

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDES D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIE,
S.E.C., À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2020

DOSSIER : R-4119-2020

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Mme ESTHER FALARDEAU et
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 17 SEPTEMBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et
Me MARIE LEMAY-LACHANCE
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale du Québec (ACEFQ);

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me MARC BISHAI
avocat du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|---------------------------------------|-------------|
| PRÉLIMINAIRES | 4 |
| PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE | 6 |
| PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD | 62 |
| PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN | 72 |
| PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN | 115 |
| PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL | 151 |
| PLAIDOIRIE PAR Me MARC BISHAI | 173 |
| PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID | 184 |
| PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER | 205 |
| PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 225 |
| RÉPLIQUE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE | 276 |
| RÉPLIQUE PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE | 296 |

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dix-septième (17e)
2 jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture et ordre d'audience. Audience
8 du dix-sept (17) septembre deux mille vingt (2020)
9 par visioconférence, dossier R-4119-2020. Demande
10 d'approbation du plan d'approvisionnement et de
11 modification des Conditions de Service et Tarif
12 d'Énergir, S.E.C., à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille vingt (2020). Reprise de
14 l'audience.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, merci Madame St-Cyr, notre greffière
17 audiencière pour la journée. Alors, bienvenue à
18 tous les participants à cette dernière étape du
19 dossier sur les tarifs d'Énergir, donc les
20 plaidoiries d'Énergir, ainsi que des intervenants.
21 Je crois qu'aujourd'hui c'est maître Sigouin-Plasse
22 ainsi que maître Lemay-Lachance qui représentent
23 Énergir. À moins qu'il y ait des remarques
24 préliminaires, est-ce que vous êtes prêt à
25 procéder?

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui. Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, mais on ne vous voit pas.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Exact. C'est ça que... d'où le petit décalage de
7 quelques secondes. Puis à l'heure actuelle, je suis
8 en train de, du haut de mes talents de technicien
9 informatique, qu'évidemment je vous passe de
10 commentaires là, je ne suis pas très bon. J'ignore
11 pourquoi.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bien, c'est pas grave.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Bien, vous m'entendez. Alors, écoutez, pour
16 l'instant vous m'entendez.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui, oui. C'est ça qui est important.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Parfait. Excellent. Pourtant, on m'avait placé
21 devant une belle carte du Canada. J'avais l'image
22 d'un lecteur de nouvelles. Donc, vous vous passerez
23 donc de cette image-là. Alors...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça va nous manquer.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Excellent. Bien, bonjour Monsieur le Président.

3 Bonjour Madame, Monsieur les Régisseurs. Donc, je
4 me lance, Monsieur le Président. Si je comprends
5 bien, c'est l'invitation que vous me faites pour
6 amorcer les représentations qu'Énergir a à faire
7 dans le cadre de ce dossier 4119-2020.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce que, vous, vous nous voyez?

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Oui, oui. Je vous vois, je vous vois bien. Mais là,
12 pour des raisons techniques que...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Aucun problème. On vous entend.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Alors, vous ne me voyez pas. Alors, vous m'en
17 voyez... vous m'entendez.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Alors, j'enchaîne sans plus tarder, Monsieur le
22 Président. Et je comprends, et c'est ma première
23 expérience, à proprement parler, moi, dans le cadre
24 d'une audience en visioconférence, donc je vais
25 m'ajuster. Mais, je comprends que si je vous vois

1 agir, réagir ou me parler, je me tairez. Sinon
2 j'enchaîne avec quelques commentaires introductifs
3 pour ces représentations d'Énergir dans le dossier
4 4119. Donc, dossier de l'audience de la cause
5 tarifaire portant sur les années deux mille vingt
6 et deux mille vingt et un (2020-2021).

7 Quelques commentaires introductifs
8 d'intendance. D'abord, bien si on est ici tous à
9 faire des représentations, c'est qu'on n'a pas pu
10 le faire le quatre (4) septembre dernier.
11 Essentiellement, des procureurs ont signalé leur
12 conflit d'horaire avec un dossier d'Hydro-Québec
13 qui faisait en sorte qu'ils ne pouvaient pas
14 plaider le quatre (4) septembre. Donc, nous nous
15 retrouvons aujourd'hui devant vous. On a discuté de
16 certaines dates.

17 Ça avait comme conséquence malheureusement
18 en ce qui nous concerne que maître Locas ne pouvait
19 pas être présent à cette audience d'aujourd'hui. On
20 peut se rassurer en disant qu'il a travaillé très
21 fort sur le plan d'argumentation écrit que vous
22 avez reçu hier. Donc, maître Locas a travaillé très
23 fort pour évoquer les différents arguments au
24 soutien des prétentions d'Énergir.

25 Par contre, c'est une solution qui n'est

1 pas parfaite pour Énergir. On a dû... on s'est
2 questionné quand il est venu le temps de savoir
3 qu'est-ce qu'on faisait avec le report de la date
4 du quatre (4) septembre. Est-ce qu'on insiste pour
5 que le procureur au dossier sur les sujets
6 concernés soit présent? Est-ce qu'on aurait, on
7 aurait pu, je vous soumets en tout respect,
8 insister là-dessus.

9 Ce n'est pas l'approche que nous avons
10 décidé de prendre. Nous avons jugé qu'il était
11 préférable de faire preuve d'une flexibilité afin
12 de permettre l'avancement des travaux de la Régie
13 pour que vous puissiez, vous, la formation, entamer
14 votre délibéré le plus tôt possible pour se
15 permettre d'avoir des tarifs au premier (1er)
16 décembre prochain.

17 Mais donc, cette flexibilité-là qu'on a
18 affichée, je vous le soumets, ça a un prix pour
19 nous. C'est que je n'ai pas la connaissance pointue
20 que maître Locas a dans les différents sujets que
21 vous avez discuté au cours de la semaine du trente
22 et un (31) août. Et, là, je n'attire pas votre
23 sympathie, je ne fais pas cette représentation-là
24 pour attirer votre sympathie. Je vous invite à
25 poser toutes les questions que vous pourriez avoir

1 sur les sujets d'audience que j'aborderai. Et avec
2 l'aide de mes collègues, je verrai à y répondre du
3 mieux que je peux.

4 Mais, par contre, je me permets peut-être
5 de faire cette ouverture-là parce que c'est
6 important, je pense, dans un forum comme le nôtre
7 d'interpeller ou d'inviter à la flexibilité de tous
8 et chacun dans le cadre de nos forums
9 réglementaires. Quand un ou certains ne peuvent pas
10 être présents à une audience, il faut trouver des
11 plans B. Il faut trouver des solutions plutôt que
12 de reporter dans le temps des débats qui pourraient
13 avoir lieu. Des intervenants le font à l'occasion.
14 Il y a des solutions qui sont déployées. Mais ici
15 donc, vous me voyez en tant que plan B pour
16 Énergir. Alors, j'espère que ça va bien aller dans
17 les prochaines minutes.

18 Donc, trêve de plaisanterie sur cette note-
19 là, j'aborde la question de... Est-ce que vous me
20 permettez deux petites secondes, Monsieur le
21 Président? J'ai un technicien qui est avec moi qui
22 va peut-être m'aider au niveau de la projection. Je
23 suspendrais pas plus que quinze (15) secondes.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Allez-y! Aucun problème.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Me voilà donc de retour. Écoutez, on n'arrive pas à
6 solutionner le problème de vidéo. Alors on va
7 avancer. Alors, autre remarque d'intendance - vous
8 m'entendez tous bien - donc autre remarque
9 d'intendance, c'est ce qui va se passer dans les
10 prochaines minutes. Donc, maître Lemay Lachance et
11 moi allons nous partager le plan d'argumentation.
12 Et on va, je dis bien, on va le survoler le plan
13 d'argumentation. L'objectif... Surtout dans un
14 contexte, je crois, de visioconférence, je ne pense
15 pas que ce soit opportun de se mettre à lire un
16 plan d'argumentation. Ce n'est jamais opportun, je
17 pense, de lire un plan d'argumentation, même en
18 présentiel, même si certains n'aiment pas ce terme-
19 là, mais en présence en salle d'audience. Donc, on
20 va survoler le plan d'argumentation.

21 Autre élément d'intendance. Normalement, on
22 revient à la toute fin des audiences ou des
23 représentations avec des dates importantes qu'on
24 soumet respectueusement à la Régie, donc pour les
25 prochaines étapes suivant les représentations.

1 Alors, ces dates importantes souhaitées soumises
2 respectueusement par Énergir seraient les
3 suivantes : c'est-à-dire qu'une décision sur le
4 fond serait appréciée au plus tard le quatre (4)
5 novembre prochain. En ayant une date sur le fond le
6 quatre (4) novembre prochain, nous pourrions
7 déposer les pièces révisées au plus tard le dix-
8 huit (18) novembre prochain. Ce qui donnerait à la
9 Régie quelques jours pour rendre sa décision finale
10 le vingt-cinq (25) novembre prochain, le tout afin
11 d'obtenir et nous permettre de faire les derniers
12 ajustements nécessaires pour l'entrée en vigueur
13 des tarifs le premier (1er) décembre. Voilà pour
14 les dates importantes souhaitées soumises
15 respectueusement, ça va de soi.

16 Maintenant, autre date peut-être à prendre
17 en considération : c'est qu'à compter du premier
18 (1er) octobre deux mille vingt (2020), nous avons
19 besoin d'une reconduction provisoire des tarifs en
20 vigueur. Donc, avec ces représentations,
21 considérez-vous chargé ou enfin saisi d'une demande
22 formelle d'Énergir pour que les tarifs au premier
23 (1er) octobre deux mille vingt (2020) soient
24 reconduits de manière provisoire.

25 Alors, je referme donc la parenthèse

1 introductive sur les éléments, ce que je qualifie
2 des éléments d'intendance et j'amorce les
3 représentations sur le fond. Avant de tourner ou
4 d'engager les paragraphes du plan d'argumentation,
5 j'ai un commentaire général à formuler. C'est que
6 vous allez m'entendre dire et probablement aussi
7 maître Lemay Lachance à certaines occasions qu'une
8 question ou une autre déborde le champ d'analyse du
9 présent dossier.

10 C'est très important qu'on considère ce
11 dont nous sommes, vous, la formation, êtes saisi
12 dans le présent dossier, c'est-à-dire d'examiner la
13 cause tarifaire deux mille vingt-deux mille vingt
14 et un (2020-2021). Il ne s'agit pas donc de refaire
15 des débats qui ont eu lieu récemment devant la
16 Régie pour lesquels des décisions ont été rendues.
17 Il ne s'agit pas non plus de traiter de sujets qui
18 sont à l'heure actuelle sous examen par d'autres
19 formations. Il ne s'agit pas non plus de devancer
20 des débats qui doivent se tenir à moyen ou court
21 terme dans le cadre d'un forum futur de la Régie.

22 Alors, en ayant dit ça, l'objectif premier
23 d'Énergir, ce n'est clairement pas d'éviter des
24 débats. Vous ne devez pas comprendre, par ces
25 représentations-là, qu'Énergir veut s'éviter des

1 débats et s'éviter des discussions avec les parties
2 prenantes au processus réglementaire. On désire
3 simplement que les débats se fassent dans le bon
4 forum et respectent les décisions récentes passées
5 par la Régie et respectent les processus en cours
6 ailleurs.

7 Alors, ceci étant dit, j'amorce à
8 proprement parlé le plan d'argumentation que nous
9 vous avons soumis. Premier chapitre que nous
10 élaborons, sur lequel nous élaborons, c'est la
11 prévision de la demande, les coûts de service et
12 les mécanismes réglementaires, le chapitre 1. Et le
13 sous-chapitre donné au soutien du dossier tarifaire
14 deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-
15 2021).

16 Alors, c'est un sujet qui a fait l'objet de
17 certaines discussions dans le cadre des audiences
18 où il était jugé nécessaire, par certains, de
19 revoir les volumes au soutien de la prévision de la
20 demande. On nous demandait... et on verra dans le
21 cadre des représentations, mais c'est ce que dit la
22 preuve, de revoir certains chiffres dans le
23 contexte de la pandémie actuelle.

24 Alors, les positions sont variées. C'est ce
25 qu'on vous dit au paragraphe 1 du plan

1 d'argumentation. Les positions sont variées. Vous
2 avez d'un côté, l'ACIG et la FCEI qui recommandent
3 l'approbation du plan d'approvisionnement, tel que
4 déposé par Énergir. Et vous avez, d'autre part, des
5 intervenants qui, en fonction de différents
6 modèles, invitent la Régie à ordonner la révision
7 du dossier tarifaire.

8 Au paragraphe 7 du plan d'argumentation, on
9 met en lumière les échanges que nous avons eus,
10 Énergir, la Régie, au cours des dernières semaines.
11 C'est important pour nous de retracer, de mettre en
12 lumière ces échanges-là puisque vous avez, le sept
13 (7) août dernier, rédigé ou communiqué une lettre à
14 l'attention des parties, la pièce cotée A-0022.

15 Donc, le sept (7) août, vous avez jugé
16 qu'une révision aurait une utilité, somme toute,
17 limitée. Et vous avez bien signalé que cette
18 utilité limitée-là découlait de l'incertitude et de
19 la volatilité des données dans le contexte actuel.
20 Vous avez, par cette lettre-là, néanmoins, demandé
21 à Énergir d'examiner l'impact de l'utilisation d'un
22 scénario défavorable sur la stratégie tarifaire
23 plutôt que l'utilisation du scénario de base. Ce
24 que nous avons fait, effectivement, en déposant une
25 preuve complémentaire à cet égard-là.

1 Ceci dit, aux paragraphes 8 à 14, on vous
2 souligne l'état de la nation, encore, en date de ce
3 jour. C'est-à-dire que l'incertitude que vous avez
4 signalée, dans votre lettre du sept (7) août
5 dernier, bien, elle plane toujours sur l'économie à
6 l'heure actuelle. Ça rend toujours difficile
7 l'établissement de prévisions qui sont fiables.

8 Et, quant à nous, il est très important
9 d'agir, de faire reposer une éventuelle décision
10 dans le dossier qui nous occupe sur des éléments
11 qui sont connus plutôt qu'incertains. Surtout en
12 considérant... et c'est ce qu'on évoque dans ces
13 paragraphes du plan d'argumentation, que l'impact
14 est marginal si on veut utiliser un scénario plutôt
15 qu'un autre.

16 Cependant, une chose certaine, et la preuve
17 le démontre clairement, c'est qu'il y aura un
18 inconvénient indéniable important si on devait
19 réviser à la baisse ces volumes. Ça entraînerait
20 une hausse des tarifs qui, clairement, dans le
21 contexte actuel, n'est pas souhaitable.

22 Depuis plusieurs mois, on tente de venir en
23 aide à notre clientèle en y allant
24 d'assouplissement aux conditions de service et
25 tarif. Je reviendrai sur la notion

1 d'assouplissement des conditions de service et
2 tarif puisqu'on vous doit une réponse sur qu'est-ce
3 qu'on fait avec ces assouplissements-là. Mais ça
4 témoigne d'une chose, c'est qu'on accompagne notre
5 clientèle depuis quelques mois pour prendre en
6 considération le contexte difficile dans lequel
7 elle évolue. Alors, en modifiant comme ça, à la
8 baisse, les volumes, on va entraîner inévitablement
9 une hausse tarifaire qui n'est pas souhaitable.

10 Également, on vous signale, comme
11 inconvénient majeur, c'est que ça va avoir un
12 impact sur notre capacité de pouvoir rendre des
13 tarifs en vigueur au premier (1er) décembre.

14 Alors, pour toutes ces raisons, on juge que
15 ce n'est pas approprié de réviser les volumes au
16 soutien de la cause tarifaire surtout - et c'est ce
17 qu'on dit aux paragraphes 15 à 20 du plan
18 d'argumentation - qu'on a à notre disposition des
19 outils. Des outils tels que le découplage des
20 revenus, la formule paramétrique nous permettant
21 d'établir les dépenses d'exploitation, le mode de
22 partage des trop-perçus et manques à gagner, la
23 révision du plan d'approvisionnement à l'automne
24 deux mille vingt (2020) et en continu, par la
25 suite, une mise à jour des tarifs en cours d'année

1 si nécessaire.

2 Alors, ça, c'est des outils qui sont à
3 notre disposition si on devait réagir à l'évolution
4 du contexte économique dans les prochaines
5 semaines. Et, qui, selon nous, ne justifie pas que
6 nos révisions à la baisse des volumes, pour vivre
7 avec les inconvénients majeurs que j'ai cités plus
8 tôt.

9 Surtout aussi il faut prendre en
10 considération la dynamique des dossiers, le rapport
11 annuel, les dossiers tarifaires, où on peut traiter
12 les écarts de revenus liés à la prévision des
13 volumes.

14 Alors en bout de terme, en bout de ligne,
15 si vous deviez néanmoins considérer l'utilisation
16 d'un scénario défavorable, nous vous invitons à
17 prendre en considération les recommandations qu'on
18 formule au plan d'argumentation aux paragraphes 21
19 et 22 du plan.

20 Alors ceci clôt le survol des
21 représentations, en vous invitant évidemment à
22 prendre en considération tout ce qui est évoqué
23 dans le plan d'argumentation. Alors ça clôt les
24 représentations concernant les données à prendre en
25 considération pour l'établissement du dossier

1 tarifaire deux mille vingt, deux mille vingt et un
2 (2020-2021), donc le sous-chapitre A.

3 J'enchaîne, à moins qu'il y ait des
4 questions que vous voudriez traiter dès maintenant,
5 sur quelques éléments qui ont été soulevés en
6 argumen... en positionnement des intervenants.
7 Donc, je suis au paragraphe 23 du plan
8 d'argumentation. On y traite - et je serai très
9 bref là-dessus - mais aux paragraphes 23 à 28, on
10 traite de la recommandation de la FCEI quant à la
11 valeur des droits d'émission du marché du carbone
12 devant, selon la FCEI, être reflétée dans
13 l'évaluation de la position concurrentielle du
14 tarif 4.7. Alors pour les motifs qui sont évoqués
15 au plan d'argumentation, on invite la Régie à ne
16 pas donner suite à cette recommandation de
17 l'intervenante.

18 On demande également à la Régie de ne pas
19 donner suite à la recommandation du GRAME, donc la
20 recommandation qui est discuté aux paragraphes 29 à
21 33 du plan d'argumentation concernant l'impact de
22 la transition énergétique sur le développement du
23 réseau. Et après je vous dirais que ça c'est un
24 exemple de débat qu'on tente d'importer dans ce
25 dossier-ci, qui s'est tenu récemment dans un autre

1 forum, le dossier 3867, qui est la vision
2 tarifaire, dans la phase 3B, où on a discuté de
3 l'impact de la transition énergétique sur le
4 développement du réseau. Dossier fort complexe, qui
5 a nécessité plusieurs journées d'audience et qui a
6 fait en sorte que des experts des quatre coins du
7 continent sont venus nous rejoindre à Montréal pour
8 discuter de tout ça. Alors je ne pense pas qu'il
9 est opportun d'importer ce débat-là dans le cadre
10 du présent dossier, surtout dans un contexte
11 incertain comme celui de la pandémie à l'heure
12 actuelle.

13 Alors il s'agit des représentations sur les
14 quelques éléments de recommandation fournis par
15 deux intervenants ici en lien avec le chapitre 1 du
16 plan d'argumentation.

17 J'enchaînerais, du même souffle, au niveau
18 des représentations eu égard à l'approvisionnement
19 gazier, aux approvisionnements gaziers. Donc, je
20 suis au chapitre III du plan d'argumentation. Aux
21 paragraphes 34 à 44 du plan d'argumentation, on
22 discute du service de pointe. Vous avez... vous
23 êtes saisi de deux positions que je qualifierai
24 d'antagonistes dans ce dossier-ci sur le service de
25 pointe. D'une part, l'AHQ-ARQ, qui demande de lever

1 l'option qu'Énergir a contractée sur ce service de
2 pointe; et d'autre part, la FCEI qui nous demande
3 de conserver ce service de pointe-là.

4 Nous, on vous demande de donner suite à la
5 demande d'Énergir eu égard aux approvisionnements
6 gaziers, comme on vous le soumet, c'est-à-dire de
7 ne pas changer les données à l'égard du service de
8 pointe. Il n'y a pas lieu, compte tenu de la preuve
9 au dossier, et je vous invite à relire les
10 arguments qu'on évoque aux paragraphes 34 à 44, de
11 revoir ce que nous vous proposons dans ce dossier-
12 ci concernant le service de pointe.

13 On invite, par ailleurs, les intervenants à
14 poursuivre la discussion et les réflexions, le cas
15 échéant, dans le cadre du processus de consultation
16 réglementaire. C'est possible d'avoir cette
17 discussion dans le cadre du dossier, pardon du
18 processus, on croit que pour les raisons que nous
19 évoquons dans le plan d'argumentation, qu'il n'est
20 pas requis de faire un débat sur cette question-là
21 dans... aux fins de la décision que vous devez
22 rendre.

23 J'enchaîne avec l'analyse de rentabilité.
24 Donc, vous avez dans les prochains paragraphes du
25 plan d'argumentation, nous abordons quelques

1 recommandations formulées par l'AHQ-ARQ. D'abord,
2 l'analyse de rentabilité de la première année du
3 plan d'approvisionnement, donc aux paragraphes 45 à
4 50 du plan d'argumentation on aborde cette
5 recommandation de l'AHQ-ARQ. On vous soumet
6 différents arguments et il y en a un sur lequel je
7 voudrais revenir en argumentation, c'est de dire
8 que cette analyse de rentabilité du plan
9 d'approvisionnement d'Énergir, bien elle repose sur
10 une méthodologie approuvée et reconnue par la Régie
11 dans le cadre des derniers... au cours des
12 dernières années. Donc, il n'y a pas lieu à notre
13 avis de revoir ça dans le présent dossier, surtout
14 que dans le cadre de la Phase 2 du dossier 3867,
15 nous aurons une discussion à cet égard-là. Donc,
16 encore une fois, c'est de cerner le bon débat, le
17 bon forum pour discuter de la question.

18 Même chose pour l'indicateur de performance
19 au niveau des approvisionnements gaziers, aux
20 paragraphes 51 à 63 du plan d'argumentation, où on
21 discute de la recommandation de l'AHQ à cet égard,
22 qui existe un plan de travail précis sur cette
23 question-là.

24 Alors il y a différents motifs qui font en
25 sorte qu'on juge que c'est inapproprié de discuter

1 de cette question-là dans le présent dossier.
2 D'abord, l'historique réglementaire des dernières
3 années concernant cette question fort complexe qui
4 est les indicateurs de performance en matière
5 d'approvisionnement, c'est très complexe et aussi
6 l'existence de mécanismes, à l'heure actuelle, de
7 reddition de comptes.

8 Énergir se fait questionner dans différents
9 forums actuels, récurrents sur les choix qu'elle
10 fait au niveau des approvisionnements gaziers, donc
11 on juge que vous avez, et nous avons tous
12 collectivement un processus qui est rassurant, à
13 l'heure actuelle, bien qu'il puisse y avoir
14 davantage de questions ou de discussions plus tard
15 sur les indicateurs de performance.

16 Surtout, il faut prendre en considération
17 l'encadrement que vous avez formulé dans le cadre
18 de ce présent dossier dans votre décision
19 procédurale D-2020-69. On juge que l'approche
20 maintenue par l'AHQ-ARQ déborde le cadre d'analyse
21 que vous avez cerné dans votre décision
22 procédurale.

23 Et finalement, on juge que la preuve
24 soumise par l'AHQ-ARQ est insuffisante pour
25 soutenir les conclusions qu'elle recherche.

1 Alors, finalement, concernant les
2 approvisionnementnements gaziers et une dernière
3 recommandation suggérée par l'AHQ-ARQ, aux
4 paragrapes 64 à 71 du plan d'argumentation, on
5 aborde la philosophie de redondance N+1 à l'usine
6 LSR.

7 Écoutez, essentiellement, lisez les
8 arguments qui se trouvent aux paragraphes 64 à 71,
9 mais ne perdons pas de vue que dans votre décision
10 procédurale D-2020-69, vous avez bien indiqué qu'il
11 n'était pas question de revoir le bien fondé de
12 l'application de la philosophie de redondance N+1 à
13 l'usine LSR.

14 Il me semble que c'est très clair de votre
15 décision procédurale et aussi, il est très clair de
16 la décision que la Régie a rendue l'année dernière,
17 dans le dernier dossier tarifaire D-2019-20, que
18 cette philosophie respectait les bonnes pratiques
19 en matière de l'industrie.

20 Alors, il faut, à quelque part, prendre en
21 considération et donner un effet à une décision
22 récente de la Régie. J'y étais dans le cadre du
23 dossier tarifaire de l'année passée, et une chose
24 qui est certaine, c'est que la discussion
25 concernant la philosophie de redondance N+1, c'est

1 tout, sauf simple, hein. Il y a des ingénieurs qui
2 sont venus nous expliquer les différentes
3 composantes de cette approche-là. C'est tout, sauf
4 simple. Alors, il faut à quelque part considérer
5 que des débats ont eu lieu récemment, prendre acte
6 d'une décision, respecter cette décision-là et
7 avancer.

8 Ce souci de respecter les décisions
9 récentes de la Régie m'amènent à enchaîner avec la
10 question du taux de rendement. À moins que vous
11 ayez des questions jusqu'à présent, j'enchaînerais
12 immédiatement avec la question de la révision du
13 taux de rendement, donc, au chapitre 3 du Plan
14 d'argumentation.

15 Alors, vous avez, aux paragraphes 72 à 87,
16 une mise en lumière. En fait, on met en lumière les
17 échanges que nous avons eus au cours des dernières
18 semaines sur la portée des discussions que nous
19 pourrions avoir à l'égard du taux de rendement. Et
20 ce qui se dégage de ces quelques paragraphes du
21 plan d'argumentation, c'est d'abord, on ne vous le
22 cachera pas, une très grande surprise de la part
23 d'Énergir, de voir atterrir et apparaître, dans le
24 présent dossier, à quelques jours d'une audience
25 sur le fond, une recommandation qui consiste à

1 abaisser de cent cinquante (150) points de base le
2 taux de rendement. Ce n'est pas rien, ce n'est pas
3 anecdotique, ce n'est pas marginal, de faire
4 abaisser comme ça, à quelques... ou en fin de
5 compte, ou qu'on souhaite abaisser, à quelques
6 jours d'une audience, le taux de rendement de cent
7 cinquante (150) points de base.

8 Alors, oui, Énergir a été surprise de voir
9 cette preuve-là arriver au mois de juillet dernier
10 de la part de l'ACIG. Et je vous invite à nous
11 prêter à un petit exercice. À revenir en arrière au
12 mois de juillet mais à inverser les rôles. Que
13 serait-il arrivé si, en juillet dernier, Énergir
14 avait déposé, dans le présent dossier, une preuve
15 d'analystes internes, nous avons des analystes
16 aussi chez Énergir, d'analystes internes demandant
17 à la Régie de revoir à la hausse de cent cinquante
18 (150) points de base le taux de rendement. Quelle
19 aurait été la réaction de l'ACIG?

20 Alors, je serais prêt à mettre mon salaire
21 en jeu, bon, certains diraient que ce n'est pas
22 assez, mais je serais prêt à mettre mon salaire en
23 jeu que l'ACIG aurait réagi. Elle aurait très
24 certainement écrit à la Régie, comme nous avons
25 écrit à la Régie, en disant: un instant, à quoi

1 devons-nous nous en tenir aux fins des audiences à
2 venir dans quelques jours à peine.

3 Alors, si nous avons fait, en juillet
4 dernier, une recommandation, une demande de hausser
5 le taux de rendement de cent cinquante (150) points
6 de base, sur la base d'une analyse interne d'un
7 analyste d'Énergir, alors, prenez les lettres du
8 vingt-quatre (24) juillet, du vingt-neuf (29)
9 juillet et du onze (11) août d'Énergir, donc les
10 pièces B-0142, B-0149 et B-0156, substituez-y le
11 logo d'Énergir par celui de l'ACIG et changez les
12 signataires pour les avocats de l'ACIG plutôt que
13 ceux d'Énergir, on se serait retrouvé, à mon avis,
14 dans un cas de figure où on aurait un scénario
15 inversé. Parce que l'ACIG se serait très
16 certainement manifestée, à juste titre, à quelques
17 jours des audiences pour savoir à quoi s'en tenir.
18 Qu'est-ce qui est attendu de ma part lors de cette
19 audience-là sur le fond concernant le taux de
20 rendement?

21 Alors c'est ce que nous avons fait. Nous
22 avons écrit à la Régie tant et aussi longtemps, je
23 pense que c'était la bonne chose à faire, je vous
24 le soumets respectueusement, d'écrire à la Régie
25 pour dissiper tout doute quant à la portée de

1 l'examen au dossier. Et je vous soumets que ce
2 doute-là, il est disparu à compter du quatorze (14)
3 août deux mille vingt (2020).

4 Votre lettre du quatorze (14) août deux
5 mille vingt (2020) où la Régie, par l'intermédiaire
6 de son secrétaire, parle au nom de la formation,
7 elle est limpide. Cette lettre du quatorze (14)
8 août deux mille vingt (2020), si j'avais la caméra,
9 je la brandirais devant vous, là, comme certaines
10 personnes le font à l'Assemblée nationale qui
11 brandissent des lettres ou des documents, je pense
12 que ce serait contraire aux règles de l'Assemblée
13 nationale, ceci dit.

14 Mais bref, reprenons-la cette lettre-là.
15 Elle est limpide, elle est claire. Et l'extrait que
16 je voulais vous lire, c'est le suivant :

17 Afin de dissiper l'incertitude
18 manifestée par Énergir quant à la
19 portée et l'étendue de la prochaine
20 audience, la présente formation,

21 vous

22 dans le cadre de l'audience débutant
23 le 31 août 2020, n'entend qu'évaluer
24 l'opportunité de revoir le taux de
25 rendement dans un prochain dossier

1 antérieur à 2022-2023 afin de tenir
2 compte, entre autres, du présent
3 contexte économique.

4 Prochain dossier antérieur. Alors, là, la Régie ne
5 nous dit pas « actuel dossier ». On parle de
6 prochain dossier antérieur. Il ne fait aucun doute,
7 puis on écouterait les représentations de l'ACIG, on
8 a lu le plan d'argumentation de l'ACIG qui a été
9 déposé hier, et on les en remercie, on a pu lire
10 tout ça. On réserve nos représentations pour la
11 réplique. Mais comment pouvons-nous lire
12 différemment de ces quelques lignes du quatorze
13 (14) août deux mille vingt (2020) comme
14 circonscrivant le sujet d'audience à l'examen de
15 l'opportunité de devancer en deux mille vingt et
16 un, deux mille vingt-deux (2021-2022) plutôt...
17 donc position subsidiaire de l'ACIG, plutôt qu'en
18 deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois
19 (2022-2023), position d'Énergir, l'examen du taux
20 de rendement?

21 C'est là le seul débat dont vous êtes
22 saisi. À partir du quatorze (14) août deux mille
23 vingt (2020), personne ne peut prétendre
24 raisonnablement, à moins - je vous le soumets en
25 tout respect - de faire preuve d'aveuglement

1 volontaire, on ne peut pas penser que le dossier
2 discutait du taux de rendement deux mille vingt,
3 deux mille vingt et un (2020-2021).

4 Bon. La preuve présentée par l'ACIG en
5 audience, force est de constater que l'intervenante
6 n'a pas vu l'évidence, là. On y reviendra plus
7 tard. Et je répliquerai à certains des arguments
8 que j'ai lus, que j'entendrai vraisemblablement au
9 courant des prochaines minutes. Alors, le seul
10 dossier, la seule question qu'on doit se poser,
11 c'est, est-ce que c'est deux mille vingt et un,
12 deux mille vingt-deux (2021-2022), donc le prochain
13 dossier tarifaire, ou plus tard comme suggéré par
14 Énergir?

15 Et c'est pour ça que nous avons monté notre
16 preuve en conséquence. Nous avons agi conformément
17 aux indications claires de la Régie. Et c'était
18 important que nous ayons ces indications claires là
19 pour ne pas arriver un petit peu sans... dans le
20 doute en audience. Alors, aux paragraphes 88 à 96,
21 on vous évoque les raisons pour lesquelles
22 l'échéance de deux mille vingt-deux, deux mille
23 vingt-trois (2022-2023) sont importantes.

24 On vous parle du pacte réglementaire. Puis,
25 t'sais, je vous soumets que le terme « pacte »

1 parfois ça peut sonner péjoratif, pacte satanique
2 ou pacte avec le diable. Je vous suggère une autre
3 expression. Je vous suggère « paix réglementaire ».
4 Ça peut peut-être sonner un petit peu plus... c'est
5 plus positif comme expression. Mais il s'agit que
6 quand même il faut donner une essence, il faut
7 donner un effet à ce qui non seulement a été
8 décrété l'année passée, mais c'est ce qu'on se dit
9 depuis deux mille quinze (2015).

10 Ce n'est pas non plus d'hier qu'on discute
11 de la nécessité de se donner une paix réglementaire
12 pour s'éviter de retourner dans un retard
13 réglementaire, pour s'éviter des dossiers lourds de
14 taux de rendement, d'évaluation du coût de service,
15 donc de se fixer une formule paramétrique.

16 C'est important pour les investisseurs,
17 pour le marché financier, de reconnaître que par ce
18 pacte réglementaire, par cette paix réglementaire,
19 il y a une stabilité, il y a une prévisibilité au
20 niveau du taux de rendement chez Énergir et au
21 Québec, de façon générale.

22 Que cette paix réglementaire-là est
23 constituée de plusieurs éléments dont le taux de
24 rendement, qui est une composante essentielle. La
25 formule paramétrique sur les dépenses

1 d'exploitation est aussi un élément essentiel et
2 c'est pour ça qu'Énergir va regarder et va gérer,
3 de manière très rigoureuse, ses dépenses
4 d'exploitation, surtout dans le cadre d'une
5 pandémie comme celle qu'on vit, sans demander un
6 ajustement de la part de la Régie. On vit... on va
7 agir en fonction des paramètres de cette paix
8 réglementaire-là qu'on s'est souhaitée, qu'on s'est
9 décrétée, pas plus tard que l'année dernière.

10 Alors, un débat en deux mille vingt et un,
11 deux mille vingt-deux (2021-2022), mettrait en
12 péril cet allègement réglementaire et mettrait en
13 péril, à notre avis, l'avancement de dossiers
14 importants. Vous l'avez entendu à quelques
15 occasions, mais c'est une réalité. C'est une
16 vérité, je vous dirais, le dossier de GNR là, c'est
17 important pour Énergir puis la filière au Québec,
18 puis la distribution gazière au Québec. La vision
19 tarifaire, le dossier 3867, la révision de la
20 structure tarifaire, c'est important.

21 Alors, faire un débat non requis sur le
22 taux de rendement n'a rien de léger puis
23 entraînerait une conséquence assurée, c'est un
24 retard réglementaire pour lequel on s'est battu
25 depuis cinq ans dans les forums réglementaires.

1 J'enchaîne aux paragraphes 97 à 102 du plan
2 d'argumentation sur l'évolution du taux sans risque
3 parce qu'on discute beaucoup de l'évolution du taux
4 sans risque dans le cadre de la preuve de l'ACIG.
5 Ce que ça veut dire, puis ce qu'il faut considérer
6 avec l'évolution du taux sans risque c'est, d'une
7 part... c'est ce qu'on vous dit dans ces
8 paragraphes 97 à 102.

9 La formule d'ajustement automatique du taux
10 de rendement, bien, elle ne peut pas être
11 appliquée. C'est ça le constat premier qu'il faut
12 tirer. Avec des taux comme ceux-là, on ne peut pas
13 appliquer la FAA. Et, donc, l'alternative que nous
14 avons, on vous la soumet en tout respect, c'est
15 d'examiner le taux de rendement de manière
16 exhaustive avec les différents paramètres du taux
17 de rendement.

18 Et la Régie, récemment, dans le dossier de
19 Gazifère, a suivi cette voie-là. Maître... pas
20 Maître, mais Madame la Régisseure Falardeau, vous y
21 étiez, je crois, dans le dossier de Gazifère. Et la
22 Régie, ce qu'elle a déterminé, c'est qu'en
23 constatant l'évolution du taux sans risque, bien,
24 elle a décrété la suspension de la FAA et je cite :

25 Cela permet de respecter cette

1 suspension.

2 Donc, qui permet de respecter le critère de
3 l'investissement comparable puisqu'Énergir, Hydro-
4 Québec, dans ses activités de distribution... et
5 Hydro-Québec dans ses activités de transport,
6 conservent à ce jour leurs taux de rendement des
7 dernières années. Alors, oui, il y a une
8 conséquence à l'évolution des taux sans risque,
9 c'est qu'on n'applique pas la FAA.

10 Maintenant, la tendance baissière du taux
11 sans risque, ce n'est pas quelque chose qui est
12 nouveau, qui est apparue avec la pandémie. Cette
13 tendance baissière-là, on la voit de la preuve de
14 l'ACIG, elle existe depuis de nombreuses années.

15 Elle était bien présente lorsque la Régie,
16 l'année dernière, a reconduit sur plusieurs années
17 le taux de rendement de huit point neuf pour cent
18 (8,9 %) d'Énergir. Alors, ce que l'ACIG tente de
19 faire, aujourd'hui, c'est de faire un débat qu'elle
20 aurait dû faire l'année passée. Bien,
21 malheureusement, le forum n'est pas le bon.

22 Aux paragraphes 103 à 106 du plan
23 d'argumentation, on vous dit que le taux sans
24 risque, c'est une des composantes de l'évaluation
25 du taux de rendement et qu'il y a d'autres éléments

1 qui sont fondamentaux dont celui de l'évaluation du
2 risque d'affaires d'Énergir.

3 Si nous pouvions soumettre... On vous
4 soumet respectueusement, fixer un taux de
5 rendement, sur la simple foi de l'évolution du taux
6 sans risque, alors il faut sérieusement se poser la
7 question : Qu'est-ce qui a déraillé sérieusement au
8 cours des derniers débats sur le taux de rendement?
9 Parce qu'on constate que ces débats-là sont longs
10 et coûteux. Qu'est-ce qui fait en sorte que, dans
11 ces débats-là sur le taux de rendement, l'ACIG
12 était systématiquement accompagnée d'un expert? De
13 docteur Booth.

14 Et je n'ai pas à épeler le nom du docteur
15 Booth parce que je pense que monsieur Morin l'a
16 écrit plusieurs fois dans les notes sténographiques
17 de différents dossiers sur le taux de rendement.
18 Alors, l'ACIG était toujours accompagnée d'un
19 expert.

20 Alors, c'est pour ça qu'on ne peut pas, sur
21 la simple foi de l'évolution des taux sans risque,
22 réviser comme on le fait, rapidement, je vous le
23 soumet, un taux de rendement de cent cinquante
24 (150) points de base à la baisse. Et le prochain
25 examen du taux de rendement va se faire pour... en

1 évaluant le taux et le risque d'affaire d'Énergir,
2 ce qui n'est pas simple, surtout - puis monsieur
3 Lachance est venu le dire à quelques occasions dans
4 le cadre de l'audience - considérant que ça se fera
5 dans un contexte où on a une filière GNR naissante,
6 on a fait structure tarifaire, mais aussi qu'on a
7 des politiques gouvernementales en matière de
8 transition énergétique, qui vont nécessairement
9 influencer le risque d'affaire d'Énergir. Ça, ça
10 va... évidemment, c'est annoncé, ça va... ça va
11 arriver dans les prochaines semaines, mais les
12 conséquences ou l'impact de ces politiques-là, on
13 va devoir les analyser sur plusieurs semaines, sur
14 plusieurs mois.

15 Alors on ne peut pas faire atterrir à court
16 terme ou moyen terme, donc nous on pense durant le
17 dossier tarifaire deux mille vingt-et-un-deux mille
18 vingt-deux (2021-2022), un débat sur le taux de
19 rendement compte tenu de ce profil-là de
20 l'environnement dans lequel nous évoluons.

21 Et aux paragraphes 107 à 111 du plan
22 d'argumentation, on vous souligne l'importance à
23 nouveau de la stabilité et de la prévisibilité du
24 taux de rendement pour les marchés financiers. Et
25 que de faire jouer un taux de rendement sans

1 préavis raisonnable, ça lance un très mauvais
2 signal, on vous le soumet, au marché. Ça lance un
3 signal à l'effet qu'au Québec, le régime
4 réglementaire pourrait faire en sorte qu'un taux de
5 rendement peut être modifié d'une manière aussi
6 radicale que cent cinquante (150) points de base,
7 sans préavis nécessaire et sans examen nécessaire
8 ordonné. Et ça, on est... on est... notre processus
9 réglementaire, là, on nous suit, on nous regarde,
10 là, les firmes de notation de crédit, vous avez
11 dans le plan d'argumentation des éléments de la
12 preuve là-dessus, regardent ça. Et en fonction du
13 processus réglementaire ordonné pour l'examen de
14 notre taux de rendement on dit : bien écoutez, on
15 réagit, on va coter Énergir en conséquence. Donc,
16 si on y va de manière hâtive avec un examen du taux
17 de rendement, ça peut avoir et ça aurait un impact
18 négatif sur la cote de crédit d'Énergir. Puis c'est
19 d'autant plus vrai dans un contexte d'incertitude
20 économique.

21 Et cette... et donc, il faut donner, c'est
22 ça le message que je vous lance, il faut donner à
23 la paix réglementaire, au pacte réglementaire un
24 sens. Il faut surtout donner un sens à la décision
25 que vous avez rendue... bien « vous », que la Régie

1 a rendue il y a quelques mois à peine, la décision
2 D-2019-180... 141, où on a reconduit pour plusieurs
3 années le taux de rendement. Et ça, les marchés
4 l'ont vu, ils l'ont capté. Puis un exercice sérieux
5 du taux de rendement clairement va avoir un impact
6 direct sur la profitabilité et l'intégrité
7 financière d'Énergir et sur notre capacité de lever
8 des capitaux pour la pérennité de nos opérations.
9 C'est pas une vue de l'esprit quand on vous dit que
10 ça a des conséquences directes. Quand on change un
11 taux de rendement, ça va avoir un impact sur notre
12 capacité de lever des capitaux pour la pérennité de
13 nos opérations.

14 Aux paragraphes 112 à 118 du plan
15 d'argumentation, on cite notamment l'article 5 de
16 la Loi. Vous avez, dans le cadre de vos fonctions,
17 à composer avec certains éléments, dont le
18 traitement équitable du Distributeur. Évidemment,
19 c'est quelque chose que vous savez bien et à notre
20 avis, de forcer un débat qui ne permet pas l'examen
21 de toutes les composantes du taux de rendement
22 aurait pour effet de ne pas permettre un traitement
23 équitable du Distributeur. Il faut avoir une
24 préparation suffisante, le temps requis pour
25 regarder les taux de rendement et on vous soumet

1 que la Phase 1, s'il devait y avoir une Phase 1 du
2 dossier tarifaire deux mille vingt-et-un-deux mille
3 vingt-deux (2021-2022), là, donc c'est la position
4 subsidiaire de l'ACIG, bien c'est demain matin, ça.
5 C'est pas dans quelques mois, c'est demain matin.
6 C'est à l'automne deux mille vingt (2020) qu'il
7 faut commencer à regarder ce taux de rendement-là.

8 On va commencer donc à examiner et à
9 analyser le taux de rendement d'Énergir dans un
10 contexte très instable en période de pandémie. Ce
11 n'est certainement pas approprié et surtout en
12 prenant en considération que la Régie est très au
13 fait qu'un taux de rendement ça implique une charge
14 de travail énorme, puisqu'elle nous a signalé à
15 deux occasions dans les décisions D-2013-36 et D-
16 2017-94, qu'avant d'engager des réflexions et des
17 frais en lien avec le taux de rendement, il fallait
18 cogner à sa porte.

19 Alors ça, c'est bien connu que c'est lourd
20 un examen du taux de rendement et on vous soumet
21 que ça vient trop vite, le dossier de deux mille
22 vingt-et-un-deux mille-deux (2021-2022) pour
23 amorcer un examen aussi sérieux que celui-là. Il
24 nous faut des données qui sont solides, il nous
25 faut des données qui sont fiables, parce que très

1 certainement on ne voudra pas refaire l'examen du
2 taux de rendement à chaque année. Parce que sinon,
3 je vous le soumetts, on devra dire adieu à la
4 récupération du retard réglementaire des dernières
5 années.

6 Alors finalement, en conclusion sur le taux
7 de rendement, puis c'est en ce qui me concerne les
8 dernières représentations... ah non, c'est pas
9 vrai, l'avant-dernière représentation que je
10 voulais vous faire. Aux paragraphes 119 à 121, on
11 conclut sur la question du taux de rendement en
12 vous disant que ça ne serait pas avisé, à notre
13 avis, de rendre une décision précipitée sur la base
14 d'une réalité économique actuelle comme le fait
15 l'ACIG, alors que le taux de rendement vient
16 rémunérer majoritairement le risque à long terme.

17 Il y a lieu de donner plein effet aux
18 décisions récentes de la Régie en se donnant
19 rendez-vous, en deux mille vingt-deux (2022), deux
20 mille vingt-trois (2023) pour un examen approprié,
21 bien ordonné et détaillé du taux de rendement.

22 Alors, c'est ce que j'avais à vous
23 soumettre sur le taux de rendement. Évidemment,
24 sous réserve d'une réplique éventuelle que je vous
25 annonce d'emblée.

1 Alors, ça fait le tour, je vous reviendrais
2 sur la question de l'assouplissement temporaire aux
3 Conditions de services et Tarifs que nous avons
4 déployée au cours des derniers mois puisque, sauf
5 erreur, maître Cardinal a posé une question à
6 maître Locas là-dessus : comment envisagiez-vous
7 formaliser, hein, je traduis ça dans mes termes,
8 formaliser ces ajustements-là d'un point de vue
9 réglementaire?

10 Alors, pour nous, ce qui s'est passé depuis
11 le mois de mars pour aider notre clientèle, ce
12 n'est pas des modifications aux conditions de
13 services et tarifaires, le terme
14 « assouplissement » n'est pas là pour rien. C'est
15 parce qu'on a, à quelque part, vu dans les
16 Conditions de services et Tarifs, peut-être des
17 assouplissements qu'on pouvait apporter, sans
18 modifier, de manière pérenne, les Conditions de
19 services et Tarifs. Alors, c'est temporaire.

20 Pour nous, donc, on peut faire ces
21 assouplissements temporaires là, il y a des
22 échanges de lettres avec la Régie qui
23 essentiellement, puis, là, je vous paraphrase, là,
24 disant : allez de l'avant puis ultimement, on fera
25 de la reddition de comptes pour nous dire comment

1 ça s'est vécu, ces assouplissements-là.

2 Alors, ce que nous envisagerions de faire,
3 c'est dans le cadre du projet dossier, du rapport
4 annuel, on demandera à la Régie de prendre acte,
5 donc, c'est ça qu'on nous demandait, ce qu'on nous
6 demandait, de prendre acte ou approuver. Donc, de
7 prendre acte de ces assouplissements qui ont été
8 déployés au cours des derniers mois et on l'espère
9 qu'on n'ait pas à assouplir encore éternellement,
10 parce que si on cesse ces assouplissements-là,
11 bien, c'est parce qu'on aura convenu que la
12 pandémie est derrière nous.

13 Donc, on pense et on espère que ça sera le
14 plus tôt possible qu'on arrêtera d'assouplir les
15 Conditions de services et Tarifs, mais c'est comme
16 ça qu'on voyait les choses.

17 Alors, sur ce, je serais prêt à céder la
18 parole à ma consœur, maître Lemay-Lachance, à
19 moins, évidemment, toujours si vous désiriez
20 discuter de certains éléments plus spécifiquement
21 avec moi. Sinon, je fermerais mon micro.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, maître Sigouin-Plasse. Je vais demander à
24 mes collègues s'ils ont des questions. Pas de
25 questions? Pas de questions également. Alors, pas

1 de questions à cette étape-ci, on aura une question
2 sur une précision au terme de la plaidoirie, soit
3 vous ou votre consoeur. Puis merci bien d'avoir
4 pris le relais de votre collègue, ça nous a permis
5 de poursuivre le dossier avec célérité.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Ça me fait plaisir, merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Donc, Maître Lachance, Lemay-Lachance.

10 Me MARIE LEMAY-LACHANCE :

11 Bonjour.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bonjour.

14 Me MARIE LEMAY-LECHANCE :

15 Bonjour à tous. Vous avez le plaisir de voir une
16 carte en arrière de moi, ma caméra semble
17 fonctionner, alors, c'est parfait.

18 Donc, on est maintenant, je poursuis avec les
19 paragraphes 122 et suivants du plan
20 d'argumentation.

21 Ça devrait être assez court. Alors, il y a
22 quelques jours de ça, il y a deux semaines, on a eu
23 des discussions lors des audiences sur la question
24 des pistons racleurs, le traitement comptable des
25 pistons racleurs avait fait l'objet de discussions

1 dans le contexte du rapport annuel 2019 et ces
2 discussions-là portaient sur le constat qu'Énergir
3 utilisait une méthode de comptabilisation
4 différente au rapport annuel, de celle utilisée au
5 dossier tarifaire correspondant.

6 Alors, auparavant, ces inspections-là
7 étaient comptabilisées comme des dépenses
8 d'exploitation alors qu'elles sont désormais
9 capitalisées.

10 Dans sa décision finale au rapport annuel
11 2019, la Régie indiquait notamment, sans en avoir
12 fait un examen exhaustif, la méthode comptable,
13 c'est-à-dire la capitalisation des inspections par
14 pistons racleurs semblait conforme aux pratiques de
15 l'industrie et elle reportait sa décision finale
16 sur la question, et je le mets entre guillemets, la
17 question du changement de pratique comptable au
18 présent dossier.

19 Je le mets entre guillemets, parce que vous
20 m'avez entendu le dire il y a quelques jours de ça.
21 Énergir est d'avis qu'elle n'a pas procédé à un
22 changement de pratiques comptables en ce que
23 l'activité d'inspections relatives aux pistons
24 racleurs a tellement évolué, elle a tellement
25 changé, que c'est carrément une nouvelle activité,

1 d'où la demande de création d'une nouvelle
2 catégorie d'actifs.

3 Je suis maintenant au paragraphe 128.
4 Énergir porte d'ailleurs à l'attention de la Régie
5 que les normes comptables n'ont pas changé. Alors,
6 puis je me souvenais des derniers dossiers où on
7 s'était adressé à la Régie et où on avait présenté
8 des demandes en vertu de l'article 32 de la Loi sur
9 la Régie de l'énergie. J'avais en tête, entre
10 autres, le dossier sur les PCGR des États-Unis, le
11 dossier R-3940-2015 et aussi une demande qu'on
12 avait présentée il y a deux ans, je crois, dans le
13 contexte de la cause tarifaire deux mille dix-huit,
14 deux mille dix-neuf (2018-2019) pour les projets TI
15 info-nuagiques où on demandait de déroger aux
16 normes comptables en vigueur.

17 Alors, je vous soumetts qu'on n'est pas dans
18 une situation comme celle-là aujourd'hui. Les
19 normes comptables n'ont pas changé, on les
20 respecte. C'est seulement que l'activité en soi a
21 tellement changé que ça en est une nouvelle qui se
22 qualifie maintenant pour être capitalisée.

23 Lorsqu'on est en présence d'une nouvelle
24 activité, je vous soumetts que ça serait irréaliste
25 de s'adresser à la Régie chaque fois qu'une

1 nouvelle activité survient, qu'elle est mise en
2 application chez Énergir, pour faire approuver la
3 méthode comptable qui s'y rapporte. Surtout lorsque
4 cette méthode-là respecte les normes comptables en
5 vigueur.

6 Je vous avais donné l'exemple en audience,
7 il y a quelques jours de ça, il me semble,
8 d'activités qui n'étaient pas prévues dans la cause
9 tarifaire d'il y a deux ans et qui figuraient dans
10 la révision de compte qu'on a faite au rapport
11 annuel deux mille dix-neuf (2019). J'ai en tête les
12 règles d'or en santé-sécurité, certaines activités
13 relatives à la cybersécurité également. Donc, qui
14 étaient des activités qu'on n'avait pas pu prévoir
15 au moment de la cause tarifaire et qui figuraient
16 dans notre reddition de comptes au rapport annuel.

17 Le contexte d'allégement réglementaire ne
18 devrait pas empêcher Énergir de faire preuve de
19 bonne gouvernance, de mettre en place les bonnes
20 pratiques opérationnelles et comptables. Et je vous
21 sou mets que c'est tout à fait normal que les
22 activités d'une entreprise évoluent au fil du
23 temps, de sorte que les dépenses d'exploitation ne
24 seront pas toutes les mêmes, au terme de la période
25 d'allégement de trois ans.

1 Malgré ce qui précède, et ça revient à ce
2 que je vous avais dit en audience. Si la Régie ne
3 partageait pas la position d'Énergir pour diverses
4 raisons, et qu'elle jugeait qu'une approbation de
5 changement de pratiques comptables était requise,
6 on vous demande de considérer qu'Énergir vous
7 demande de l'approuver.

8 Aux paragraphes 134 et suivants, je suis
9 donc dans la section B qui parle des conséquences
10 d'une décision relative à un changement de
11 pratiques comptables. Ce que vous allez lire aux
12 paragraphes 134 et suivants, c'est essentiellement
13 la position que je vous avais donnée verbalement
14 lors des audiences il y a deux semaines.

15 C'est-à-dire que, selon Énergir, si la
16 Régie approuvait un changement de pratiques
17 comptables, cette approbation-là serait applicable
18 à partir de l'année financière deux mille vingt,
19 deux mille vingt et un (2020-2021). Pour les années
20 précédentes, il reviendrait à Énergir de justifier,
21 a posteriori, la capitalisation de ses inspections,
22 un peu comme elle l'a fait au rapport annuel deux
23 mille dix-neuf (2019).

24 Alors, c'est ce qu'on devrait faire au
25 rapport annuel deux mille vingt (2020), lorsque

1 viendra le temps de faire cette reddition de
2 comptes là, de justifier que même en l'absence
3 d'une approbation pour un changement de pratiques
4 comptables. Encore une fois, si la Régie jugeait
5 qu'il s'agissait d'un changement de pratiques
6 comptables, bien, ça serait à Énergir de justifier
7 pourquoi il faut que la Régie accepte cette
8 capitalisation-là, dans le dossier du rapport
9 annuel deux mille vingt (2020), malgré l'absence
10 d'approbation puisque cette approbation-là serait
11 donnée dans le contexte de la présente cause
12 tarifaire.

13 Je passe, maintenant, aux paragraphes 139
14 et suivants. Alors, je suis dans la section
15 « Modifications aux Conditions de services et
16 Tarifs ». Donc, le seul élément, ici, qu'on a voulu
17 mettre en lumière concerne la question du double
18 comptage en lien avec le GNR puisque nous avons eu
19 des questions en audience, de maître Cardinal et
20 maître Roy, si je ne me trompe pas. Je vous avais
21 dit qu'on vous reviendrait lors de l'argumentation.
22 Alors, j'aurais très bien pu l'aborder verbalement,
23 seulement, puisque ce que je m'apprête à dire est
24 tout simple, mais je me disais que ça serait une
25 bonne chose que vous l'ayez noir sur blanc.

1 Alors, voilà, Énergir a donc proposé une
2 modification à un article de ses Conditions de
3 services et Tarifs en lien avec les obligations de
4 ses clients en achat direct dans une perspective de
5 traçabilité du GNR et de ses attributs. Nous avons
6 donc été questionnés en audience pour savoir si
7 cette modification-là était contraire à la décision
8 D-2020-057 qui avait été rendue dans le dossier
9 4008, le dossier qui porte sur le GNR.

10 Donc, l'objectif de la modification
11 proposée par Énergir, c'est vraiment d'éviter une
12 double comptabilisation des attributs
13 environnementaux associés au GNR en cas de
14 dissociation entre la molécule de GNR et ses
15 attributs.

16 Donc, tout ça pour dire que je vous
17 rassure. Cette modification-là n'a pas pour effet
18 d'empêcher la comptabilisation de l'exportation du
19 GNR hors Québec. Je pense que c'est la réponse que
20 la Régie attendait. Alors, c'est ce que je vous
21 dis.

22 Passons maintenant à la section suivante,
23 donc paragraphes 143 et suivants, les « Programmes
24 commerciaux et PGEÉ ». En ce qui concerne le CASEP,
25 donc on souligne que SÉ-AQLPA et le GRAME appuient

1 la demande d'inclusion d'un million (1 M) au compte
2 du CASEP. Il y a la FCEI, comme vous le savez,
3 qui... qui requiert qu'Énergir collige certaines
4 informations, notamment sur le mode de chauffage et
5 l'âge des équipements et elle suggère que le CASEP
6 soit mis... soumis à une évaluation de programme en
7 bonne et due forme, notamment dans le contexte
8 du... du futur plan climat de la Ville de Montréal.

9 Je... j'ai pas l'intention de reprendre
10 intégralement ce qui a été dit en audience par les
11 témoins. Je pense que les témoignages et la
12 position d'Énergir sont assez clairs et si je peux
13 résumer cette position-là, c'est que c'est
14 prématuré.

15 Passons maintenant aux paragraphes 147 et
16 suivants, donc en ce qui concerne le PGEÉ. Donc,
17 comme vous le savez, Énergir a proposé certains
18 ajustements à la marge pour trois initiatives du
19 PGEÉ. C'est important de souligner ici que TEQ a
20 donné son aval aux ajustements proposés par
21 Énergir. J'ai mis la référence à la lettre de TEQ
22 dans le plan d'argumentation.

23 En fait, l'élément sur lequel on jugeait
24 important de revenir en argumentation c'est la
25 demande d'ajustement à la marge, qui concerne les

1 programmes d'encouragement à l'implantation,
2 particulièrement dans le contexte où on a un
3 intervenant, le ROEÉ, qui recommande que la demande
4 d'Énergir soit rejetée.

5 Énergir a fait la démonstration que sa
6 demande d'ajustement était requise pour atteindre
7 les cibles fixées au plan directeur. La demande
8 d'Énergir est aussi en ligne avec les
9 recommandations qui figurent dans le dernier
10 rapport de l'évaluateur, qui a été déposé à la
11 Régie en décembre dernier.

12 Je vous sou mets que certains signaux
13 militent en faveur d'un ajustement des aides
14 financières. Je n'ai pas l'intention de tous les
15 nommer, ils sont cités au plan d'argumentation, je
16 suis aux paragraphes 153 et suivants. Mais je
17 soulignerai quand même le faible niveau de
18 couverture des surcoûts, le nombre de participants
19 bruts enregistrés au cours des deux dernières
20 années, qui est à la baisse, et l'augmentation de
21 la période de retour sur investissement des
22 projets.

23 La proposition d'Énergir se veut simple,
24 elle est bien calibrée. Énergir est d'avis que le
25 statut quo menace l'atteinte des cibles du plan

1 directeur. C'est important de prendre action tout
2 de suite pour permettre l'implantation rapide des
3 changements proposés et ainsi redresser la barre.

4 Alors ça complète les représentations que
5 j'avais à vous faire. Je vous soumetts le tout
6 respectueusement et nous sommes disponibles pour
7 répondre à vos questions, le cas échéant.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Lemay-Lachance. Nous avons des
10 questions effectivement.

11 Me NICOLAS ROY :

12 Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien? Parce que
13 j'ai toujours des problèmes de son. Pour revenir
14 sur votre... le GNR et le double comptage.

15 Me MARIE LEMAY-LACHANCE :

16 Oui.

17 Me NICOLAS ROY :

18 Vous venez de faire une précision sur l'aspect
19 double comptage à l'exportation, mais la témoin...
20 madame Simard avait soulevé la question des
21 attributs environnementaux. Je dois avouer que,
22 comme vous le savez, je suis sur la formation du
23 4008 également. Et la question des attributs
24 environnementaux, on a eu pas mal de
25 représentations d'Énergir là-dessus,

1 particulièrement monsieur Imbleau, de mémoire. Et
2 la question que je vous soumetts : est-ce que cette
3 portion de... des conditions de services pourrait
4 être sujette plutôt au 4008 que dans le présent
5 dossier pour clarifier la question des attributs
6 environnementaux, compte tenu de ce qui a été
7 déclaré dans ce dossier-là?

8 Me MARIE LEMAY-LACHANCE :

9 Je vous avoue que je ne connais pas bien le dossier
10 4008. Si mon confrère, maître Sigouin-Plasse, veut
11 intervenir, je l'invite à le faire. Je pense que
12 c'est le cas.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Bonjour. Donc, vous aurez compris de la vidéo de ma
15 collègue qu'on est face à face un l'autre, donc
16 elle me lançait un regard. Oui, alors je suis au
17 fait, Maître Roy, effectivement, du dossier 4008.
18 Pour être franc, par contre, je suis moins au fait
19 de l'aspect du présent dossier. Là, il faut
20 répondre à votre question. Une chose est certaine,
21 c'est qu'il faut répondre à votre question, elle
22 est tout à fait légitime.

23 Puis je vais vous donner une réponse sous
24 toute réserve, je vais devoir consulter mes
25 collègues, quitte à vous revenir plus tard, là, au

1 courant de la journée, je pense que c'est possible
2 de le faire. Mais, nous, que ce soit dans le
3 présent dossier ou que ce soit dans le dossier
4 4008, nous avons besoin d'une modification des CST
5 par une formation qui peut agir en matière
6 tarifaire, donc on est saisi ici d'un banc de trois
7 dans une cause tarifaire, donc c'est ce qui
8 expliquait vraisemblablement la demande dans le
9 présent dossier. Je comprends aussi qu'il y a des
10 preuves qui ont été déposées dans le dossier 4008
11 qui annonçaient une telle modification, je pense,
12 dans le présent dossier. Donc, il y a une question
13 de cohérence entre les échanges entre les
14 différents dossiers.

15 Maintenant, si la présente formation
16 préférerait ne pas avoir à se prononcer sur cette
17 demande-là et de la déférer ou plutôt de la donner
18 ou de l'inviter, d'inviter la formation dans le
19 4008 à s'en saisir et de regarder ça, écoutez, on
20 va agir en conséquence.

21 Je ne pense pas que c'est de forcer une
22 décision dans une formation plutôt qu'une autre. Je
23 pense que, l'important, c'est d'avoir une décision
24 d'une formation tarifaire.

25 Alors, je vais consulter mes collègues,

1 pour être franc là, pour m'assurer que ce que je
2 viens de vous dire là est conforme aux intentions
3 d'Énergir.

4 Me NICOLAS ROY :

5 Et j'aurais une question additionnelle, toujours
6 sur le GNR. Et peut-être que c'est pas le bon
7 moment pour vous et que c'est plus en réplique,
8 mais... Avez-vous quelque chose à nous soumettre en
9 ce qui a trait à la demande de SÉ, qu'on défère
10 beaucoup au 4008 la question des approvisionnements
11 en GNR?

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 En fait, sauf erreur, je pense qu'on a
14 effectivement, en fait, déjà commencé à faire des
15 représentations. Mon collègue, maître Locas, a
16 fait, pour l'avoir entendu... Je n'étais pas, pour
17 être franc avec vous, je n'étais pas complètement
18 absent des audiences du trente et un (31) et
19 suivantes. J'ai entendu à l'occasion des
20 représentations. Et je pense qu'effectivement il
21 faut éviter, dans ce dossier-ci, de se prononcer
22 sur des aspects qui ont déjà été tranchés par la
23 formation du 4008. Vous savez bien, Maître Roy...

24 Me NICOLAS ROY :

25 Ou qui pourrait l'être. Ou qui pourrait l'être.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Ou qui pourrait l'être. Puis c'est un peu aussi
3 l'enjeu... On avance dans le dossier du GNR. On
4 explore cette filière-là puis on découvre un
5 nouveau processus réglementaire avec vous. Et là on
6 a monté un dossier GNR, propre au GNR. Et la Régie,
7 donc vous le savez, a rendu des décisions en
8 matière d'approvisionnement concernant différentes
9 caractéristiques qu'on se doit de respecter avant
10 de signer les contrats d'approvisionnement en GNR.
11 Puis toujours en fonction des objectifs fixés par
12 le règlement concernant la quantité du GNR devant
13 être distribuée par un distributeur au Québec.
14 Alors, ceci dit...

15 Alors, c'est pour ça que je vous fais une
16 représentation générique. Peut-être que j'irai
17 d'une manière plus granulaire plus tard là parce
18 que j'amorce cette discussion-là avec vous dans ce
19 dossier-ci. N'ayant pas à l'esprit, par contre, les
20 représentations spécifiques ou les recommandations
21 spécifiques de SÉ-AQLPA dans ce dossier auquel vous
22 me référez.

23 Je vous invite, par ailleurs, à ne pas
24 donner suite à de telles recommandations si ça
25 avait pour effet de refaire un débat qui a déjà eu

1 lieu ou de faire un débat qui s'en vient dans le
2 dossier 4008, effectivement.

3 Si c'est ça votre préoccupation, Maître
4 Roy, je suis d'accord avec vous, qu'il faut éviter
5 de dédoubler les forums dans le cadre, à l'égard du
6 dossier GNR et on pense que s'il y a une chose à
7 privilégier, c'est le dossier 4008 lorsqu'il est
8 question de traiter de GNR.

9 Me NICOLAS ROY :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Questions?

13 Mme ESTHER FALARDEAU :

14 Non.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon. Maître Sigouin-Plasse, j'avais une question
17 que je devais vous poser tout à l'heure et vous
18 pouvez y répondre en réplique parce que je suis
19 persuadé que vous n'avez pas la réponse
20 aujourd'hui. Ça fait suite à une question posée par
21 maître Cardinal de la Régie qui l'avait posée à
22 maître Locas. C'est aux pages 313 et 314 des notes
23 sténographiques qui étaient la pièce A-0035,
24 c'était le volume 1.

25 Ça se rapporte au paragraphe 15 de votre

1 plan d'argumentation où est-ce que vous avez
2 énuméré les différents outils permettant de faire
3 face au contexte économique actuel. Et vous aviez
4 parlé d'une possibilité, pas vous mais votre
5 collègue, votre confrère avait parlé d'une
6 possibilité d'agir par l'intermédiaire des
7 modifications des conditions de services. Et maître
8 Cardinal avait demandé, là je vais lire ce que je
9 vois dans les notes sténographiques :

10 [...] pouvez-vous commenter

11 l'application de [...]

12 l'article 12.1.2.1

13 ... dans le but de [...] refléter

14 [...] une variation dans les volumes?

15 De gaz. Alors, je vais vous poser la question :

16 pourquoi vous dites que ça peut...

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 ... ces dispositions-là peuvent refléter...

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Écoutez...

23 LE PRÉSIDENT :

24 ... une variation dans les volumes de gaz?

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Tout à fait. Écoutez, et à l'époque, dans le cadre
3 de cette échange-là, il a dit essentiellement,
4 parce que j'ai regardé qu'est-ce qu'il en était de
5 ces échanges-là.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Hum, hum.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Maître Locas a dit : « Écoutez, on reviendra en
10 argumentation. »

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est ça.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Dans le pire des scénarios. Puis peut-être que ce
15 sera même discuté dans le cadre de panel là. Puis
16 je n'en tiendrai pas rigueur à maître Locas d'avoir
17 pelleter ça dans une argumentation qu'il savait à
18 ce moment-là qu'il n'allait pas la faire parce que
19 je pense qu'il ne le savait pas à ce moment-là qui
20 allait plaider le dossier.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Il ne le savait pas.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Alors, moi, voilà celui qui va être le porte-parole
25 d'Énergir sur cette question-là. J'ai regardé

1 effectivement les échanges parce que maître Locas a
2 bien fait son travail. Il nous a préparé à ces
3 échanges-là vous et moi ensemble. Et j'ai regardé
4 ça. Je suis allé voir les dispositions 12.1.2.1 et
5 13.1.2 des Conditions de services et Tarif. Et
6 effectivement, quand on regarde les libellés de ces
7 dispositions-là, on parle des coûts réels
8 d'acquisition et les coûts réels des outils
9 d'équilibrage.

10 Par contre, nous, on pense que l'esprit de
11 ces dispositions-là devrait nous permettre
12 d'ajuster les tarifs en présence d'une baisse de
13 volume. Ceci dit... Puis là, je comprends, je suis
14 candide en vous disant que, ma représentation, elle
15 est courte en vous disant ça. Je pense que si on
16 lit ces dispositions-là, on peut penser que
17 l'esprit aussi c'est de pouvoir acheter un cadre
18 baisse de volume.

19 Si vous me dites dans une future décision,
20 maître Sigouin-Plasse, bien essayé, ce n'est pas ce
21 que disent les conditions de service et tarifs,
22 écoutez, la solution que nous aurions si
23 éventuellement nous devions, parce que c'est bien
24 une question hypothétique, si dans le futur nous
25 devions ajuster les tarifs comme nous le

1 souhaitons, je pense qu'il y a lieu à ce moment-là
2 d'avoir... de faire preuve d'agilité, comme on a
3 fait preuve d'une agilité plus tôt dans ce dossier-
4 ci avec le tarif de fourniture. On vous a demandé
5 de réagir à une proposition d'Énergir sur le tarif
6 de fourniture. Vous avez rendu une décision. Je
7 n'ai pas de mémoire le numéro de la décision. Mais
8 vous avez rendu une décision rapidement qui permet
9 de récupérer une certaine somme au bénéfice de la
10 clientèle par l'intermédiaire du tarif de
11 fourniture.

12 Je pense qu'on pourrait à ce moment-là, si
13 mon interprétation que je vous soumets à l'égard
14 des dispositions 12.1.2.1 et 12.1.2, il est grand
15 temps qu'on fasse une refonte de ces différents
16 tarifs-là. Alors, si vous ne me suivez pas sur
17 cette interprétation-là, bien, moi, je pense qu'il
18 sera opportun, si la situation se présente plus
19 tard au courant de l'automne peut-être ou dans les
20 prochaines semaines, de faire une demande ad hoc
21 ou... pour vous saisir ou saisir une nouvelle
22 formation, si, vous, vous êtes désaisi du dossier
23 tarifaire parce que vous auriez rendu une décision,
24 de saisir la Régie d'une demande tarifaire
25 ponctuelle, je devrais plutôt dit ponctuelle, pour

1 modifier les tarifs si c'était requis.

2 C'est toujours possible de faire ce genre
3 d'intervention-là si on juge que les CST, les
4 conditions de service et tarif, ne nous le
5 permettent pas dans leur libellé actuel. Or, je
6 pense que ce serait le cas de figure qui se
7 présenterait.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci pour votre réponse. Nous n'avons pas d'autres
10 questions. Ça complète. Merci à tous les deux. Nous
11 pouvons maintenant passer... Oui, Maître Sicard, je
12 vous vois apparaître, vous êtes prête?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Finalement, ça va plus vite avec la technologie
17 qu'en place. On n'a pas à libérer les places. Alors
18 ça va bien. Donc vous êtes prête à...

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Oui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors merci.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Si vous êtes prêt, moi, je suis prête. Je vais être
25 très brève.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Allons-y!

3 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

4 Alors, Hélène Sicard pour l'ACEF de Québec. Je vous
5 ai envoyé une argumentation écrite qui est, je
6 pense, ce n'est plus un plan, c'est une
7 argumentation. Vous allez pouvoir la lire, et vous
8 en êtes capable. Je n'ai absolument pas l'intention
9 de la relire. Alors, je vais juste vous dire
10 brièvement quelques mots sur notre perception du
11 dossier.

12 Mais avant de faire ça, je tiens à
13 remercier, on vit un contexte nouveau et très
14 différent, et monsieur Morin, qui est le
15 sténographe, parce qu'il ne voit personne, en fait
16 ou il voit difficilement les gens peut-être, et il
17 écrit tout ça, il a fait un travail énorme dans ce
18 dossier où on a eu, et c'est pour tout le monde,
19 ça, de longues heures, les journées ont été
20 longues, et je voulais vraiment faire une note sur
21 son travail. Je sais qu'il y a eu quelques erreurs
22 dans les notes sténo à certains endroits, mais on
23 ne lui en tient pas rigueur. Et je suis très
24 consciente que ça peut être difficile de nous
25 entendre. Moi-même, j'ai eu de la difficulté

1 parfois à entendre certaines personnes
2 correctement. Alors qu'il n'hésite pas toujours à
3 faire signe quand il entend mal ou si on parle trop
4 vite ou quoi que ce soit. Alors, ça, c'était mon
5 mot d'ouverture. Puis merci à tout le monde de
6 collaborer dans ce genre de communication, notre
7 nouvelle normale.

8 Brièvement, si vous avez lu ou regardé
9 l'argumentation, vous savez qu'on n'est pas
10 d'accord avec Énergir sur sa vision et sa façon
11 dont il a travaillé la prévision. Et, là, bonjour à
12 maître Hugo Sigouin-Plasse que nous n'avions pas
13 vu. On nous dit qu'il préfère un dossier, et c'est
14 ce qu'il a dit ce matin, basé sur des éléments
15 connus plutôt que marginal. Ce n'est pas marginal
16 qu'il y a la COVID depuis le mois de mars. Ce n'est
17 pas marginal et ce n'est pas inconnu que ça a des
18 impacts. C'est une situation qui a été connue après
19 qu'ils aient préparé leur prévision, mais c'est une
20 situation qui est réelle et qui a des impacts et ce
21 n'est pas acceptable que ça soit ignoré lorsqu'on a
22 présenté le dossier.

23 Alors, l'ACEFQ, dans un premier temps, et
24 c'est dans l'argumentation, on vous avait
25 demandé... On avait demandé, dans nos conclusions

1 originales, de modifier... En fait, que la
2 prévision soit modifiée, puis on vous a indiqué à
3 l'argumentation là... Je ne retrouve pas le
4 paragraphe exact, mais ce n'est pas grave. Qu'on
5 changeait cette conclusion parce qu'évidemment, ce
6 qu'on aurait voulu, c'est qu'avant l'audience, les
7 prévisions soient révisées, ce qui n'a pas été
8 fait. On a eu des informations, par contre, et
9 c'est ce qui nous amène à faire la recommandation
10 de réduire d'au moins deux pour cent (2 %), le
11 scénario de base.

12 C'est évident que vous pourriez aller à
13 plus. Les scénarios A et B, c'est deux pour cent
14 (2 %), onze pour cent (11 %), la marge est grande.
15 Et on voit, à l'heure actuelle, que la pandémie,
16 elle n'a pas disparue.

17 Oui, il y a une incertitude, mais c'est
18 certain qu'elle est là, la pandémie. Et c'est
19 certain qu'il y a des impacts. C'est la mesure des
20 impacts. On est dans le jaune, à l'heure actuelle.
21 On s'en va, à certains endroits, dans le orange.
22 C'est évident qu'on ne le souhaite pas, sauf que la
23 réalité, elle est là et il faut la prendre, il faut
24 en tenir compte.

25 Vous savez, les organismes, comme l'ACEF de

1 Québec, travaillent depuis toujours à essayer
2 d'éviter et d'aider les ménages pour qu'ils évitent
3 l'endettement. Et, là, ce qu'Énergir vient vous
4 dire, c'est : « Ce n'est pas grave là si on
5 n'augmente pas suffisamment les tarifs et si on
6 n'ajuste pas nos prévisions parce que... De toute
7 façon, ce n'est pas eux qui vont payer, c'est les
8 clients qui vont payer parce que dans les années
9 futures l'écart va passer puis on le récupérera à
10 ce moment-là. »

11 Bien, ça, c'est un endettement qu'ils
12 veulent créer pour les clients, éventuellement. Et
13 c'est ça qui n'est pas acceptable. C'est un
14 principe qu'il ne faut pas encourager. Ces
15 mécanismes-là, vous allez le retrouver, n'ont pas
16 été mis en place pour, selon nous, ce genre
17 d'attitude. Alors, c'est pour ça qu'on vous demande
18 vraiment de réviser à la baisse les scénarios. Et
19 qu'on pense que c'est motivé que de le réviser.

20 Pour ce qui est de toute la section, vous
21 allez retrouver en gras, dans l'argumentation, les
22 conclusions avec toutes les références et les
23 explications en notes de bas de page. Et pour ce
24 qui est des ménages à faible revenu, évidemment, la
25 première chose qu'on vous demande c'est peut-être

1 d'indiquer à Énergir qu'il n'y a pas de non payeurs
2 chez les utilisateurs de gaz, il y a des non
3 clients.

4 Et, ensuite, de limiter le budget. Je vous
5 ai expliqué, dans l'argumentation, pourquoi, selon
6 nous, vous pouvez limiter ce budget-là et il y a
7 des alternatives. Si vous pensiez vraiment que vous
8 n'aviez pas ces pouvoirs-là, vous avez quand même
9 le pouvoir de demander à Énergir d'aller chercher
10 cette autorisation de TEQ pour modifier les
11 budgets.

12 On a pris connaissance de la recommandation
13 que faisait le ROÉÉ pour ce qui est des thermostats
14 intelligents et de l'installer chez les ménages à
15 faible revenu, puis on pense que c'est une très
16 bonne solution.

17 D'ailleurs, le ROÉÉ - où ça serait un pas
18 dans la bonne direction - a indiqué que ça serait
19 quelques centaines de dollars pour installer ça
20 dans un logement ou dans une petite maison. Ça
21 serait une très bonne recommandation à faire que
22 d'intégrer cette installation et ce programme pour
23 les ménages à faible revenu. Et vous pourriez,
24 facilement, comme ils l'ont suggéré...

25 Par exemple, si vous réutilisiez le budget

1 pour les aides financières à cinquante mille
2 (50 000 \$), bien, vous pourriez indiquer à Énergir
3 que bien ils doivent faire dix mille dollars
4 (10 000 \$) ou quinze mille dollars (15 000 \$) de
5 thermostats au cours de l'année, ce qui permettrait
6 peut-être... écoutez, l'année dernière, là, c'est
7 six cents dollars (600 \$) sur un budget de je pense
8 quinze mille (15 000 \$) qui a été dépensé. Et les
9 frais d'administration sont complètement
10 disproportionnés par rapport aux aides financières
11 qui sont accordées. Ça ne peut pas durer.

12 Alors ça complète... si vous avez eu le
13 temps de lire un petit peu, là, j'ai fait le tour
14 de... des choses à vous remettre en mémoire, puis
15 vous les aurez quand vous lirez. Ça complète ce que
16 je voulais vous dire ce matin. Si vous avez des
17 questions, je suis disponible.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Sicard.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Je ne vous entends pas, Maître Turmel.

22 LE PRÉSIDENT :

23 J'ai dit merci.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Nous n'avons pas de questions. Oui, nous avons une
3 question.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Madame Falardeau.

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 Oui, bonjour, Maître Sicard.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Bonjour.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Écoutez, une question rapide, là, puis...

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Oui.

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Excusez-moi si la réponse est là en quelque part,
16 là, puis... mais juste me la souligner. Donc, vous
17 proposez une baisse de deux pour cent (2 %) dans
18 les volumes, que ce soit... que les tarifs soient
19 établis sur la base d'une prévision, là, qui serait
20 le scénario de base moins deux pour cent (2 %).

21 Puis dans son argumentation, Énergir nous dit, bon,
22 bien qu'ils préféreraient que ce soit le scénario
23 de base et puis ils argumentent en faveur de
24 l'utilisation du scénario de base. Mais que si on
25 voulait absolument, là, refléter des volumes plus

1 faibles, d'aller plutôt vers le scénario
2 défavorable. Où vous vous positionnez par rapport
3 au scénario défavorable?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Vous allez le retrouver...

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 Oui.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 ... dans l'argumentation en quelque part. J'ai pas
10 la... en fait, ce qu'on vous dit c'est : écoutez,
11 nous, on vous dit... on vous a recommandé, puis
12 c'est la recommandation que monsieur Blain vous a
13 faite en audience, de réduire d'au moins, au moins
14 deux pour cent (2 %).

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Au moins.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Je vous ai également mis dans l'argumentation,
19 suite aux nouvelles, ce qui se passe avec notre
20 carte... nos zones géographiques et les décisions,
21 les nouvelles... les nouvelles mesures qui seront
22 mises en place par le gouvernement, là, pour
23 désigner des zones...

24 Mme ESTHER FALARDEAU :

25 Oui.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 ... puis vérifier nos hôpitaux, qu'ils ne soient
3 pas trop surchargés, que face à ce qui se passait
4 cette semaine, puis on voit que, malheureusement,
5 que ça empire, que vous pourriez facilement aller à
6 quatre (4 %) et cinq pour cent (5 %). Mais on a
7 entendu Énergir qui a dit : écoutez, puis vous
8 allez le retrouver, là, en gras quelque part, que
9 le scénario défavorable c'est deux point six pour
10 cent (2,6 %) de réduction de volume. Puisque ce
11 scénario-là a déjà été beaucoup travaillé, si vous
12 jugez que vous devez agir rapidement et que c'est
13 la bonne chose, c'est très acceptable de prendre ce
14 scénario.

15 Ce qu'on veut s'assurer c'est qu'une fois
16 que vous adoptez un scénario, que les tarifs sont
17 calculés en conséquence pour pas qu'on envoie une
18 dette future. Et on pense que si vous évaluez les
19 probabilités, là, si on regarde la réalité, puis si
20 on regarde le fait que leur scénario de base - puis
21 monsieur Blain l'a bien expliqué en audience, vous
22 allez retrouver les références - le scénario de
23 base lui-même part de données qui ne reflètent pas
24 la réalité parce qu'ils sont... il y a des
25 chiffres, puis on l'a vu, entre autres, avec les...

1 les gros clients, où ils ont moins consommé, alors
2 que dans le scénario de base on prévoyait que cette
3 hausse de consommation allait perdurer, alors que
4 dès la mi-mars et avril il y a eu une chute de, je
5 pense que c'est quarante-et-un millions de mètres
6 (41 Mm3), qui ne sont pas pris en compte du tout
7 dans le scénario de base. Alors le scénario
8 défavorable serait acceptable pour nous,
9 absolument.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Merci.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Ça répond?

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Oui, ça répond très bien, merci.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 O.K.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors ça complète, Maître Sicard, merci bien.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Merci. Alors bonne journée et restez en santé tout
22 le monde.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Nous allons faire le possible. Maître Hamelin,
25 c'est à votre tour.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Bonjour, vous m'entendez bien?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Très bien.

5 PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN :

6 Alors bonjour, Monsieur le Président, Madame,
7 Messieurs les Régisseurs. Tout à l'heure quand
8 maître Sigouin-Plasse a plaidé, à deux reprises on
9 a perdu le... le lien Internet, je ne sais pas
10 pourquoi. On est... je suis présentement au bureau,
11 le lien devrait être très bon, encore mieux qu'à la
12 maison et c'est pour ça qu'on le fait ici. Mais si
13 jamais ça arrivait, peut-être juste me... je m'en
14 excuse d'avance. Alors au moins vous me voyez, vous
15 voyez que mes cheveux étaient faits et j'imagine
16 que maître Sigouin-Plasse, sa caméra ne fonctionne
17 pas parce que justement il a peut-être eu un
18 problème de brushing, soit dit en passant à la
19 blague.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Je ne crois pas.

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Alors...

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 J'ai même fait la barbe et je suis bien peigné, je

1 vous le confirme.

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Bon, c'est bien. Peut-être qu'on verra ça à la
4 réplique, puisque vous avez indiqué que vous alliez
5 en faire une d'emblée.

6 Alors, tout d'abord, j'avais indiqué à peu
7 près trente (30) à quarante-cinq minutes (45 min)
8 au niveau de la plaidoirie. Je vais essayer de m'en
9 tenir à ça mais je vais également vouloir aborder
10 naturellement la plaidoirie de mon confrère ainsi
11 que le plan d'argumentation qu'il a soumis.

12 J'avais indiqué au départ qu'on voulait
13 vous soumettre un plan d'argumentation plus, je
14 vous dirais, point form, mais finalement, avec le
15 temps qui nous a été alloué, on vous a transmis
16 quand même un plan d'argumentation qu'on juge
17 étoffé, mais je vais quand même vouloir reprendre
18 avec vous certains éléments qu'on juge importants.

19 Et donc, d'abord, je voulais aborder toute
20 la question des communications avant l'audience. Je
21 vais ensuite aborder la question du cadre juridique
22 applicable à la question du taux de rendement.
23 Finalement, je vais vous faire un bref survol de la
24 preuve qui vous a été présentée par l'ACIG, dans le
25 cadre de ce dossier-ci et finalement terminer

1 rapidement sur le plan d'approvisionnement.

2 Et ensuite, en rafale, je vais revenir sur
3 certains points du plan d'argumentation de la
4 plaidoirie de mon confrère.

5 Alors, en introduction, également, nous
6 avons des remarques préliminaires et clairement,
7 nous n'avons pas la même lecture des
8 correspondances de la Régie et je pense que c'est
9 important de revenir sur l'ensemble de la
10 chronologie du dossier pré-audience pour vous
11 permettre de juger, là, de la perspective de l'ACIG
12 par rapport aux sujets que l'ACIG a abordés dans le
13 présent dossier et sa compréhension des différentes
14 communications. Parce que je pense que c'est
15 important de remettre tout dans le contexte et non
16 pas juste la dernière lettre de la Régie du mois
17 d'août dernier.

18 Alors, rappelons-nous qu'Énergir (sic) est
19 intervenue dans le dossier et dès son intervention,
20 a mentionné qu'elle voulait aborder la question du
21 taux de rendement. Elle a, dès son intervention, et
22 là, je le dis tout de suite, ce n'est pas à
23 quelques jours d'audience et je vais y revenir, là.

24 Donc, dès mai vingt vingt (2020),
25 Énergir... c'est-à-dire l'ACIG vous dit qu'elle

1 veut revoir la question du taux de rendement, dans
2 le contexte actuel et questionner Énergir à ce
3 sujet-là.

4 Et dans ce contexte-là, ce qu'on a
5 effectivement déposé suite à notre intervention, on
6 a interrogé Énergir dans le cadre de demandes de
7 renseignements sur la question du taux de
8 rendement. Après ces échanges questions-réponses,
9 on a analysé la question de façon approfondie et on
10 a soumis une preuve étoffée et sérieuse, là, sur la
11 question du taux de rendement.

12 Alors, ce n'est pas fait sur un coin de
13 table et je m'inscris en faux sur ce genre de
14 représentations là, puisque l'on a fait une analyse
15 étoffée, sérieuse de la question du taux de
16 rendement.

17 Et elle a été déposée le dix-sept (17)
18 juillet vingt vingt (2020), donc, encore une fois,
19 bien avant l'audience dans le présent dossier. Ce
20 n'est pas à quelques jours de l'audience que l'on a
21 proposé une réduction ponctuelle du taux de
22 rendement de cent cinquante (150) points de base.

23 Alors, Énergir n'a pas été pris par
24 surprise, là, à quelques jours d'audience de notre
25 recommandation. C'est sur papier depuis la mi-

1 juillet.

2 Et, là, vous n'êtes pas sans oublier les
3 échanges, les nombreux échanges de correspondance.
4 Première lettre d'Énergir du vingt-quatre (24)
5 juillet et réponse de l'ACIG du vingt-huit (28)
6 juillet, à laquelle Énergir a répondu le vingt-neuf
7 (29) juillet et, là, vous avez rendu... vous avez
8 écrit une lettre procédurale du sept (7) août vingt
9 vingt (2020). Mon collègue a parlé de votre lettre
10 du onze (11) août, mais je pense que c'est
11 important de revenir sur la lettre du mois d'août
12 vingt vingt (2020) qui se situe, appelons-là, après
13 le dépôt de la preuve par Énergir, c'est-à-dire le
14 dépôt de la preuve par l'ACIG dans le présent
15 dossier.

16 Puis souvenons-nous également que, avant
17 ça, même au moment du dépôt de l'intervention de
18 l'ACIG dans le présent dossier, disant qu'on allait
19 vouloir traiter du taux de rendement, Énergir a
20 tenté d'exclure, comme on le fait généralement,
21 donc, dans sa lettre en réponse à notre
22 intervention, a tenté d'exclure ce sujet-là et dans
23 la décision procédurale, la Régie n'a pas exclu ce
24 sujet-là.

25 Alors, je pense qu'on avait... on était

1 légitimes de penser de pouvoir faire ce débat-là
2 dans le présent dossier, puisque dans votre lettre
3 procédurale, votre décision procédurale, le sujet
4 n'a pas été exclu.

5 Mais reparlons donc de la lettre du mois
6 d'août vingt vingt (2020). Dans cette lettre-là,
7 alors qu'Énergir vous dit : « Non, non, non, on ne
8 devrait traiter du taux de rendement, c'est un
9 sujet sérieux, ça ne devrait pas se faire de cette
10 façon-là. », vous avez dit dans cette lettre-là
11 qu'il y avait lieu de s'assurer que le taux de
12 rendement de huit point neuf pour cent (8,9 %)
13 reconduit en deux mille dix-neuf (2019) demeure
14 raisonnable étant donné les conditions économiques
15 et financières actuelles.

16 Vous avez dit que vous poursuiviez l'examen
17 de la preuve déposée à ce jour, ainsi que la
18 réflexion sur la possibilité d'apporter un
19 ajustement ponctuel, donc la conclusion du rapport
20 de l'ACIG, sa première conclusion dans sa preuve.

21 Et là, malgré que c'était la troisième fois
22 qu'on disait que le sujet était inclus, donc la
23 lettre B-0100 suite à notre intervention, la lettre
24 B-0142, B-0149, Énergir y va d'une quatrième
25 demande en vous disant : « Bien on ne devrait pas

1 traiter du taux de rendement dans le présent
2 dossier. ».

3 Et suite à ça, vous rendez votre
4 correspondance du quatorze (14) août... Du onze
5 (11) août dernier. Pardon, du quatorze (14) août.

6 Mais relativement à cette lettre du
7 quatorze (14) août, il faut comprendre qu'on était
8 dans une situation où la Régie rend cette
9 correspondance-là avant d'avoir entendu l'ACIG en
10 audience et encore avant l'argumentation juridique
11 qui vous est présentée aujourd'hui.

12 Et c'est sûr qu'on s'est questionnés quant
13 à la lettre que vous avez rendue et le fait
14 d'évaluer l'opportunité de revoir le taux de
15 rendement dans un prochain dossier antérieur à
16 vingt vingt-deux, vingt vingt-trois (2022-2023),
17 compte tenu de la lettre du sept (7) août, compte
18 tenu du fait que vous avez indiqué qu'on continuait
19 l'analyse du dossier quant à la raisonnabilité du
20 taux de rendement, compte tenu qu'on poursuivait
21 l'examen de la conclusion initiale de l'ACIG et
22 surtout dans un contexte où on n'a pas été entendus
23 sur le fait qu'on allait rejeter une conclusion
24 avant même l'audience.

25 Alors, dans ce contexte-là, ma

1 compréhension, et je vous le dis bien humblement et
2 sincèrement, c'était que vous ne pouviez pas
3 exclure d'emblée sans nous avoir entendus sur cette
4 conclusion-là, malgré les correspondances
5 d'Énergir, qu'on n'allait pas analyser la question
6 du taux de rendement pour la période vingt vingt,
7 vingt vingt et un (2020-2021), ni celle de vingt
8 vingt et un, vingt vingt et un vingt vingt-deux
9 (2021-2022).

10 Donc, notre attente légitime était de
11 pouvoir vous soumettre nos représentations sur
12 l'ensemble de la preuve telle qu'elle vous l'a
13 présentée.

14 D'ailleurs Énergir n'a pas fait de demande
15 formelle pour retirer certains pans de notre preuve
16 du dossier, comme généralement on le fait si tel
17 doit être le cas. Ce n'est pas comme ça que ça a
18 été fait et donc, on s'est présentés devant vous et
19 on vous a soumis la preuve telle que présentée.

20 J'ajoute aussi que dans la lettre du
21 quatorze (14) août dernier, la Régie invitait
22 Énergir à présenter sa position en audience, telle
23 qu'elle avait été exprimée dans sa lettre du onze
24 (11) août.

25 Donc, encore une fois, c'était une

1 invitation à soumettre cette position-là devant
2 vous dans le cadre de l'audience, pas de
3 prédéterminer, de rejeter une conclusion avant de
4 nous avoir entendus.

5 Alors, quant à nous, quand on s'est
6 présentés, en l'absence d'aucun moyen préliminaire,
7 en l'absence d'aucune objection non plus quant à la
8 preuve qui vous a été offerte tant de façon écrite
9 que dans le témoignage de monsieur Sebaa, quant à
10 nous, l'ensemble des informations qu'on vous a
11 transmises devrait être toujours au dossier, ne pas
12 rejeter de conclusions avant même que le dossier ne
13 soit pris en délibéré par la Régie et je pense
14 qu'il est tardif au moment où on se parle pour
15 Énergir de plaider l'équité procédurale, alors que
16 ces sujets ont été annoncés depuis initialement la
17 mi-mai.

18 Alors, ça clôt mes remarques préliminaires,
19 mais je pensais que c'était important de vous le
20 soulever et je vous dis tout de suite que,
21 maître Sigouin-Plasse ne devrait peut-être pas
22 parier son salaire sur un renversement des rôles,
23 parce que je vous dis tout de suite qu'on aurait
24 certainement sauté sur l'occasion de pouvoir
25 traiter du taux de rendement même si la demande

1 d'Énergir avait été d'hausser celui-ci dans le
2 contexte de la preuve qu'on vous a présentée au
3 présent dossier.

4 J'aborde maintenant la question du cadre
5 juridique applicable, parce que c'est important
6 selon nous d'en traiter et parce que vous allez
7 voir, de votre loi et des décisions passées, que
8 vous avez la compétence pour réviser le taux de
9 rendement, donc la raisonnablement du taux de
10 rendement. Et également, vous avez une très grande
11 latitude sur la méthode par laquelle vous pouvez le
12 faire.

13 Alors, tout d'abord, votre compétence se
14 retrouve à l'article 32 de la loi et on indique à
15 cette disposition-là, et je suis au paragraphe 19
16 du plan où j'ai repris l'extrait de l'article 32.
17 On indique que vous pouvez, de votre propre
18 initiative ou à la demande d'une personne
19 intéressée, considérer la question de la
20 détermination du taux de rendement. Donc, c'est
21 important de voir que c'est, ça peut être de votre
22 propre initiative ou à la demande d'un intéressé.

23 Comme je le disais, vous avez une très
24 grande discrétion de ce côté-là. Et je vous réfère
25 notamment à la décision D-2011-182 où vous allez

1 voir, au paragraphe 180 que, et on s'entend que
2 c'est la décision de base sur la question du taux
3 de rendement :

4 [180] Par ailleurs, dans cette même
5 décision, la Régie considérait que
6 son...

7 pouvoir, son

8 ... devoir...

9 pardon

10 ... était de déterminer un taux de
11 rendement raisonnable et que la
12 méthode qu'elle utilisait relevait de
13 sa discrétion. À cet égard, la Régie
14 rappelait que les tribunaux ont
15 reconnu la grande latitude et la
16 discrétion des organismes de
17 régulation dans le choix de la
18 meilleure méthode pour fixer un taux
19 de rendement raisonnable sur l'avoir
20 de l'actionnaire.

21 Et ce devoir d'établir la raisonnabilité et la
22 grande latitude au niveau des moyens pour le faire,
23 ça a été réitéré dans la décision D-2013-036. Et
24 vous avez ça au paragraphe 23 de mon plan
25 d'argumentation.

1 Tout d'abord, la Régie a fait l'analyse en
2 regardant l'article 32. La Régie vient souligner le
3 fait important, selon nous, que cette disposition-
4 là n'est pas mentionnée à l'article 25 de la loi,
5 donc la Régie n'est donc pas tenue de procéder par
6 audience publique. Sur la question du taux de
7 rendement. C'est quand même assez, assez important
8 de le mentionner. Et que donc il y a un traitement
9 différent à donner entre l'article 32 et les
10 articles 48 et 49 de la loi.

11 Et ce qu'on vous souligne, c'est que, selon
12 nous, l'analyse ne requiert pas nécessairement de
13 débat d'experts ni un examen exhaustif de chacun
14 des paramètres du taux de rendement, contrairement
15 à ce qu'Énergir vous soumet dans ses
16 correspondances des mois de juillet et août. Et à
17 preuve, le dossier justement duquel est issue la
18 décision D-2013-36, dans lequel la Régie a fait une
19 analyse « prima facie » de la demande de Gaz Métro
20 qui était alors d'augmenter le taux de rendement de
21 neuf point trois pour cent (9,3 %).

22 Et vous allez voir de l'historique du
23 dossier que l'on comprend très bien que finalement
24 l'issue de la proposition de la Régie est
25 essentiellement pas mal basée sur le principe

1 d'allégement réglementaire.

2 Donc, vous allez voir, au paragraphe 26,
3 que dans... et c'est la décision procédurale du
4 même dossier, qu'initialement donc vous aviez une
5 demande de Gaz Métro de neuf point trois (9,3 %),
6 d'augmenter le taux de rendement de neuf point
7 trois pour cent (9,3 %). Et vous allez voir de la
8 décision procédurale que, quand on a fait l'analyse
9 avec la FAA, on arrive, on arrivait avec un taux de
10 sept point quatre-vingt-douze pour cent (7,92 %).

11 Et dans cette décision-là, donc la Régie a
12 fait un examen, et là je suis dans le procédural,
13 un examen « prima facie » de cette demande-là et
14 elle indiquait que ça ne justifiait pas selon elle
15 une étude en profondeur du taux de rendement.

16 Et je vous amène au paragraphe 23 de cette
17 décision-là, la Régie disait :

18 [23] Toujours préoccupée par les coûts
19 réglementaires associés aux demandes à
20 l'égard de la détermination du taux de
21 rendement du distributeur et pour des
22 raisons d'efficience et d'efficacité,
23 la Régie considère qu'il y a lieu
24 d'adopter une approche adaptée aux
25 circonstances et qui respecte à la

1 Demande, la Régie a déterminé, dans sa
2 décision D-2013-003, un mode
3 procédural distinct de celui prévu
4 pour les autres sujets devant être
5 étudiés dans le cadre de la phase 2 du
6 présent dossier. En effet, il est
7 utile de rappeler que, selon l'article
8 12 du Règlement, pour toute matière ne
9 requérant pas une audience publique,
10 comme c'est le cas en l'espèce, « la
11 Régie détermine le mode procédural
12 approprié ».

13 Au paragraphe 25, on voit :

14 En somme, la Proposition de la Régie
15 et le processus utilisé pour son
16 examen découlent des pouvoirs que lui
17 accordent la Loi et le Règlement et
18 s'inscrivent dans l'exercice de sa
19 mission, notamment celle de concilier
20 l'intérêt public, la protection du
21 consommateur et un traitement
22 équitable du distributeur.

23 Donc, c'est ce que vous avez fait dans le cadre de
24 ce dossier-là, c'est d'avoir un processus adapté au
25 contexte du dossier en question. Et c'est ce qu'on

1 vous a demandé de faire. Et, selon nous, c'est ce
2 que vous aviez décidé de faire de par votre lettre
3 d'août dernier quand vous avez indiqué que, compte
4 tenu des circonstances et de la situation
5 économique actuelle, il était approprié de revoir
6 de la raisonnablement du taux de rendement, de la
7 reconduction du taux de rendement dans le présent
8 dossier.

9 Au paragraphe 29, je vous fais référence à
10 la question des directives soumises par la Régie à
11 Énergir, parce que Énergir revient sur le fait
12 qu'il y a une façon de faire pour la question du
13 taux de rendement. La façon de faire selon les
14 directives de la Régie, c'est essentiellement
15 qu'Énergir soumette une demande portant sur les
16 conditions d'ouverture d'un tel dossier et que,
17 essentiellement, ce serait pratiquement la seule
18 façon de faire. On l'a vu. Ce n'est pas le cas. La
19 Régie peut le faire de son initiative. Elle peut le
20 faire à la demande d'une partie intéressée.

21 Et je vous soumetts que les directives dont
22 fait état Énergir faisaient suite à des demandes
23 répétées par Énergir de revoir le taux de rendement
24 année après année. Et suite à ces demandes
25 répétées, la Régie a soulevé certaines

1 préoccupations d'allégement réglementaire qui a
2 fait en sorte qu'on demande à Énergir de déposer un
3 dossier quand elle demande de hausser le taux de
4 rendement dans la mesure où les conditions
5 économiques le permettent.

6 C'est donc dire que ce n'est pas juste donc
7 à la demande d'Énergir. Sinon on comprend bien que
8 ça serait seulement selon l'agenda d'Énergir et
9 juste quand c'est favorable à Énergir de faire une
10 telle demande. Et vous avez des préoccupations dont
11 je vous faisais état au paragraphe 30 du plan
12 d'argumentation. Et vous voyez ça donc au
13 paragraphe 63, la Régie faisait référence aux
14 nombreuses demandes que, à l'époque, Gaz Métro
15 avait faites dans les dernières années, que dans ce
16 dossier-ci, on était à la première année de
17 l'application de la FAA. Et, là, on indiquait :

18 [305] Sans vouloir empêcher Gaz Métro
19 de présenter une demande en matière de
20 taux de rendement si la situation le
21 requiert, la Régie juge que
22 l'efficacité, l'efficience et la
23 stabilité du processus réglementaire
24 militent en faveur d'une période
25 d'application d'une FAA suffisamment

1 longue avant de réviser ses paramètres
2 ou encore, avant de revoir la méthode
3 d'établissement du taux de rendement.

4 Et on voyait que, au paragraphe précédent, la Régie
5 était préoccupée par les demandes répétitives et
6 les coûts réglementaires associés à cette démarche.

7 C'est également important de mentionner
8 que, dans ce dossier-là, Énergir, à l'époque Gaz
9 Métro, avait elle-même plaidé que la Régie avait un
10 devoir de s'assurer du taux de raisonnabilité du
11 taux de rendement à chaque année. Alors, c'est la
12 position qu'Énergir avait soumise dans ce présent
13 dossier.

14 Donc, de tout ça, selon nous, on voit très
15 bien qu'il n'y a pas de méthodologie unique et de
16 paramètres universellement reconnus; que ce n'est
17 pas seulement quand Énergir décide de déposer une
18 demande portant sur les conditions d'ouverture d'un
19 dossier d'examen, comme on vous le disait au
20 paragraphe 33, sinon Énergir serait la seule à
21 déterminer l'agenda.

22 Dans un deuxième temps, outre la portée de
23 l'article 32, ce que l'on vous soumet, c'est que
24 selon nous, la preuve qui vous a été présentée
25 s'inscrit également dans le contexte de la décision

1 D-2019-141 puisque la question, selon nous, de la
2 reconduction du taux de rendement était liée à un
3 élément fort important qu'on semble mettre de côté,
4 c'est, essentiellement, si les conditions
5 économiques et financières actuelles demeuraient
6 similaires.

7 Et je pense que c'est important de lier ça,
8 aussi, à l'article 32 à savoir que... Je pense que
9 la question de la raisonnablement du taux de
10 rendement, la Régie doit la considérer à chaque
11 année. Et je pense que c'est ce que la décision D-
12 2019-141 prévoit. C'est que, oui, reconduction du
13 taux de rendement, mais dans la mesure où les
14 conditions économiques ne changent pas de façon
15 significative. Et notre prétention c'est que les
16 conditions ont changé de façon significative et que
17 ça donne ouverture à cet examen-là.

18 Et, selon nous, aux paragraphes 63 et 64,
19 c'est exactement ce que vous aviez décidé de faire,
20 c'était de vérifier si cette année, les conditions
21 permettaient toujours de reconduire le taux de
22 rendement.

23 Énergir a plaidé dans son plan et maître
24 Sigouin-Plasse est revenu là-dessus sur le pacte
25 réglementaire ou la paix réglementaire, ou... Bon,

1 peu importe l'expression que l'on donne, je vous
2 soumettrais, bien respectueusement, que ce n'est
3 pas un chèque en blanc. La Régie n'est pas en train
4 de mettre de côté sa compétence pour déterminer de
5 la raisonnable du taux de rendement parce que je
6 pense que cette analyse doit être faite, comme on
7 le disait, et comme Énergir, même, le plaidait à
8 chaque année.

9 Et, même... Et j'y reviendrai, en réplique,
10 sur certains points du plan d'argumentation. Même
11 le président d'Énergir, dans son allocution, a
12 mentionné que même si on était dans un contexte
13 d'allégement réglementaire, que c'était important
14 de reconsidérer cette question-là. Il reconnaissait
15 le droit de revoir... le droit de la Régie, et je
16 vous dirais même, le devoir de la Régie, selon
17 notre prétention, de prévoir le taux de rendement.

18 Donc, la Régie, dans sa décision, faisait
19 référence à l'importance de revoir, de faire une
20 validation des taux sans risque. Et Énergir, comme
21 vous le savez, avait pris l'engagement de le faire.
22 Elle a déposé une preuve à cet effet, mais ce que
23 l'on vous soumet...

24 Et je vais reprendre avec vous brièvement,
25 c'est la preuve qui vous a été soumise dans le

1 présent dossier. Et je suis au paragraphe 38 du
2 plan d'argumentation, à l'effet que les conditions
3 économiques et financières actuelles avaient
4 significativement évolué. Et, je dirais, depuis le
5 dossier, l'année passée.

6 Donc, ce n'est pas juste une reprise... une
7 prise 2, de ce que l'on a dit l'année passée. Je
8 pense que c'est clair que la situation s'est
9 détériorée. Et je vais revenir sur la preuve de
10 l'ACIG à cet effet.

11 Donc, ce n'est pas juste une reprise de ce
12 que l'on a dit l'année passée. On voit qu'on est
13 dans des intervalles historiques qui ne justifient
14 plus, selon nous, la suspension de l'application de
15 la FAA parce que, comme on va le voir, ce n'est pas
16 juste une évaluation des taux sans risque que l'on
17 a faite.

18 On va voir qu'on est allé pas mal plus loin
19 dans notre analyse. Je ne pense pas que l'on puisse
20 simplement dire, au moment où on se parle,
21 que : Savez-vous, on est en deçà de quatre pour
22 cent (4 %) des taux sans risque. Donc, on
23 reconduit, tout simplement, le taux de rendement
24 pour l'année prochaine.

25 Attendre de procéder à l'analyse du taux de

1 rendement en vingt, vingt-deux, vingt, vingt-trois
2 (2022-2023), comme le souhaiterait Énergir, avec
3 respect, fait perdre aux clients l'opportunité de
4 revoir la raisonnable du taux de rendement pour
5 les années vingt-vingt, vingt, vingt et un (2020-
6 2021), vingt, vingt et un, vingt, vingt-deux (2021-
7 2022) compte tenu du contexte économique actuel.

8 Donc, rapidement, sur la preuve soumise par
9 l'ACIG, je ne veux pas vous refaire la présentation
10 de notre analyste. D'abord, je n'ai pas les talents
11 et les connaissances de monsieur Sebaa. Mais juste
12 rapidement rappeler certains éléments parce qu'on a
13 semblé dire qu'on avait juste traité à la va-vite
14 du taux sans risque, ce qui n'est pas le cas.

15 Donc, rappelons-nous tout d'abord qu'on a
16 fait une analyse de la situation économique dans
17 son ensemble dans le cadre de la preuve et que
18 c'était effectivement une démarche qu'on avait
19 commencée à faire l'année passée, mais ce que l'on
20 vous dit dans notre preuve c'est que les craintes
21 que l'on avait relativement à l'année passée, dont
22 on a fait part à la Régie l'année passée se sont
23 matérialisées, en fait elles se confirment, la
24 dynamique économique le confirme. Surtout quand on
25 voit l'entrée en récession de l'économie canadienne

1 au deuxième trimestre de vingt-vingt (2020).

2 Énergir a d'ailleurs reconnu par son
3 président les conditions économiques, financières
4 actuelles, l'impact de la pandémie dans ces... dans
5 ces circonstances-là. Et comme je le disais tout à
6 l'heure, le fait de pouvoir reconsidérer la
7 question du taux de rendement dans ce contexte-là,
8 monsieur Lachance le confirme, par contre la
9 question c'est que, selon lui, ce n'est pas
10 opportun de le faire. Mais encore une fois, le
11 faire en vingt vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-
12 2023), on perd la fenêtre d'opportunité dont je
13 vous ai parlé.

14 Et faire ainsi ferait en sorte qu'on
15 oublierait, je comprends, la position d'Énergir de
16 prêcher pour sa paroisse, mais on oublierait les
17 autres éléments de l'article 5, qui est : « Faire
18 la conciliation de l'intérêt public et de la
19 protection des consommateurs ».

20 Donc, première étape de l'analyse, la
21 question des taux sans risque. On vous disait que,
22 selon nous, on était dans une dynamique baissière
23 et qu'on pensait que c'était dans un contexte qu'on
24 n'allait pas pouvoir enrayer cette... cette
25 dynamique baissière-là. Vous avez les références à

1 la preuve soumise par Énergir au paragraphe 48,
2 mais ce qu'on vous disait c'est que la dynamique
3 baissière est continue et dans le cadre de la
4 présentation, je suis au paragraphe 49, l'évolution
5 du taux sans risque pour le mois d'août vingt vingt
6 (2020), on est à un point zéro trois pour cent
7 (1,03 %), avec un plus bas même quatre-vingt-neuf
8 pour cent (0,89 %), donc on est très, très loin des
9 intervalles qui avaient été reconnus par la Régie
10 souvenons-nous, et je l'avais mis au paragraphe 47,
11 qui était entre trois point neuf un (3,91 %) et
12 quatre point cinq pour cent (4,5 %).

13 Et ce qu'il est important aussi de noter,
14 ce qui n'était pas là nécessairement l'année
15 passée, c'est que les projections de l'évolution
16 des taux sans risque pour vingt vingt et un (2021)
17 sont en territoire négatif.

18 Il y a également toute la démonstration
19 qu'on vous a faite sur la question des taux
20 d'intérêt qui sont exceptionnellement bas. Et aussi
21 l'analyse que l'on a faite sur la prime de risque
22 du marché. J'ai repris dans le plan d'argumentation
23 l'analyse que vous aviez faite dans la décision de
24 deux mille onze (2011) et ensuite après ça le
25 tableau soumis par l'ACIG dans sa preuve et repris

1 dans la présentation, pour vous montrer à nouveau
2 l'exercice qui avait été fait. Donc, en parallèle
3 les... le tableau de valeurs de la Régie avec les
4 données et l'estimation effectuée par l'ACIG. Et au
5 paragraphe 55 en fonction de l'estimation de basse
6 et haute, on arrive à une moyenne de sept pour cent
7 (7 %), ce qui nous a amenés à notre conclusion de
8 demande de reconduction ponctuelle à sept point
9 quatre pour cent (7,4 %) du taux de rendement.

10 Mais l'analyse ne s'est pas limitée
11 seulement à ça. On a quand même regardé la question
12 de la raisonnablement du taux de rendement et je
13 vous référais tout d'abord, quand on a parlé du
14 cadre juridique de l'analyse, dans la décision D-
15 2011-182, on retrouvait au paragraphe 178 les
16 critères à considérer pour la raisonnablement du
17 taux de rendement. Vous les avez au paragraphe 22.
18 Et on a fait la démarche justement à la lumière de
19 ces critères-là, de vérifier la raisonnablement du
20 taux de rendement et vous avez ça aux paragraphes
21 58 et suivants et la conclusion à laquelle on est
22 arrivés là-dessus. Également sur la question du
23 critère de l'intégrité financière, qui a été
24 considérée par l'ACIG, contrairement à ce
25 qu'Énergir mentionne et où on a remis en lumière

1 l'importance de la composition du capital
2 d'Énergir, sur la question de son risque d'affaire.
3 Donc, ça a été traité, contrairement à ce
4 qu'Énergir le prétend.

5 Et là-dessus, je vous sou mets qu'Énergir de
6 son côté n'a pas soumis aucune preuve justifiant le
7 caractère raisonnable de la reconduction du taux de
8 rendement dans le contexte économique actuel.
9 Énergir reconnaît qu'elle n'a pas analysé la prime
10 de risque, ni l'impact potentiel du plan Économie
11 Vert et du plan de Montréal sur la prime de risque.

12 Je vous sou mets qu'elle n'a pas fait de
13 démonstration, quant à nous, sur l'impact du
14 processus réglementaire sur la stabilité,
15 prévisibilité des marchés ni l'impact au niveau de
16 la capacité d'attirer des capitaux.

17 Dans sa réponse à la demande de
18 renseignements, Énergir avait également indiqué
19 qu'elle n'avait pas analysé une réduction de cent
20 cinquante (150) points de base de son taux de
21 rendement. Donc, quand on vient nous dire, tout à
22 l'heure que c'est une surprise d'arriver à quelques
23 jours de l'audience, bien, écoutez, dès les
24 demandes de renseignements, on avait questionné
25 Énergir sur une réduction potentielle de cent

1 cinquante (150) points de base de son taux de
2 rendement.

3 Alors, je vous soumets que l'ACIG doit
4 faire un examen complet et rigoureux de la question
5 du taux de rendement et vous retrouvez nos
6 conclusions au paragraphe 64.

7 Avant d'aborder la question du plan
8 d'approvisionnement, je veux juste revenir en
9 rafale sur certains points du plan d'argumentation
10 de mon confrère, parce que je pense qu'il y a des
11 éléments qui sont importants à mentionner.

12 Notamment au paragraphe 81, on semble dire
13 que nous avons fait totalement abstraction des
14 directives de la Régie et que l'analyste de l'ACIG
15 a admis ça dans le cadre de son contre-
16 interrogatoire.

17 Écoutez, je m'inscris en faux sur ce genre
18 de prétention là. Je vous rappelle essentiellement
19 la question qui a été posée à monsieur Sebaa, sans
20 nécessairement venir dire... mettre en lien les
21 directives de la Régie. Premièrement, on s'entend
22 que si on avait les directives de ne pas traiter
23 d'un sujet, on ne serait pas devant vous en train
24 de le traiter et la question qui a été posée à
25 monsieur Sebaa, c'était essentiellement : y a-t-il

1 eu des modifications entre votre mémoire et votre
2 présentation? Et la réponse a été non.

3 Là, on parle d'inférer de ça, qu'on fait fi
4 des directives de la Régie. Alors, je trouve que
5 c'est bien malheureux de faire ce genre de
6 représentations, puisqu'on affecte clairement la
7 crédibilité de notre analyste, dans le cadre de ce
8 paragraphe-là.

9 Au niveau du paragraphe 90, on semble dire
10 qu'on parle des deux côtés de la bouche. Il y a une
11 question qui a été posée par maître Roy sur la
12 question de l'impact entre la situation quant à la
13 position de l'ACIG sur l'approvisionnement et la
14 question du taux de rendement.

15 On vous a indiqué que l'impact était... sur
16 la stabilité, était très différent dans les deux
17 cas. Ça a été la réponse qu'a donnée monsieur Sebaa
18 à cette question-là. On avait indiqué que la baisse
19 ponctuelle, selon nous, n'affecterait pas la
20 stabilité financière d'Énergir. On a soumis une
21 preuve à cet effet.

22 Par ailleurs, pour ce qui est de la
23 modification au niveau du plan d'approvisionnement,
24 dans ce cas-là, on a soumis qu'il y avait
25 effectivement un impact réel au niveau des clients

1 quant à une hausse tarifaire.

2 Et c'est la position que l'on a... dont on
3 vous a fait part et la preuve est à cet effet-là.
4 D'ailleurs, Énergir n'aurait plus, tout à l'heure,
5 l'impact important des hausses qui pourraient
6 survenir si on changeait la prévision des volumes
7 dans une situation disons de COVID catastrophique,
8 dans une situation de COVID B.

9 Au paragraphe 92, bon, bien je l'ai
10 mentionné un peu, on semble dire qu'on essaie de
11 refaire le débat de l'an passé. Ce n'est pas... ce
12 n'est pas ça. Comme on vous a dit, la preuve est
13 allée beaucoup plus loin que ce qu'on nous avait
14 dit l'année passée.

15 L'année passée, on soulevait le fait qu'on
16 questionnait à long terme l'économie, la situation
17 économique et, là, bien, on est dans des sphères
18 complètement différentes. On est en pandémie
19 mondiale et je pense qu'on vous a fait une
20 démonstration assez claire pour justifier nos
21 recommandations.

22 Et l'année passée, je vous soumettrai,
23 parce qu'on parle toujours de pacte réglementaire
24 et du fait qu'on ne peut pas changer certains
25 éléments à la pièce, rappelons-nous qu'on avait, du

1 côté d'Énergir, fait cette démarche-là justement à
2 la pièce, soit de revoir uniquement le mode de
3 partage et le découplage des revenus.

4 Un autre élément sur lequel j'attire votre
5 attention, au paragraphe 93. Dans le paragraphe 93,
6 on fait référence au dossier R-4076-2018.

7 Je vous sou mets, avec respect, que cet
8 élément-là n'est pas en preuve. On ne peut pas,
9 dans le cadre du plan d'argumentation, rajouter des
10 éléments d'autres dossiers qui n'ont pas été
11 formellement mis en preuve.

12 Et là-dessus, je vous réfère à la
13 décision... Je ne l'ai pas mis dans mon plan, parce
14 que naturellement je n'avais pas prévu ça là, mais
15 la décision D-2017-128 où dans ce dossier-là on
16 s'était objectés à une preuve effectuée par le
17 Transporteur côté Hydro-Québec dans le cadre d'une
18 supplique, d'importer un dossier dans le cadre de
19 sa supplique et on s'y est objectés et la Régie
20 nous a donné raison aux paragraphes 19 à 27 de
21 cette décision.

22 Au niveau du paragraphe 95, je pense que je
23 vous ai clairement expliqué, selon nous, que la
24 preuve qui était présentée dans le dossier cadrait
25 dans les paramètres de la décision de l'année

1 passée.

2 Au niveau du paragraphe 98, on fait
3 référence à la décision de Gazifère. Bien, avec
4 respect, naturellement dans le dossier de Gazifère,
5 on n'avait pas la preuve qui est devant vous qui a
6 été faite par l'ACIG dans le présent dossier.

7 Alors, bon d'accord dans ce dossier-là on a
8 reconduit le taux de rendement, mais on n'a pas...
9 Il n'y avait pas de contestation qui a été
10 effectuée quant à la question de la reconduction du
11 taux de rendement.

12 Donc, aux paragraphes ensuite 100 et 101, à
13 nouveau, je répète qu'on ne s'est pas limités à une
14 analyse du taux sans risque.

15 Je vous réfère aux différents constats des
16 taux sans risque allant vers possiblement le
17 négatif, les taux d'intérêt extrêmement bas,
18 l'analyse de la preuve de risque, l'analyse de
19 raisonnabilité du taux de rendement.

20 Donc je pense qu'il faut faire attention
21 avant de dire qu'on aura fait une analyse qui était
22 limitée au taux sans risque.

23 Bon, la question du respect d'affaires,
24 Énergir soumet que c'est un autre intrant crucial
25 et que l'on n'a pas évalué cette analyse. On n'a

1 pas fait cette analyse-là. Je vous ai démontré
2 qu'on l'a effectivement considérée.

3 Au paragraphe 107, bien encore une fois, on
4 fait référence pour... À la question de la
5 stabilité et prévisibilité du taux de rendement et
6 on cite... Énergir se cite elle-même avec la lettre
7 B-0142.

8 Et là-dessus, j'aimerais également mettre
9 en lumière le paragraphe 110 où on fait référence
10 au témoignage de monsieur Lachance et où on dit que
11 monsieur Lachance est venu dire qu'un examen hâtif
12 du taux de rendement pourrait affecter négativement
13 la cote de crédit d'Énergir.

14 J'ai lu... Parce que je ne l'ai pas
15 entendu, 1) je l'ai relu une fois et deux fois.

16 Je vous soumetts que monsieur Lachance dans
17 ces dix (10) pages d'interrogatoire, à peu près, ne
18 vient pas faire la démonstration qu'on aurait un
19 impact sur la cote de crédit d'Énergir.

20 Encore une fois, je pense qu'il va être
21 important pour la Régie, dans le cadre de son
22 délibéré, de revoir le témoignage de
23 monsieur Lachance, puisqu'on essaie d'inférer
24 beaucoup de choses au témoignage de monsieur
25 Lachance.

1 Finalement, la question des notations de
2 crédit, je pense qu'on ne peut pas conclure de ces
3 notations de crédit-là qu'essentiellement la
4 réduction ponctuelle qui est demandée du taux de
5 rendement affecterait le taux de crédit d'Énergir.

6 Ce n'est pas démontré par ces documents-là.
7 C'est un élément qui est considéré. Et je vais vous
8 inviter à relire justement ces notations de crédit-
9 là puisque d'ailleurs on y fait référence à la page
10 4 où risque d'affaires d'Énergir qui est coté comme
11 étant excellent, et aussi au fait qu'on traite de
12 la question surtout du défaut de crédit et des
13 capacités de remboursement d'Énergir. Et que,
14 encore une fois, cette situation-là, elle est
15 adéquate. Et c'est surtout ça dont traite les
16 documents de notation de crédit.

17 En terminant, et je sais que j'ai pris un
18 peu plus, je pense, du temps qui m'était alloué. Au
19 niveau du plan d'approvisionnement là-dessus, on
20 supporte la position d'Énergir. On pense
21 effectivement qu'elle dispose d'outils suffisants
22 pour réajuster le tir si besoin.

23 Encore une fois, on vous soumet que si on
24 devait réviser à la baisse les volumes, cela aurait
25 un impact important sur les tarifs. Et notamment la

1 question du scénario COVID B, ça pourrait avoir un
2 impact assez important, encore plus important sur
3 les tarifs. Et c'est un scénario, comme on le sait,
4 bon, les autres scénarios sont également des
5 scénarios... En fait, la situation est imprévisible
6 de ce côté-là, mais encore plus imprévisible là de
7 considérer le scénario COVID B.

8 Alors, pour toutes ces raisons, on vous
9 demande d'accueillir les recommandations de l'ACIG
10 dans le présent dossier. Je vous remercie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Hamelin. Alors, oui, nous avons
13 quelques questions. Alors, maître Roy.

14 Me NICOLAS ROY :

15 Bonjour, Maître Hamelin. J'aurais besoin d'avoir
16 quelques clarifications de votre part sur la
17 priorisation des arguments. Vous alternez de la
18 preuve plutôt sans risque comme étant un argument
19 majeur puis on voit la pandémie comme étant un
20 argument majeur.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Hum, hum.

23 Me NICOLAS ROY :

24 Pour les fins du taux de rendement, la preuve que
25 vous avez déposée me semble porter essentiellement

1 sur les questions de taux sans risque. Et là vous
2 amenez la pandémie comme étant un facteur qui vient
3 justifier la question du taux de rendement ou
4 plutôt qui devrait justifier la question de la
5 prise en compte de données réelles de vente? C'est
6 deux, c'est deux choses qui peuvent être assez...
7 elles sont tous les deux dans le même dossier.

8 Mais, j'essaie de comprendre, pour la
9 question du taux de rendement, par exemple, je
10 n'étais pas dans le dossier précédent. Mon collègue
11 y était, mais je n'y étais pas. L'évolution des
12 taux sans risque dans le dossier précédent et dans
13 celui qu'on a présentement, est-ce que c'est à ce
14 point important que ça justifie, selon la phrase
15 que vous avez prise de la décision de l'année
16 dernière là, au paragraphe 36 de votre plan
17 d'argumentation, où les conditions économiques et
18 financières.

19 Alors, les conditions financières sont-
20 elles à ce point distinctes cette année de l'année
21 dernière? Et la pandémie, mais la pandémie n'est
22 pas votre preuve et il n'y a pas de preuve
23 particulier.

24 Je prends ce qu'Énergir nous a déposé,
25 qu'il semble y avoir une reprise des ventes qui

1 semblent de plus en plus collées là. Je pense,
2 c'était la B-0182, leur présentation.

3 J'aimerais vous entendre là-dessus parce
4 que les deux arguments vous les pilotez ensemble,
5 ils se chevauchent. Pour ma part, j'aimerais
6 savoir, l'un vis-à-vis l'autre, quant à
7 l'argumentaire du taux de rendement, qu'est-ce qui
8 est d'importance? Est-ce qu'ils ont la même
9 importance ou si c'est des arguments distincts l'un
10 de l'autre avec une priorisation entre les deux?
11 Donc, je vous écoute.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Alors, écoutez, je vais... je vais vous répondre
14 que, selon nous, c'est un tout. La question de la
15 condition économique actuelle et financière, dans
16 le contexte de la pandémie, a été traitée dans le
17 cadre de notre preuve. Et je pense que, d'emblée,
18 au niveau des conditions d'ouverture, la question
19 de la détermination de la raisonabilité du taux de
20 rendement à la base portait sur la question des
21 conditions économiques et financières, est-ce
22 qu'elles se maintiennent ou pas?

23 Et notre démonstration est à l'effet que
24 les conditions économiques et financières actuelles
25 ne se maintiennent pas. Et par la suite, dans le

1 cadre de l'ensemble de notre preuve, on est
2 essentiellement repris ce qui est fait, ce qui a
3 été fait dans le dossier D-2011, donc dans le
4 dossier, essentiellement, du taux de rendement,
5 pour revoir, notamment, la question des taux sans
6 risque. Et si vous reprenez cette décision-là, vous
7 allez voir l'analyse que fait la Régie au niveau de
8 la question du taux de rendement, ça passe par la
9 question du taux sans risque, ça passe par la
10 question de la prime de risque. Ça passe par la
11 question, également, de la raisonnablement du taux
12 de rendement.

13 Alors, je vous dirais que c'est un tout et
14 on n'a pas... Encore une fois, je pense que ce
15 qu'on a essayé de faire, c'est de dire : Au départ,
16 quand on regarde l'article 63, est-ce que les
17 conditions économiques et financières actuelles
18 sont similaires à celles de l'année passée?

19 Et on arrive à la conclusion que non. On
20 arrive à la conclusion que non en faisant,
21 justement, l'ensemble des démarches dont je viens
22 de vous parler, la question des taux sans risque
23 extrêmement bas qui vont vers le négatif.

24 La question des taux d'intérêts, également.
25 Et on a fait toute l'analyse des taux directeurs,

1 donc qui sont essentiellement à zéro. On a fait
2 l'ensemble de la démonstration, selon nous. Et la
3 raison pour laquelle on rattache ça, naturellement,
4 à la question aussi des taux sans risque, c'est que
5 dans le passé, il est vrai de dire que...

6 Ce qu'on mentionnait, c'est que si on était
7 en deçà de taux sans risque de quatre pour cent
8 (4 %), ça ne justifiait pas de refaire... On
9 suspendait toujours l'application de la FAA et on
10 ne revoyait pas nécessairement le taux de
11 rendement.

12 Ce qu'on vous dit, c'est que présentement,
13 les conditions économiques et financières actuelles
14 ne sont pas similaires et qu'en plus, aussi, quand
15 on fait toute la vérification des autres éléments,
16 le taux sans risque est à...

17 Et c'est un des éléments d'évaluation du
18 taux de rendement, est à un niveau tellement bas
19 qu'on n'est plus dans les paramètres qui avaient
20 été déterminés initialement par la Régie et donc,
21 qu'on devrait revoir... Et ça porte à un ré-examen
22 du taux de rendement. J'espère avoir répondu à
23 votre question.

24 Me NICOLAS ROY :

25 Juste un petit suivi. Les paramètres financiers de

1 cette année vis-à-vis de la décision de l'année
2 dernière, vous les considérez significativement
3 différents?

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Oui.

6 Me NICOLAS ROY :

7 Pas ceux de deux mille treize (2013), ceux entre
8 les deux années?

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Oui. Et je regarde mon analyste.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Roy. Questions? Madame Falardeau?

13 Oui?

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Bonjour, Maître Hamelin. Vous avez entendu, tout à
16 l'heure, fort probablement là, maître Sicard qui
17 nous disait qu'il faut à tout prix, ou en tout cas
18 dans la mesure où on est capable, éviter la
19 création d'une dette pour les consommateurs,
20 l'année prochaine.

21 Et cette dette-là, on la créerait en
22 approuvant les tarifs, entre guillemets, « trop
23 faibles » c'est-à-dire des tarifs qui ne
24 correspondent pas à la réalité des volumes qui
25 seront vendus. Et, donc, que ça, ça aurait pour

1 conséquences d'avoir des tarifs « trop faibles »,
2 des revenus « trop faibles » et de générer un
3 manque à gagner important qu'elle assimile à une
4 dette pour la clientèle résidentielle. Elle
5 considère que cette clientèle-là, en tout cas, en
6 tant que porte-parole de cette clientèle-là, qu'il
7 y a lieu d'éviter la création d'une dette. La
8 position de l'ACIG, quelle est-elle par rapport au
9 fait d'éviter de créer une dette pour l'avenir?

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Bien, écoutez, de notre côté, c'est beaucoup
12 plus... Et je parle pour les gens que je
13 représente. La crainte que l'on a, c'est beaucoup
14 plus de notre côté. Puis je suis obligée de vous
15 faire part de la position... c'est en fonction de
16 la position des gens que je représente.

17 C'est beaucoup plus l'impact d'une hausse
18 de tarif et dans le contexte d'une possibilité de
19 fermetures d'usines ou de fermetures... et que nos
20 gens, essentiellement... Ce n'est pas juste une
21 question de budget.

22 Bien, que j'aie beaucoup d'empathie pour
23 les clients que maître Sicard représente, de notre
24 côté, c'est une question économique et peut-être
25 d'ouvrir ou pas la porte d'une entreprise. Alors,

1 c'est plus ça qui nous impacte et qui nous
2 préoccupe, de notre côté. Donc, est-ce que demain
3 matin, on va pouvoir continuer à faire affaires?

4 On est, malheureusement, peut-être, au-delà
5 de la question du budget et je n'ai pas
6 personnellement sondé nos membres sur cette
7 question-là particulière.

8 Mme ESTHER FALARDEAU :

9 Donc, vous dites que vous n'avez pas sondé...

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Non, mais je n'ai pas sondé les membres.

12 Mme ESTHER FALARDEAU :

13 ... vos membres sur cette question-là.

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Sur l'impact d'un budget pour les clients, par
16 exemple, l'impact sur le budget pour les clients
17 résidentiels que maître Sicard représente.

18 Mme ESTHER FALARDEAU :

19 Bon, d'accord. Alors, si on fait l'hypothèse, là,
20 qu'il pourrait y avoir un manque à gagner qui soit
21 créé, si on utilise le scénario de base, donc, je
22 comprends que la position de l'ACIG, c'est : il est
23 préférable de maintenir, m'assurer une stabilité
24 pour le faire dans l'immédiat, quitte à faire face
25 à un, entre guillemets, choc tarifaire, l'année

1 prochaine, quand on aura à assumer la dette.

2 Je comprends que la préférence est pour
3 repousser la dette plutôt que d'y faire face
4 immédiatement puis c'est tout à fait légitime, là,
5 c'est juste une question de se comprendre.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Puis, parce que aussi dans un contexte où on pense
8 qu'il va y avoir peut-être d'autres outils d'ici
9 là, où on pourra effectivement rajuster le tir, le
10 cas échéant.

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 D'accord. Merci, merci de votre réponse.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors merci, Maître Hamelin, c'est complet.

15 Me PAULE HAMELIN :

16 C'est complet.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc, nous vous remercions, merci bien.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Malheureusement, je ne pourrai pas parler après
21 maître Sigouin-Plasse.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, effectivement. Alors, nous allons prendre une
24 pause, j'aurais dû la prendre plus tôt, mais bon,
25 nous allons prendre une pause de quinze minutes

1 (15 min). Il est et cinq (11 h 05), et vingt
2 (11 h 20) on va dire et vingt-cinq (11 h 25) puis
3 on va entendre l'AHQ-ARQ puis nous prendrons le
4 dîner par la suite. Donc, AHQ-ARQ. Après, on se
5 revoit à et vingt-cinq (11 h 25). Merci.

6 Oui, Maître Turmel, vous aviez un petit
7 quelque chose à ajouter?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Oui, j'ai capté vos derniers mots, Monsieur le
10 président. La FCEI, dans l'ordre alphabétique
11 j'imagine qu'on procéderait après AHQ-ARQ. Nous en
12 avons pour dix minutes, maximum quinze (15). Je me
13 demandais si c'était possible d'être capable de
14 passer avant le repas, si c'est possible.

15 LE PRÉSIDENT :

16 AHQ-ARQ avait annoncé combien de temps, le savez-
17 vous?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Bonjour, Monsieur le président. Alors, je vous
20 attendais, je ne suis pas parti tout de suite en
21 pause. Alors, donc, oui, on va en avoir pour quinze
22 minutes (15 min). Alors, au-delà de ce qu'on a
23 annoncé, là, on va en avoir pour quinze minutes
24 (15 min).

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, on devrait être correct. Quinze (15) plus dix
3 (10), vingt-cinq (25). On va se rendre à midi
4 (12 h 00), sans problème. Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 (11 h 25)

9 LE PRÉSIDENT :

10 Bonjour, Maître Cadrin.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bonjour. Je vous entends.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bon. C'est ça que je voulais vérifier. Et c'est
15 réciproque, on vous entend également. Alors, on
16 vous laisse aller pour les quinze (15) minutes
17 annoncées.

18 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

19 Merci. Je vais commencer par la fin, le dernier
20 commentaire de ma consœur maître Hamelin. On a la
21 même préoccupation par rapport à ce qui a été
22 présenté par maître Sicard quelque temps juste
23 avant. Alors, oui, j'ai entendu maître Sicard et sa
24 discussion relativement à ne pas transférer dans le
25 futur une dette. J'ai la même préoccupation que

1 maître Hamelin et j'ai la même réponse que maître
2 Hamelin.

3 Dans un premier temps, les hausses
4 tarifaires, on l'a dit, vous vous souviendrez, dans
5 le cadre de notre preuve, mais on en a parlé
6 également en audience, on demandait même un gel
7 tarifaire compte tenu de la situation particulière.
8 Notre clientèle, particulièrement touchée, là, vous
9 le savez, restaurateurs, hôtellerie, on en entend
10 parler à tous les jours, là, et d'ailleurs vous
11 voyez aussi il y a même des mesures qui commencent
12 à se remettre en place dans la clientèle qu'on
13 représente en général, donc ça aussi ça a des
14 impacts.

15 Évidemment, la fermeture des commerces
16 potentielle qui pointe à l'horizon, puis je n'ai
17 pas fait de preuve, mais si vous voulez avoir des
18 chiffres de notre côté, là, par exemple les
19 restaurateurs, il y en a des chiffres qui sortent,
20 c'est dramatique, et vous en voyez dans les
21 journaux, ça va être dramatique. Les conséquences
22 vont être dramatiques. Les gens ne se relèveront
23 pas nécessairement de tout ça. Il ne faut pas -
24 comment je dirais ça - en ajouter une couche, si
25 vous me permettez l'expression, cette année. Peut-

1 être qu'effectivement il faudrait, je ne dis pas
2 transférer une dette à l'année prochaine, ce n'est
3 pas ça le cas, mais c'est d'avoir une forte
4 préoccupation cette année, de ne pas prendre des
5 décisions qui auraient pour impact de maintenant
6 augmenter les tarifs davantage ou même les
7 augmenter tout court comme on vous le disait.

8 Il faut comprendre aussi que si nos
9 commerces ferment, si nos hôtels ferment, bien,
10 effectivement, l'année prochaine, il y aura juste
11 moins de monde pour payer cette facture-là. Et il y
12 aura donc moins de volumes aussi qui seront
13 consommés par cette clientèle-là. Or, je ne suis
14 pas sûr que l'effet recherché par maître Sicard va
15 être rencontré à la fin. De ne pas transférer une
16 dette dans le futur, bien, peut-être que l'année
17 prochaine, il y aura moins de nos commerces à nous,
18 les restaurateurs, les hôtels, pour partager les
19 coûts de distribution d'Énergir.

20 Ça aussi c'est important de le mentionner
21 cette perte de volume-là l'année prochaine. Puis on
22 a vu l'effet cette année. On en a parlé. On en a
23 discuté dans le cadre de la preuve. C'est quand
24 même important également de le mentionner. Pour
25 qu'on soit là l'année prochaine, dans le fond,

1 c'est ce qu'on vous dit, c'est le message qu'on
2 vous lance, la clientèle qu'on représente, aidez-
3 nous. C'est certainement ça. Et j'ai compris
4 qu'Énergir l'avait aussi compris ce message-là
5 également. On tente d'y arriver. Je pense de ce
6 côté-là. C'est mon point d'ouverture qui, dans le
7 fond, fait le lien avant la pause, avec après la
8 pause. Je suis à la même page que maître Hamelin et
9 je partage entièrement sa préoccupation par rapport
10 à la proposition de maître Sicard bien sûr.

11 Pour ce qui est du plan d'argumentation, je
12 vous l'ai transmis ce matin, encore une fois mille
13 excuses pour la situation particulière. Je suis
14 content de savoir que le frappeur de relève
15 désigné, maître Sigouin-Plasse, a pu transférer en
16 réplique les répliques à nos argumentations. Alors,
17 il n'y aura pas trop de dommage lié à ma plaidoirie
18 transmise tôt ce matin. Il n'y a pas de réplique
19 pour l'instant à nos arguments, tous les
20 intervenants en général. Ça, c'est la bonne
21 nouvelle. Il n'y aura pas de dommage.

22 Donc, on a eu l'opportunité de prendre
23 connaissance, par contre, nous, de l'argumentation
24 écrite d'Énergir. Alors, on s'est concentré sur
25 certains éléments pour vous aider à aller plus loin

1 dans la réflexion. Mais dans l'argumentation
2 actuellement, face à la preuve qu'on avait
3 présentée, il ne s'est pas dit, avec respect,
4 grand-chose de nouveau. On vous a donné la
5 nomenclature de ce qui avait déjà été dit ou la
6 nomenclature de la preuve qui avait été présentée
7 par Énergir avant que l'on fasse nous-mêmes notre
8 preuve, la présentation de notre preuve, j'entends
9 bien sûr.

10 Il ne s'est pas passé grand-chose sur les
11 commentaires qui ont été faits par monsieur Raymond
12 et qui a ajusté certaines de nos conclusions ou
13 recommandations. Vous voyez au paragraphe 2 de
14 notre plan d'argumentation, sans grande surprise,
15 je vous recommande évidemment de regarder la
16 présentation de monsieur Raymond. Et tout est
17 maintenu. Tout est maintenu parce que rien n'a été
18 attaqué au niveau de l'argumentation en tant que
19 telle avec quelque chose de nouveau. Alors, nous,
20 dans la présentation, on avait tenu compte de ce
21 qui avait été dit et on a fait les références à la
22 preuve, et on a commenté cette preuve-là. Or, vous
23 aurez à arbitrer bien sûr à ce niveau-là. Ça va
24 accélérer les choses.

25 Comme je le mentionnais, je tourne la page

1 avec vous à la page 2 où vous « roulez » mettons à
2 la page 2, je m'excuse, maintenant vous êtes peut-
3 être en informatique... Donc, à la page 2 au point
4 3, au paragraphe 3, certains éléments de réplique
5 sont là. Mais encore une fois, simplement pour vous
6 dire, je veux vous éclairer davantage si je peux le
7 faire, mais monsieur Raymond, dans le fond, ce
8 qu'il vous a expliqué, c'était déjà relativement
9 clair et très clair.

10 Ce que je note, par contre, de la
11 plaidoirie, puis peut-être, aussi, même, un peu, de
12 ce qui a été présenté par nos collègues d'Énergir
13 pendant la preuve, j'ai senti que... Ce n'est peut-
14 être pas le bon mot, mais on nous traite un peu
15 comme un adversaire, peut-être qu'on a une
16 réticence ou une défensive par rapport à notre
17 approche. On nous taxe de vouloir les considérer
18 comme Hydro-Québec et donc, de leur exiger des
19 choses qu'on exigerait à Hydro-Québec, mais qui ne
20 devraient pas être applicables à eux parce que ce
21 n'est pas Hydro-Québec.

22 On a une certaine défensive lorsqu'on pose
23 des questions sur les justifications économiques ou
24 sur les justifications derrière certaines des
25 pratiques qui sont mises en place depuis un certain

1 nombre d'années. Puis on nous répond : « Bien,
2 c'est comme ça qu'on fait ça depuis un certain
3 temps. C'est une méthodologie que la Régie voit
4 régulièrement. Qu'elle a peut-être déjà approuvé
5 dans le passé, mais qu'elle voit régulièrement.
6 Donc, il n'y a pas lieu de se questionner. »

7 Et, nous, notre approche, parce
8 qu'effectivement on est le petit nouveau dans le
9 dossier là. Dans le dossier d'Énergir, on arrive
10 puis on vous a dit, d'entrée de jeu là, puis dans
11 notre demande d'intervention. Puis vous nous avez
12 permis d'être là à cause de ça, je le présume,
13 parce que vous nous avez dit d'en parler, de
14 justement « challenger » ou de discuter, si je peux
15 dire, en français, mieux, ces certains éléments-là,
16 cette méthodologie-là, qui posaient...

17 Enfin, qui posaient problème, ce n'est
18 peut-être pas le bon mot. On cherchait à se faire
19 reconforter. On cherchait à se faire dire : « Bien,
20 je comprends que la méthodologie est comme ça
21 depuis un certain nombre d'années », soit. Alors,
22 je comprends que ça ne sera pas difficile de nous
23 démontrer qu'elle est bien-fondée sur le plan
24 économique, sur le plan fiabilité, sur le plan et
25 caetera, et caetera.

1 Alors, on s'attendait à avoir un certain
2 nombre d'éléments réconfortants dans les réponses
3 qu'on a eues à nos demandes de renseignement, dans
4 la preuve, puis même rendus en audience. Mais quand
5 on a soulevé certains éléments en disant : Bien,
6 peut-être qu'il nous manque certains éléments de
7 preuve, certaines justifications, on s'attendait à
8 avoir ce réconfort-là.

9 Et je vois, ici, qu'on vous dit : « Bien,
10 c'est parce que c'est comme ça qu'on fait ça depuis
11 un certain temps. Donc, il ne faudrait pas en
12 parler. » Je vous dis ça... c'est comme une
13 remarque préliminaire, Messieurs, Madame, les
14 Régisseurs, parce qu'il ne faut pas arriver à une
15 étape où on dit : Bien, on débarque au dossier puis
16 on veut tout changer. Ce n'est pas ça qu'on a
17 demandé, vous l'avez vu.

18 Puis, je pense que c'est important de
19 revoir les recommandations. On n'a pas des
20 conclusions spécifiques de dire : Bien, il faut
21 faire... rejeter telle chose, ne pas rejeter telle
22 chose. Par contre, il faudrait être capables de les
23 justifier ou de les expliquer, ce qui n'a pas été
24 fait.

25 Alors, aujourd'hui, il n'y aura pas de

1 conséquence, si ce n'est que de se créer un certain
2 nombre de devoirs, si je peux me permettre de le
3 dire comme ça, pour un certain futur qu'on souhaite
4 rapproché.

5 Alors, on a déjà fait le combat avec Hydro-
6 Québec sur certains sujets. Quand je dis le combat,
7 je le dis en toute amitié. Un combat avec Hydro-
8 Québec pour les emmener à regarder, par exemple,
9 certains indicateurs de performance. Ça nous aura
10 pris, peut-être, trois dossiers pour en venir à
11 bout, mais finalement c'est un désir de la Régie
12 aussi, qui a été exprimé à Hydro-Québec.

13 Alors, est-ce qu'on devra prendre trois
14 dossiers pour vous convaincre que pour un autre
15 distributeur, pris dans les mêmes situations, qui a
16 des paramètres différents, bien évidemment, mais
17 qui doit composer avec le même hiver que tout le
18 monde puis et caetera. Est-ce que, lui, il faut
19 aussi attendre trois dossiers? Ou il faut aussi
20 s'en convaincre pendant trois dossiers alors qu'on
21 a déjà fait l'exercice?

22 Alors, le simple fait de dire que c'est
23 Hydro-Québec, puis ce n'est pas pareil, ce n'est
24 pas suffisant comme argument. Je vais y aller,
25 maintenant, avec la recommandation, très

1 spécifiquement. Vous allez voir, ces éléments-là
2 vont revenir.

3 D'abord, la première recommandation. Il n'y
4 a pas grand chose à dire là, sur ces éléments-là.
5 C'est les scénarios favorable et défavorable dans
6 les valeurs de l'année en cours et caetera,
7 qu'elles soient différentes du scénario de base,
8 tant que l'année en cours n'est pas terminée, cette
9 recommandation est demeurée intacte et non
10 discutée.

11 Pour ce qui est de la deuxième
12 recommandation, bien, cette fois-ci, on parle que
13 l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à
14 Énergir de mettre à jour les prévisions des
15 scénarios A et B et d'autres besoins, en vue de
16 l'audience débutant le trente et un (31) août.

17 De plus, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
18 lui demander, également, une prévision sur la
19 période couverte par le Plan à partir des
20 informations les plus à jour dont disposait Énergir
21 au début de l'audience débutant le trente et un
22 (31) août prochain.

23 On a une discussion qui... aux paragraphes
24 1 à 22 de l'argumentation écrite d'Énergir. Sur les
25 données, aussi, du dossier tarifaire, on a aussi

1 entendu tout à l'heure maître Sigouin-Plasse nous
2 en parler également.

3 Mais avant toute chose là, et c'est ça
4 qu'il est important de mentionner. On a déjà pris
5 acte de votre désir de ne pas vouloir traiter un
6 scénario COVID en tant que tel. On le savait déjà
7 ça. On a compris puis on a vu que la Régie avait
8 certaines préoccupations. Elle s'est interrogée sur
9 ces préoccupations-là de l'impact de la COVID, en
10 regardant plutôt le côté du scénario défavorable.
11 C'est ce que vous avez demandé à Énergir de faire
12 et c'est ce qu'on a regardé, également.

13 Alors, cette recommandation-là, d'une
14 certaine façon, a été déjà entendue, a déjà été
15 réglée, d'une certaine façon parce que vous avez
16 déjà décidé dessus : « On ne la remet pas en
17 cause. »

18 Alors, peut-être, qu'on voulait juste être
19 sûrs de se faire comprendre. On n'a pas demandé de
20 refaire un scénario COVID, à ce stade-ci. On a pris
21 acte de votre décision et il y a une mise à jour,
22 le vingt (20) août, qui est entrée au dossier pour
23 une meilleure explication du scénario défavorable,
24 à votre demande. En fait, suite à plusieurs
25 demandes de plusieurs personnes de mettre à jour le

1 dossier en raison de la pandémie.

2 On a mentionné également, là je suis au
3 paragraphe 7, les effets dévastateurs sur ses
4 membres, le domaine de la restauration et de
5 l'hôtellerie très durement touchés par la COVID. On
6 avait aussi réitéré le souhait d'obtenir un gel de
7 tarif, dont je vous ai parlé en début d'exposé.
8 Bien qu'Énergir s'oppose au gel demandé, il n'en
9 demeure pas moins qu'il reconnaît l'effet sur les
10 pertes de clients si les tarifs augmentent de façon
11 trop considérable en vingt vingt-vingt, vingt et un
12 (2020-2021). Et on est satisfait de le voir se
13 préoccuper de ça, Énergir.

14 Un autre élément particulier, par contre, à
15 mentionner - et ça, c'est sur les pratiques du
16 passé, c'est là où on en a, là, en fait on attend
17 de se faire reconforter, comme je le disais au
18 début, alors ça reviendra ce mot « reconfort »-là.
19 On dit : bien écoutez, dans cette catégorie, là,
20 des données au soutien de votre dossier, on se pose
21 des questions. Vous avez sous-estimé dix fois sur
22 les onze (11) dernières années vos ventes
23 annuelles. Alors on en a parlé, dans le cadre de la
24 présentation également, il y a un biais. Le biais,
25 pour faire simple, là, systématique. Puis on me

1 dit : bien peut-être qu'on devrait réfléchir à ne
2 pas toujours sous-estimer, ça a un impact sur les
3 tarifs les volumes de ventes, on a compris ça.

4 Alors pourquoi on n'arrive pas avec une
5 prévision plus centrée, sachant qu'on s'est trompé
6 dix (10) fois sur onze (11). Ce qui est quand même
7 beaucoup, là, sur onze (11) ans. Alors pourquoi le
8 biais est là? Peut-être s'explique-t-il autrement,
9 peut-être y a-t-il moyen d'en discuter, mais de
10 simplement dire : bien ça fluctue, bien ça je suis
11 d'accord, là, c'est une prévision. On est sûr d'une
12 chose : la prévision ne sera pas parfaite, elle
13 n'arrivera pas exactement pile poil sur le chiffre,
14 mais de toujours être en-dessous, ça devrait
15 démontrer qu'il y a quelque chose... il y a un
16 questionnement sur la méthodologie qui devrait être
17 fait, puis il y a un questionnement sur un
18 ajustement qui devrait être fait pour tenir compte
19 de cet espèce de biais systématique. C'est ce que
20 vous a suggéré monsieur Raymond, c'est qu'il vous a
21 également réexpliqué dans le cadre de la
22 présentation. Et ce... ce à quoi on s'objecte en
23 disant : bien c'est des prévisions. Puis dans le
24 fond, on va s'ajuster en cours de route et on n'a
25 pas à rien faire par rapport à ça. Pour reconforter

1 par ce genre de... je dirais « inaction » - et je
2 le mets entre guillemets, sans méchanceté, sans
3 mauvaise foi là-dessus - mais sans réaction à un
4 constat de cette nature-là.

5 Je continue en vous disant
6 qu'effectivement, on est un peu surpris de voir que
7 peut-être que le scénario de base va se concrétiser
8 malgré la COVID, mais peut-être que c'est d'abord
9 notre point de vue à nous, parce qu'on vit ça avec
10 notre clientèle puis on voit mal comment un
11 scénario de base en consommation de volume de vente
12 peut revenir, parce que nous ça va tellement mal.
13 Peut-être que vous me direz qu'on est trop près de
14 l'arbre et qu'on ne voit pas la forêt, mais quand
15 on regarde la forêt du PIB du Québec, bien on
16 semble avoir effectivement un discours... bien pas
17 un discours, mais deux lignes différentes, là. Ce
18 qui se passe dans le PIB du Québec ne semble pas
19 concorder avec ce que... la plaidoirie, là, qui a
20 été déposée, où on nous dit au paragraphe 9 que le
21 scénario de base a des chances de se réaliser ou en
22 tout cas on pense qu'il a des chances de se
23 réaliser. Ceci étant dit, on a déjà parlé de cette
24 question-là, monsieur Raymond en a déjà parlé
25 également. Alors c'était une réponse, là, dans le

1 fond, qu'on avait à une demande d'engagement de
2 l'AHQ-ARQ, de mettre à jour le PIB du Québec.

3 Alors troisième recommandation, on
4 recommande à la Régie, dans le fond cette
5 recommandation-là je n'en parlerai pas longtemps,
6 elle a été maintenue pour les motifs déjà invoqués
7 au paragraphe 7, là, précédemment dans la
8 plaidoirie, je ne discuterai pas.

9 Ensuite, j'en viens à la recommandation
10 numéro 4. Étant donné qu'Énergir n'a pas démontré
11 le besoin d'acquérir une capacité de transport pour
12 les mois de décembre deux mille vingt (2020) et de
13 mars deux mille vingt et un (2021), l'AHQ-ARQ est
14 d'avis que les scénarios 1 et 2 de l'analyse de
15 rentabilité quant à la structure
16 d'approvisionnement qui a été définie pour la
17 première année du Plan sont trop pessimistes.

18 Alors aux paragraphes 45 à 50 on va en
19 reparler de cette question-là au niveau de
20 l'argumentation de notre collègue, de nos
21 collègues. Alors rappelons qu'Énergir a étudié
22 trois scénarios, alors les deux premiers se
23 ressemblent dans le sens qu'ils utilisent une
24 période de quatre mois. On pose la question, puis
25 on attend d'avoir effectivement une réponse assez

1 claire en disant : bien écoutez, pourquoi est-ce
2 qu'on prend décembre et mars, par exemple? Au
3 niveau de votre analyse de rentabilité. Pourquoi
4 vous les prenez, pourquoi ils sont utiles et quel
5 est leur poids, dans le fond, relatif dans le cadre
6 de votre analyse de rentabilité? Pourrait-on faire,
7 comme le fait Hydro-Québec - je le mentionne au
8 paragraphe 14 - ne pas en tenir compte aux fins de
9 l'analyse de rentabilité? Pas de pas regarder
10 l'hiver sur quatre mois, c'est pas ça qu'on a
11 demandé, mais au niveau des fins de l'analyse de
12 rentabilité, de se poser la question d'extraire ou
13 d'enlever les mois de décembre et mars, comme le
14 fait Hydro-Québec, lorsqu'on parle des achats de
15 court terme. Et c'est le sujet donc de l'analyse de
16 rentabilité.

17 Puis les réponses à ça c'est : bien on le
18 fait comme ça. C'est comme... il n'y a pas beaucoup
19 d'impact. Puis on demande : quel est le coût
20 décembre et mars, par exemple? Qu'est-ce que ça
21 coûte de plus, de prendre ces deux mois-là? Et la
22 réponse c'est : bien... on n'a pas la réponse. Est-
23 ce que c'est cinquante pour cent (50 %)? Parce
24 qu'on peut intuitivement penser que ça pourrait
25 être cinquante pour cent (50 %), deux mois sur

1 quatre, voici le prix parce que c'est cinquante
2 pour cent (50 %), parce que c'est la moitié. Ça
3 serait surprenant que ça soit aussi simple que ça
4 et il ne reprendrait pas d'analyse.

5 Alors, on veut répéter la méthode du passé
6 et quand on la questionne, on s'aperçoit que c'est
7 ça, le but de l'exercice qu'on a fait, qu'elle ne
8 semble pas reposer sur une analyse qui est
9 démontrable et que vous pouvez regarder et
10 comprendre, avec respect.

11 Alors, ça donne un regard pessimiste sur
12 les scénarios 1 et 2, parce que vous prenez trop de
13 mois, finalement et vous devriez en prendre moins.
14 Donc, ça pourrait coûter moins cher, ça devrait
15 coûter moins cher et ça devrait donc avoir une
16 meilleure rentabilité.

17 Et, là, l'analyse n'étant pas faite, on ne
18 peut pas en parler. On ne vous demande pas de le
19 faire aujourd'hui, on vous dit tout simplement
20 qu'il faudrait le faire correctement, selon nous,
21 dans le futur et au moins regarder ça et de
22 regarder les coûts respectifs de chacun. On a posé
23 des questions, même en audience puis on n'a
24 toujours pas plus la réponse à ce niveau-là.

25 Je passe au prochain... à la prochaine

1 recommandation et là, le scénario 3 qui est
2 utilisé, là, dans ce cas-ci, toujours sur le même
3 sujet. Alors, il n'y a pas de démonstration
4 suffisante, vous dit-on, d'entrée de jeu dans la
5 recommandation : l'AHQ-ARQ est d'avis que les
6 modalités du scénario, l'Analyse de rentabilité
7 quant à la structure d'approvisionnement qui a été
8 définie pour la première année du plan, ne sont pas
9 suffisamment justifiées.

10 Même problématique au niveau de ce scénario
11 3. Alors, là, on a les paragraphes 47 et 48 de
12 l'argumentation écrite d'Énergir qui nous en parle,
13 mais rappelons-nous, dans le fond, qu'on considère
14 que la disponibilité de l'outil de pointe pour
15 trois jours est suffisant.

16 On l'admet, là. C'est ce que j'ai de
17 besoin, c'est trois jours, mais j'aime mieux avoir
18 cinq (5). Ça ne coûte pas très cher. Alors comment
19 la démonstration de ça se fait, s'explique? Mais on
20 ne l'a pas.

21 On a, encore une fois, une explication.
22 C'est parce que c'est ça qu'on fait, ça nous donne
23 plus de flexibilité opérationnelle, soit, qu'est-ce
24 que c'est les coûts de la flexibilité
25 opérationnelle additionnelle, exactement, on n'a

1 pas de démonstration et encore une fois, on
2 reconnaît qu'on en a besoin pour trois jours en
3 partant. Alors, pourquoi en prendre deux de plus?

4 Je ne ferai pas de pourcentage pour vous
5 dire combien de plus ça donne en pourcentage, mais
6 c'est quand même important de vous dire : on va
7 prendre deux jours de plus. T'sais, ce n'est peut-
8 être pas des coûts très importants, mais de ne pas
9 avoir la justification monétaire, la démonstration
10 de la justification démontrée, ce n'est pas
11 suffisant pour aller de l'avant.

12 Alors, ce qu'on demande c'est de refaire
13 cet exercice-là avec un oeil différent ou du moins,
14 une démonstration différente. On arrivera peut-être
15 au même résultat, mais on comprendra pourquoi on y
16 est arrivé.

17 Pour la recommandation numéro 6, cette
18 fois-ci c'est une recommandation qui est encore
19 maintenue. On avait tout de même pris acte, dans ce
20 cas-là on demandait à la Régie de ne pas approuver
21 l'analyse de rentabilité quant à la structure
22 d'approvisionnement, comme on vous l'a mentionné,
23 donc, ce qu'on vient de discuter ensemble,
24 scénarios 1, 2 et 3, mais on mentionne, du côté
25 d'Énergir qu'on aura à traiter de la méthode

1 d'établissement de la demande, je suis au
2 paragraphe 19, je m'excuse, là, du plan
3 d'argumentation. Donc, de la méthode
4 d'établissement de la demande à la journée de
5 pointe et les enjeux relatifs à la prévision de la
6 demande dans le cadre du volet 2 de la phase 2 du
7 dossier portant sur la vision tarifaire.

8 Alors, longue énumération. La question,
9 c'est un sujet qui nous a intéressé, c'est un sujet
10 qui nous anime et c'est un sujet qu'on a
11 questionné, pour lequel on n'a pas eu les réponses
12 qu'on avait souhaitées, mais on dit : bien ce
13 paragraphe, on va en parler ailleurs.

14 Bien, là, vous voyez, l'AHQ-ARQ n'est pas
15 ailleurs, dans cet ailleurs-là, du moins, le volet
16 2 de la phase 2. Alors, est-ce qu'on pourra
17 intervenir dans un... si tardivement dans cette
18 étape-là pour aller en discuter? Ou est-ce qu'on va
19 être privé d'en parler, nous, l'AHQ-ARQ qui s'est
20 intéressée à ce sujet-là particulièrement, pour
21 toujours? Parce qu'on pourrait en parler ailleurs
22 là où nous on n'est pas.

23 Alors, je ne dis pas que c'est méchamment
24 qu'Énergir a dit ça, au contraire, là. Ce que je
25 dis tout simplement, c'est que cette discussion-là,

1 il fallait l'avoir ici, parce que c'est l'analyse
2 de rentabilité qui était présentée ici, et elle
3 n'est, selon nous, pas adéquate voir si elle n'est
4 pas justifiée.

5 Alors, nous pourrions peut-être nous
6 manifester dans ce volet 2 de la phase 2 et nous
7 verrons comment nous serons reçus, mais il ne
8 faudrait surtout pas prendre pour acquis qu'on va y
9 être autorisé en tant qu'intervenant et qu'on
10 pourra faire cette preuve-là, là.

11 Alors, ce n'est pas une réponse à la
12 question, c'est d'évacuer la personne qui soulève
13 la question du décor, nous, en l'occurrence.

14 Paragraphe 7, excusez-moi, recommandation
15 7. Alors :

16 L'AHQ-ARQ est d'avis que dans le
17 contexte actuel, Énergir doit lever
18 l'option qu'elle a contractée pour un
19 service de pointe d'un million
20 soixante et quatorze mille mètres
21 cubes par jour (1 074 000m³/j) pour
22 l'année deux mille vingt, deux mille
23 vingt et un (2020-2021) avant la date
24 limite pour le faire, à défaut de quoi
25 l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne

1 pas reconnaître les coûts.

2 Alors, peut-être un point important ici, on
3 en parle au paragraphe 44 de l'argumentation
4 écrite.

5 Nous, on l'a regardé sous l'angle
6 qu'Énergir le présentait. Sous l'angle du besoin.
7 Alors, si on en a besoin, on va le prendre ou ne
8 pas le prendre, ce service de pointe. Vous pouvez
9 contracter ou ne pas contracter ce service de
10 pointe. Alors, nous on regarde, c'est parfait.
11 Prouvez-nous le besoin. Alors, le besoin est non
12 seulement... là, il a changé et il a changé quand
13 même pas mal, le besoin, on le sait, on a vu la
14 pandémie, mais a également vu dans la preuve ce qui
15 en était, même dans les scénarios qui nous ont été
16 présentés par Énergir et on vous suggère que même
17 d'emblée et d'entrée de jeu, au départ, on n'en
18 avait pas besoin, mais on a démontré également
19 qu'il en n'a pas plus besoin à la fin de preuve. Il
20 n'y a pas cette démonstration qui est là.

21 Je vous suggère, effectivement, de ne pas
22 le retenir, de ne pas connaître ces coûts-là si on
23 décide de le faire.

24 La réponse d'Énergir est correcte, puis on
25 est content de savoir qu'on va s'ajuster. On va

1 donc faire un exercice au trente (30) novembre pour
2 s'assurer qu'on est bien plus près de la réalité,
3 parce qu'on est plus près dans le temps du moment
4 où ça va arriver et la réservation qu'on va faire,
5 avec l'aléa qui demeure quand même à cette
6 prévision, mais plus près du temps, mais au final
7 on dit : « Bien, vous verrez le résultat dans le
8 rapport annuel. ».

9 Ce n'est pas reconforter, alors que je suis
10 à l'étape de fixer les tarifs de se faire dire :
11 « Bien on verra au rapport annuel, puis on s'est
12 trompés bien on verra. ».

13 Bien, il faut justifier le besoin, puis
14 après ça vous avez le tarif qui va avec. Vous avez
15 les sous qui vont avec.

16 On a fait aussi un peu état du fait que la
17 FCEI et nous avons une position complètement
18 différente sur le sujet, antagoniste, je pense
19 qu'on a dit comme expression. Ce n'est pas exact.

20 En fait, on ne regarde pas le dossier de la
21 même façon. Ça c'est clair. Ça on est d'accord là-
22 dessus.

23 Du côté de monsieur Gosselin et de la FCEI,
24 on vous dit : « Bien, si on fait cet achat-là, même
25 on pourrait même en acheter plus. Si vous êtes

1 capables de nous démontrer que vous êtes capables
2 de le revendre, bien il n'y aura pas de
3 problème. ». Il n'y aura pas de problème pour
4 monsieur Gosselin, dit-il, la FCEI, parce qu'on
5 sera capables de liquider éventuellement ces
6 achats-là qu'on aura faits et qui n'auront pas été
7 utiles.

8 Alors, on n'en avait peut-être pas de
9 besoin, mais intéressons-nous moins aux besoins,
10 dira la FCEI, parce qu'on est peut-être capables de
11 revendre.

12 On a déjà eu la discussion avec Hydro-
13 Québec, puis on ne la refera ici. Cette capacité de
14 revendre là n'existe pas pour le Distributeur
15 électrique, mais là ici, chez Énergir, il y a cette
16 capacité-là.

17 Alors, parfait, ça c'est... La question est
18 posée comme ça et si c'était monsieur Gosselin qui
19 avait déposé la preuve, bon c'est parfait,
20 démontrez-moi qu'on est capables de vendre sur le
21 marché ou revendre sur le marché cette acquisition-
22 là qui est faite, ce contrat-là qui est fait, ces
23 volumes-là qui sont là. Démontrez-moi qu'il y a une
24 capacité réelle ou enfin probable de le faire. La
25 réponse à ça, évidemment, serait d'établir dans la

1 preuve d'Énergir ce qu'Énergir ne fait pas.

2 Alors, évidemment, la recommandation de la
3 FCEI, on pourrait vivre avec sans aucun problème si
4 démonstration était faite au niveau économique de
5 la capacité de liquider ces volumes contractés,
6 selon nous, de façon superflue ou en trop et je le
7 dis ici sans mauvaise connotation. Alors, au-delà
8 des besoins qui ont été prouvés selon nous.

9 Recommandation numéro 8, elle est
10 maintenue. Elle est plaidée. Je ne la commenterai
11 davantage. Vous l'avez dans le plan
12 d'argumentation. Je continue à la page 6.

13 Ma recommandation numéro 9 également. Donc,
14 on s'est engagés à effectuer une mise à jour de la
15 formule paramétrique en août comme demandait la
16 l'AHQ-ARQ et ça a été fait. Alors, on ne peut que
17 remercier dans le fond Énergir de l'avoir fait.
18 Donc, ça a été fait avant donc qu'on arrive en
19 audience.

20 Quand on arrive au paragraphe... À la
21 recommandation numéro 10 maintenant, prenons
22 quelques instants.

23 Alors, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie
24 d'exiger le plus tôt possible un plan de travail
25 précis sur la question de l'optimisation des

1 décisions prises par Énergir et sa démonstration
2 par des indicateurs de performance prévoyant,
3 notamment, le cadrage des travaux, ce qu'on appelle
4 « le scoping », pour approbation par la Régie,
5 préalablement, d'une revue de la littérature,
6 évidemment, c'est pour nous montrer comment on
7 pourrait y arriver, et la tenue d'une séance de
8 travail pour la présentation des résultats avec les
9 intervenants et avec la Régie.

10 Alors, cinq services sur six sont en revue
11 de la Régie. On se pose la question sur ces cinq
12 services-là : Sont-ils optimaux? Sont-ils
13 contractés de façon optimale? Est-ce que le
14 incitatifs auprès d'Énergir sont suffisants pour
15 les amener à se poser ces questions-là
16 d'optimisation.

17 Certainement, c'est une entreprise
18 commerciale qui se pose des questions, mais est-ce
19 qu'on est capables d'en avoir la démonstration?
20 Est-ce qu'on est capables au moins de voir à la fin
21 de l'année, par un indicateur de performance, là où
22 on voulait être, puis là où on a été, puis à quel
23 point il y a un écart entre les deux et s'il y a
24 des choses à corriger.

25 Si on ne mesure pas quelque chose, on ne

1 pourra pas l'améliorer. C'est une évidence que je
2 vous dis. Alors, il faut mesurer d'abord, puis
3 ensuite voir si on peut l'améliorer.

4 Alors, ce qu'on vous dit ici, mesurer, ça
5 semble être quelque chose de très problématique et
6 de très ardu j'en conviens, mais maintenant qu'on a
7 dit ça, c'est quelque chose qui est souhaité.

8 Ça a été souhaité et ce que je vous disais
9 tantôt d'entrée de jeu, ça a été souhaité avec
10 Hydro-Québec Distribution, ça nous a pris quelques
11 dossiers pour convaincre Hydro-Québec d'aller de
12 l'avant avec ça et de proposer certains
13 indicateurs, puis on est en train d'en discuter des
14 indicateurs, mais il y a une loi qui est arrivée
15 qui a changé un peu le décor réglementaire.

16 Mais dans le cas d'Énergir, il n'y a pas
17 cette loi-là sur la simplification de la fixation
18 des tarifs et la question a déjà été débattue. Il
19 n'y a... Les décisions qui sont prises et qu'on ne
20 peut pas mesurer, il y en a beaucoup quand même
21 ici. Cinq services, comme je le disais, sur six, on
22 n'a pas moyen de mesurer si c'est optimal et on en
23 paie la facture tout simplement. Les consommateurs.
24 Point à la ligne.

25 Alors, le réconfort que je cherche, je ne

1 l'ai pas. Le réconfort que je recherche, la Régie
2 le recherchait également. Je comprends qu'on a
3 cessé d'en parler dans le dossier avec la décision
4 en deux mille dix-huit (2018) là. On a retiré le
5 sujet du dossier, d'autres sujets plus pressants
6 sont venus nous animer. Soit! C'est correct. Puis
7 là on laisse ça au moment opportun. En fait, c'est
8 en temps opportun là, je le rementionne, et on l'a
9 au paragraphe 26.

10 Le temps opportun, avant qu'on pose des
11 questions et qu'on presse jusqu'au bout, c'est on
12 n'arrive pas au temps opportun. C'est quand ça va
13 nous « tenter », entre guillemets, excusez-moi
14 l'expression un peu québécoise. Finalement, après
15 les questions, on dit « bien, pas avant le dossier
16 deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois
17 (2022-2023). »

18 Puis dans la plaidoirie qu'on a vue, puis
19 vous avez la référence, « si Énergir le juge
20 pertinent. » Si Énergir décide de présenter une
21 proposition d'indicateurs de performance. Mon
22 réconfort vient de prendre le côté du... le bas-
23 côté, le dalot. Je ne suis pas réconforté du tout.
24 J'ai aucune idée quand on va en parler.

25 Puis au contraire, on me dit que ça se

1 pourrait bien qu'on n'en parle pas. C'était une
2 préoccupation de la Régie à l'époque et elle est
3 demeurée la préoccupation. Et c'est pas parce qu'on
4 a décidé de la reporter un peu plus loin dans le
5 temps que ce n'est plus une préoccupation.

6 Maintenant, ça devient une préoccupation
7 très grave lorsqu'on décide de dire « bien, on ne
8 sait pas si on va vous en reparler un jour. On
9 n'est pas capable d'établir un calendrier parce
10 qu'on a trop d'autres choses à faire. »

11 Alors, c'est pas souhaitable, c'est pas...
12 c'est pas non plus une raison de dire que
13 l'exercice est ardu pour ne pas le faire.
14 D'ailleurs, on aura bien des suggestions et on
15 pourra en discuter amplement là. On l'a déjà fait
16 avec Hydro-Québec Distribution puis on pourra le
17 faire encore avec Énergir puis on offre notre
18 collaboration dans un groupe de travail.

19 D'ailleurs, pré-audience, pour pouvoir en
20 discuter avec eux et s'améliorer et être capable
21 d'avoir des indicateurs de performance qui soient
22 pertinents, qui soient utiles et qui permettent à
23 la clientèle et à vous, la Régie, bien sûr, de vous
24 assurer que tout est fait de ce côté-là, de façon
25 la plus optimale possible dans un monde imparfait.

1 Alors, ce qu'on a demandé, c'est pas de
2 faire un indicateur de performance dans le présent
3 dossier là, c'est de mettre un échéancier. C'est ça
4 la recommandation, qu'un échéancier de travail soit
5 établi par la Régie et face à une déclaration qui
6 nous dit « bien, on va peut-être en parler en deux
7 mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-
8 2023) ou peut-être pas » je suis encore plus
9 derrière la recommandation et j'insiste encore plus
10 sur la recommandation : fixons un échéancier de
11 travail.

12 Je comprends que le mécanisme incitatif là
13 ou l'actuel mécanisme prendra fin en deux mille
14 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023),
15 alors c'est peut-être le temps pertinent pour en
16 rediscuter à ce moment-là des indicateurs de
17 performance. Soit! Mais, si on en parle la veille
18 du début du dossier, je peux vous garantir une
19 chose d'expérience, avec le dossier d'Hydro-Québec,
20 on en a pour un ou deux, ou trois moutures de
21 présentations d'indicateurs de performance qui
22 pourront s'améliorer en court de route.

23 Alors, commençons en amont et n'attendons
24 pas le dossier tarifaire deux mille vingt-deux,
25 deux mille vingt-trois (2022-2023) pour s'en

1 reparler. Il faut avoir un échéancier, la revue de
2 littérature dont on vous a parlé. Bien, on a
3 d'ailleurs donné nous-mêmes plusieurs références
4 qui pourront aider Énergir de ce côté-là. Il y a
5 vraiment beaucoup de références qui peuvent les
6 aider de ce côté-là. Et on pourra mettre en place
7 un indicateur dont on aura la chance de discuter
8 hors audience, dans un contexte plus informel puis
9 on va avancer plus facilement, je pense, je vous le
10 suggère bien humblement là, qu'en audience où les
11 propositions sont plus cristallisées et les
12 recommandations sont plus difficiles à intégrer
13 dans un exercice qui est complété et qui est
14 présenté pour approbation.

15 On est loin d'être rassuré puis on est
16 encore moins rassuré lorsqu'on nous dit : « Vous
17 savez, nous là, on a un contexte beaucoup moins
18 impératif que l'ancienne Loi sur la Régie de
19 l'énergie imposé à Hydro-Québec lorsqu'on lui
20 demandait d'aller chercher de l'efficience un peu
21 partout. »

22 Je ne sais pas qu'est-ce que je dois en
23 comprendre là, mais ça ne me rassure pas de me
24 faire dire « bien, la loi ne m'exige pas d'être
25 efficient. » C'est ça que j'en déduis de ça. Donc,

1 elle exige moins qu'elle l'exigeait à Hydro-Québec
2 à l'époque, donc je n'ai pas besoin de l'être. Est-
3 ce que c'est ça que je dois en conclure? Je ne
4 pense pas que c'est ça que veut dire Énergir, je ne
5 pense pas que c'est ça qu'il devrait dire non plus.

6 Et en terminant, quand on pose des
7 questions au président d'Énergir, on dit « bien, je
8 comprends qu'il y a cinq services qui ne sont pas
9 sur la revue de ce que la Régie va pouvoir
10 regarder. » Alors, vous, le président, je comprends
11 que vous avez des outils pour vérifier ça. Pour
12 faire le bulletin à la fin de l'année, vous assurer
13 que vos équipes, vos troupes ont fait le maximum
14 pour optimiser ça, pour offrir les meilleurs tarifs
15 à nos clients. Dans un monde compétitif, on veut
16 offrir des bons tarifs. On est d'accord qu'on ne
17 veut pas faire des hausses tarifaires pour ne pas
18 perdre de clients. Ce qui entraînerait des effets
19 néfastes sur les tarifs. Ce que dit d'ailleurs
20 Énergir au début, comme je vous le disais. Mais, il
21 n'y en a pas de tableau de bord.

22 J'appelle ça un tableau de bord, mais ça
23 pourrait être un bulletin, c'est comme vous voulez,
24 une vérification. Le président, il n'y en a pas, je
25 ne suis pas réconforté non plus.

1 Alors, j'ai besoin donc que, nous avons
2 besoin, quand j'ai dit « j'ai », je m'excuse. Donc,
3 nous avons besoin, l'AHQ-ARQ que la Régie s'en
4 mêle. Fixe des échéances dans ce dossier-là. Je
5 pense que c'est un sujet qui est important. On a
6 démontré son importance, son importance en
7 électricité. Il n'y a aucune raison de ne pas le
8 démontrer, en matière gazière là. Alors, il faut le
9 faire également et ça prend un échéancier stricte,
10 fixé par la Régie. Et on travaillera avec s'il y a
11 d'autres dossiers qui se présentent en cours de
12 route, il faut les déplacer de quelques mois, ça
13 ira, mais il faut avancer. Et, là, pour l'instant,
14 on n'a aucune idée quand on va avancer dans cet
15 aspect-là, ce qui nous pose de sérieux problèmes.

16 Je termine avec la recommandation...
17 pardon... 11, qui traite de l'usine LSR, la
18 redondance N+1 à l'usine LSR. En fait, pour qu'on
19 s'explique correctement sur ce qui a été demandé
20 là. On n'est pas en train de remettre en cause le
21 critère de fiabilité, aujourd'hui.

22 En fait, ce qu'on vous dit, c'est que là,
23 on nous a prouvé, on nous a mis en place une
24 solution temporaire pour un problème qu'on aurait
25 identifié : « Alors, O.K., parfait. Donc, il y a eu

1 un problème. Démontrez-nous quel est le problème,
2 vu de l'ensemble? Pas juste l'usine LSR, mais dans
3 l'ensemble des approvisionnements, dans l'ensemble
4 des cartons qu'a Énergir?

5 On dit : « Bien, là, on garde juste l'usine
6 LSR, ça prend N+1, puis voici ce qu'on prend pour
7 le temporaire... » J'appellerais ça la « patch »
8 là. J'avais ça dans la tête là, mais pour l'élément
9 qu'on va mettre en place, avant d'arriver à une
10 solution permanente.

11 Alors, il y a deux choses. Alors, je ne
12 suis pas d'accord de payer pour ça si on n'a pas la
13 justification derrière. Mais on dit : « Mais c'est
14 comme ça qu'on fait ça depuis un bon bout de temps.
15 Puis c'est un critère de fiabilité qui est reconnu
16 dans l'industrie. »

17 Ce qu'on demande de justifier, bien, on
18 n'est pas capable de le justifier. Alors, je suis
19 surpris parce que si c'est connu dans l'industrie,
20 si c'est si répandu, bien ça devrait être
21 relativement facile à justifier, mais on n'a pas la
22 réponse de ce côté-là, on nous dit : « C'est comme
23 ça. »

24 Parfait. Alors, on dit : « Bien, la
25 recommandation subséquente, c'est on ne peut pas

1 avoir une solution permanente qui sera mise en
2 place sans la justification qui va derrière. »
3 Alors, oui, on s'intéresse à ce sujet-là. Oui, on
4 s'attaque à ce sujet-là puis on veut en entendre
5 parler à courts termes, dans le prochain dossier,
6 pour pouvoir discuter des besoins, de ces critères
7 de fiabilité-là et des réels problèmes qu'on a à
8 rencontrer.

9 Et, évidemment, pour pouvoir arrimer ça,
10 avec la solution permanente qui n'est pas encore
11 dans le dossier, parce qu'elle n'est pas là en ce
12 moment, puis qui nous sera présentée tantôt. Si on
13 nous arrive en disant : « N+1 puis la solution,
14 c'est ça », bien, nous, on va questionner encore la
15 question du critère de fiabilité qui a été évoquée
16 dès le départ mais, pris dans son ensemble, toutes
17 les autres possibilités qui s'offrent à Énergir et
18 qu'on veut voir discuter.

19 Alors, donc, c'est ce que je vous
20 mentionnais, ici. Et c'est ce que vous avez,
21 d'ailleurs, repris dans le texte là. Nous, ce qu'on
22 vous dit, tout simplement, c'est que le risque là,
23 du N+1 qu'on a traité pour l'usine... redondance de
24 l'usine LSR, bien, il faut que ça soit pris dans un
25 ensemble. Ce n'est pas un seul risque pris

1 individuellement. On adresse le risque, on règle le
2 problème de ce risque-là. On s'adresse au prochain.

3 Alors, l'occurrence, une fois dans cent,
4 d'un problème dans un. Une fois dans cent, un
5 problème dans l'autre. Une fois dans cent, un
6 problème dans l'autre! Ils n'arrivent pas les trois
7 en même temps.

8 Alors, il faut regarder ça sur un horizon
9 plus large. Puis comme vous le mentionnait monsieur
10 Raymond... Je ne le ferai pas parce que je vais
11 probablement dire des choses à l'envers sur le
12 caractère d'optimisation, mais aussi plus une
13 analyse probabiliste qu'il doit y avoir derrière ce
14 genre de démarches-là lorsqu'on a un ensemble de
15 choses. Et non pas une seule chose à traiter.
16 Alors, voilà, ça complète nos représentations. Je
17 vous remercie. Si vous avez des questions, je suis
18 disponible.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors, Maître Cadrin, nous n'avons pas de question?
21 Juste... vous êtes toujours là.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 J'ai noté que vous aviez un très grand quinze (15)

1 minutes, hein?

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 Oui, je l'ai échappé. Je m'excuse.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, c'est correct. Donc, on s'était réservé deux
6 jours, on vous a laissé aller mais c'est correct.

7 On vous a bien entendu. Alors, aucune question de
8 notre part. Merci.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Turmel, on vous écoute.

13 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL

14 Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour,
15 André Turmel pour la FCEI. Bonjour aux régisseurs,
16 Madame Falardeau et Maître Roy. Alors, je m'excuse
17 de ne pas avoir envoyé un plan d'argumentation
18 écrit. De toute manière, il aurait été succinct
19 puisque c'est un plan.

20 Mon plan, aujourd'hui, se divise en cinq
21 items. Je vais être assez concis. Je vais vous
22 parler de remarques préliminaires, dans un premier
23 temps. Deux, parler du taux de rendement. Trois,
24 parler du plan d'appro. Quatre, parler de la prise
25 en compte du SPEDE à l'égard du tarif 4.7. Enfin,

1 cinquième élément, parler du CASEP.

2 Donc, pour revenir... Donc, premièrement,
3 remarques préliminaires. Je remarque, dans le
4 présent dossier, une tangente un peu commune à
5 l'égard des prises de position d'Énergir, à l'égard
6 de plusieurs recommandations par la FCEI, mais par
7 d'autres intervenants qui peut se cerner par quatre
8 refus que j'ai bien notés là. Puis... probablement
9 le refus de s'adapter. Et je vais y revenir, tout à
10 l'heure, à l'égard du taux de rendement.

11 Deuxièmement, le refus d'optimiser. Et je
12 vais revenir à l'égard du plan d'approvisionnement.
13 Troisièmement, le refus de calculer, et ce, eu
14 égard à l'encontre du SPEDE dans le tarif 4.7. Et
15 enfin, le dernier refus, le refus de s'informer ou
16 de colliger, eu égard à l'égard du CASEP et nos
17 recommandations.

18 Donc, c'étaient mes remarques
19 préliminaires. J'embarque immédiatement à l'égard
20 du taux de rendement. La FCEI, il est vrai, n'avait
21 pas fait de preuve à cet égard ou de
22 recommandation, mais on a bien suivi et lu avec
23 intérêt ce qu'a déposé l'ACIG. Et je dois vous dire
24 qu'ils ont fait quand même un exercice important
25 dans le contexte actuel. Et lorsqu'on entend un

1 peu, comment dire, les réponses d'Énergir à
2 cette... à la preuve de l'ACIG, on trouve que c'est
3 pas convaincant. Alors donc, nous, la FCEI, on est
4 aussi inquiets, soucieux que l'ACIG l'est à l'égard
5 du taux de rendement. Et c'est de la connaissance,
6 j'allais juste dire, du critère économique...

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Je suis désolé d'intervenir. Monsieur le Président,
9 j'interviens. C'est très rare que j'interviens dans
10 le cadre d'une représentation d'un confrère, mais
11 pour ne pas me faire reprocher - bonjour,
12 j'apparais maintenant par caméra - pour ne pas me
13 faire reprocher de ne pas réagir à la première
14 occasion, l'ACIG... l'ACIG a une preuve là-dessus,
15 on va débattre et on a débattu en argumentation
16 principale. En argumentation, que la FCEI aborde la
17 question du taux de rendement, alors que sa preuve
18 est tout à fait muette à cet égard-là, que mon
19 confrère me dise, qu'il vienne qualifier en
20 argumentation la qualité de la preuve de l'ACIG, ça
21 constitue en soi un positionnement de
22 l'intervenant, qui n'était pas du tout annoncé dans
23 le cadre du présent dossier. Alors je m'objecte à
24 la représenta - c'est très rare, j'en conviens, mon
25 confrère fera des représentations s'il le désire -

1 mais il est tout à fait inapproprié aujourd'hui
2 d'entendre la FCEI se positionner sur le taux de
3 rendement comme elle l'a fait.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Turmel.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Alors mon confrère pourra certainement revenir en
8 réplique, c'est la première fois que j'entends une
9 objection dans le cadre d'une argumentation. Je
10 n'ai jamais entendu, d'autre part, un distributeur
11 s'opposer à l'appui qu'entend porter un intervenant
12 à l'égard d'une preuve déposée par un autre
13 intervenant. Et même si ceci arrive en
14 argumentation. Ça vaut ce que ça vaut, la Régie
15 l'appréciera. Alors que la FCEI, comme moi, qu'on
16 me reprend, j'indique que l'argumentation de
17 maître... de la procureure de l'ACIG et leur preuve
18 nous satisfait par rapport à... aux réponses et aux
19 argumentations plaidées par Énergir, ça... je
20 serais grandement étonné qu'on puisse nous empêcher
21 de dire ces mots. Autrement, je vais ajouter un
22 cinquième refus de la part d'Énergir, c'est un
23 refus... un refus de dialoguer, un refus
24 d'échanger. Alors pourquoi on a... on opposerait à
25 la FCEI la faculté de simplement indiquer qu'elle

1 appuie l'ACIG? Écoutez, là, je ne sais pas sur quel
2 argument en droit notre ami maître Sigouin-Plasse
3 s'appuie.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Écoutez...

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Mais il n'y a aucun fondement. Alors si on peut me
8 laisser continuer, maître Sigouin-Plasse pourra
9 certainement revenir en réplique. Là, on
10 m'interrompt.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 On va continuer la particularité de l'intervention,
13 Maître Turmel. À moins, Monsieur le Président, que
14 vous ne m'autorisiez pas, puis je vais vous
15 écouter, à poursuivre, mais il y a un
16 positionnement par l'intervention de maître Turmel
17 en argumentation, un positionnement de
18 l'intervenant qu'il représente, qui n'était pas du
19 tout annoncé. Alors quand il me dit « je ne fais
20 que rebondir sur l'argumentation de maître
21 Hamelin », alors quelle partie de l'argumentation
22 de maître Hamelin l'ACIG appuie-t-elle maintenant
23 en argumentation? Est-ce que c'est sur les
24 paragraphes portant sur le pouvoir de la Régie,
25 donc eu égard au pouvoir en droit de la Régie? Est-

1 ce que c'est la portion de l'argumentation de
2 maître Hamelin portant sur l'état de la preuve de
3 monsieur Sebaa? On l'ignore, mais une chose est
4 certaine, c'est qu'aujourd'hui le dix-sept (17)
5 septembre, on apprend pour la première fois que la
6 FCEI a quelque chose à dire sur le taux de
7 rendement.

8 Et oui, je suis tout à fait... ou j'ai
9 d'énormes réserves sur la façon de faire. Et là, je
10 comprends que maître Sicard va vouloir dire quelque
11 chose là-dessus. Alors je... Monsieur le Président,
12 je vous soumets que c'est pas opportun de commencer
13 à faire de la preuve en argumentation sur une
14 question aussi importante que le taux de rendement.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 J'aimerais simplement ajouter, Monsieur le
17 Président...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Juste une seconde, Maître Turmel. Maître Sicard
20 vous aurez peut-être la possibilité de répliquer
21 au...

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Oui, si vous me... vous m'entendez?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Alors bonjour, Maître Sigouin-Plasse. Hélène Sicard

3 pour l'ACEF de Québec. Ce que je comprends que mon

4 collègue maître Turmel est en train de faire, c'est

5 de commenter une preuve qui est déjà au dossier et

6 ça c'est courant de le faire en argumentation. Je

7 n'ai pas entendu de la part de maître Turmel, puis

8 vous jugerez de ça, une nouvelle preuve. C'est

9 évident qu'on amène pas de nouvelle preuve en

10 argumentation mais historiquement, devant la Régie

11 et devant n'importe quel tribunal, on est plusieurs

12 intervenants et régulièrement, ce n'est qu'au

13 moment de l'argumentation qu'on comment, appuie ou

14 suit la preuve d'un autre intervenant. On ne peut

15 pas le faire au niveau, quand on dépose notre

16 preuve, on dépose tout le monde ensemble. Et

17 souvent nos témoins se concentrent sur ce qu'ils

18 avaient à dire au moment de leur témoignage, à

19 partir de leur preuve. Et donc, c'est au moment de

20 l'argumentation où on va vous dire : bien on appuie

21 ou on n'appuie pas. De la même façon j'ai commenté

22 indirectement dans mon argumentation pour m'y

23 opposer, à ce qu'avait à dire l'AHQ-ARQ puis l'ACIG

24 sur : reporter des hausses tarifaires. Mais, je ne

25 suis peut-être pas d'accord avec le fond et ça ne

1 me plaît pas. C'est évident que mon collègue appuie
2 quelque choses de l'ACIG à ce niveau-là mais c'est
3 tout-à-fait son droit, en autant que ce n'est pas
4 de la nouvelle preuve et c'est juste sur ça que
5 vous devriez juger. Est-ce que c'est une nouvelle
6 preuve ? À ce moment-là c'est non. Est-ce que
7 c'est un appui à une preuve qui est déjà au dossier
8 ? À ce moment-là c'est courant de le faire, c'est
9 normal, c'est acceptable, c'est juridiquement bien
10 fondé et vous avez le droit de l'entendre. Et
11 c'est tout ce que j'ai à vous dire, merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Un dernier tour parce que, maître Turmel,
14 vous vouliez parler et maître Sigouin-Plasse, vous
15 avez une petite information à ajouter. Alors puis
16 on va en discuter quelques minutes avec mes
17 collègues. Oui.

18 Me ANDRÉ TURMEL

19 Alors bon, bien simplement, écoutez... Alors
20 évidemment je suis d'accord avec ce que vient de
21 dire maître Sicard parce qu'elle a fondamentalement
22 raison. Maître Sigouin-Plasse n'apporte aucun
23 fondement là. Et quand maître Sigouin-Plasse dit
24 que lorsque je plaide, je fais de la preuve. Non,
25 non. Écoutez, j'ai pas la prétention d'être un

1 économiste ou... je suis un modeste avocat et je
2 fais simplement indiquer que la FCEI appuie
3 l'argumentation et la preuve faite au dossier,
4 point!

5 Alors j'attends toujours l'argument à
6 l'effet contraire et je suis prêt, monsieur le
7 Président, à avancer dans le reste de mon
8 argumentation pour laquelle il me reste maximum dix
9 minutes.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Maître Sigouin-Plasse ?

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Bien, écoutez, quand maître Turmel dit: je ne fais
14 que dire que la FCEI appuie la preuve. Moi, en
15 contre-interrogatoire de monsieur, pas moi
16 évidemment parce que je n'y étais, mais maître
17 Locas aurait pu demander à monsieur Asselin,
18 Gosselin pardon, ça fait longtemps que je l'ai vu,
19 en quoi cette analyse-là est pertinente, utile ou
20 justifiée, donc ce pas-là que vous franchissez, je
21 voudrais savoir sur quelle base vous vous appuyez
22 pour rejoindre comme ça, comme vous le faites, sur
23 une question aussi fondamentale que le taux de
24 rendement l'ACIG, l'analyse de l'ACIG.

25 Alors, écoutez, quand on me dit que je n'ai

1 pas de fondement, je pense que les fondements sont
2 assez fondamentaux et je m'étonne que quelque chose
3 comme ça puisse échapper à maître Turmel ou pour
4 vous, monsieur le Président, maître Turmel
5 représentant de la FCEI. C'est une question,
6 évidemment, de droit fondamental d'être entendu, de
7 pouvoir questionner le cas échéant, le
8 positionnement d'un intervenant sur une question
9 excessivement importante qu'est le taux de
10 rendement.

11 Alors voilà. Je pense que... est-ce que
12 j'ai besoin de citer des principes de droit plus
13 importants que celui-là ? Je ne pense pas. Alors
14 qu'on m'arrive comme ça en argumentation, sans
15 même... puis je vous avouerai bien franchement, le
16 plan d'argumentation de mon confrère, c'est une
17 chose... il est utile de le souligner, la Régie a
18 indiqué que c'était important de le déposer la
19 veille, c'est pas pour rien ça! C'est pour éviter
20 ce genre de situation-là monsieur le Président,
21 qu'on se retrouve à réagir et je suis tout-à-fait
22 conscient que c'est hors norme de réagir dans le
23 cadre d'une représentation mais, écoutez, si il
24 l'avait déposé hier on aurait probablement eu des
25 écrits à cet égard-là.

1 LE PRÉSIDENT :

2 On vous revient dans deux minutes, on va fermer nos
3 caméras.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors, vous êtes de retour?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bon. Maître Sigouin-Plasse, nous avons entendu
10 votre objection. Maître Turmel, vous avez fait état
11 de la position. On évaluera plus tard, quelle est
12 la position, est-ce qu'elle est recevable ou non. À
13 tout événement, Maître Sigouin-Plasse, ce que je
14 dirais, maître Turmel a dit que c'était complet, ce
15 volet-là, il voulait continuer. Alors, nous
16 déciderons dans la décision qu'est-ce qu'on fait
17 avec ce qui vient d'être discuté devant nous.

18 Alors, c'est en quelque sorte sous réserve.

19 J'ai bien compris, Maître Turmel, vous ne faites
20 plus de point, vous ne continuez pas sur ce volet-
21 là?

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Non, j'avais terminé, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Maître Sigouin-Plasse, vous avez saisi ce que

1 je viens de dire, là, c'est un petit peu, ce
2 n'était pas écrit, alors c'est ce que je veux vous
3 dire, c'est qu'on va évaluer le tout dans la
4 décision à venir, sur ce que vous venez... ce que
5 vous venez de vous objecter à l'égard des propos de
6 maître Turmel.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 J'entends bien, merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Alors, nous poursuivons. Pour permettre
11 également d'avancer le tout, alors...

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Oui, alors dans mon plan d'argument, parfait,
14 merci, Monsieur le Président. Dans mon plan
15 d'argumentation, après les remarques préliminaires
16 et le taux de rendement, j'ai terminé. Donc, me
17 voici dans le plan d'approvisionnement.

18 Et que je peux intituler ici également,
19 refus d'optimiser. Je ne veux pas vous répéter la
20 preuve écrite et le témoignage fait à l'audience
21 par monsieur Gosselin, qui sont plus clairs et
22 éclatants que je ne le saurais, mais je tiens à
23 vous rappeler que l'échange qu'on a eu en contre-
24 interrogatoire avec les témoins d'Énergir.

25 Évidemment, tout le monde veut, comment

1 dire, avoir le meilleur plan d'approvisionnement et
2 la Régie a toujours dit qu'il fallait minimiser les
3 coûts dans le cadre, tout en s'assurant qu'un plan
4 d'approvisionnement soit opérationnel et
5 fonctionnel. Mais nous, on pense que pour arriver à
6 minimiser les coûts, ce que la Régie a toujours
7 dit, avec un vrai plan qui est cohérent et
8 fonctionnel, rien n'empêche Énergir, et c'est la
9 preuve qu'on a voulu vous faire aujourd'hui, de
10 tenter d'optimiser.

11 Et j'ai été voir quelle était la définition
12 d'optimiser, dans le dictionnaire et la définition
13 dans le dictionnaire l'internaute.fr, optimiser, la
14 définition est la suivante :

15 Améliorer une méthode ou une
16 organisation établie dans un but de
17 perfectionnement et de rentabilité
18 accrue.

19 Ce que je veux dire, par là, c'est que par
20 ses recommandations, à l'égard du plan comme outil
21 de pointe, ce que la FCEI recherche e demande à la
22 Régie d'ordonner à Énergir d'être peut-être un peu
23 moins, ils sont certainement actifs, ils font leur
24 travail, pas de souci ici, mais de rechercher
25 toujours un peu l'optimisation là où c'est possible

1 et l'innovation là où c'est possible.

2 Et la piste que la FCEI a explorée avec
3 Énergir ne nous apparaît pas rejetée de but en
4 blanc par Énergir, c'est une question de prendre le
5 temps d'évaluer peut-être ces méthodologies-là et
6 revoir si ce qui est suggéré ne peut pas être
7 réalisé.

8 C'était vraiment la suggestion et quand les
9 recommandation de la FCEI vont dans le sens de
10 faire une évaluation de la capacité limite des
11 outils de pointe, de présenter la méthodologie
12 sous-jacente et, là, je vous réitère les
13 recommandations faites par la FCEI en preuve, bien
14 ça va dans ce sens-là et d'également présenter un
15 bilan de la capacité disponible auprès de tous les
16 acheteurs, c'est pour ça qu'on a demandé un peu
17 quel était le prix, la réponse à l'engagement
18 numéro 8, quel était le prix de la revente sur le
19 marché secondaire du transport.

20 Donc, c'est dans ce sens-là qu'on pense que
21 ce refus qui nous semble, là, de la part d'Énergir,
22 d'optimiser l'activité à l'égard du plan pourrait
23 être un peu plus resserré et on demande à la Régie
24 de... comment dire, d'ordonner à Énergir d'agir en
25 ce sens.

1 Le deuxième élément de la preuve et je suis
2 maintenant dans le troisième, dans le quatrième
3 élément de mon plan d'argumentation de 5, si, à
4 l'égard de la prise en compte du SPEDE dans le
5 calcul de l'aspect confidentiel du tarif 4.7,
6 encore ici. Ici, j'ai fait le tour de refus de
7 calculer. J'ai compris des échanges en preuve et
8 des échanges en questions-réponses, que ça
9 ressemblait plus à une question de difficulté prise
10 en compte par la teneur des grands joueurs qui
11 participent au SPEDE et encore là, on pense que la
12 prise en compte d'une réalité économique qui existe
13 doit être offerte, malgré le fait qu'il peut y
14 avoir une difficulté méthodologique pour le faire
15 et on envoyait des hommes sur la lune il y a
16 cinquante ans, on est sûrement capables de trouver
17 une réponse et de prendre en compte l'effet du
18 SPEDE, le coût du SPEDE dans l'analyse
19 concurrentielle du tarif 4.7, parce qu'autrement,
20 on pense que le portrait est biaisé et ne donne pas
21 un juste portrait de la réalité économique.

22 Voici donc pour la prise en compte du
23 SPEDE.

24 À l'égard du CASEP maintenant qui est le
25 dernier élément de mon plan d'argumentation, on a

1 interrogé dès le départ monsieur le président
2 d'Énergir, monsieur Lachance, qui de but en blanc,
3 généralement, puis je comprends que les témoins
4 d'Énergir sont venus par la suite, mais de but en
5 blanc se montrait ouvert, évidemment, comme un PDG
6 doit le faire, à plus d'informations que moins, et
7 ça nous apparaît faire un sens certain et donc dans
8 le contexte de ce programme qui existe depuis
9 maintenant presque deux décennies qui n'a pas été
10 revu de manière importante de fond en comble depuis
11 plus de dix ans, dans le contexte de la disparition
12 annoncée entre Laval et Montréal du mazout, il nous
13 apparaît un peu dommage qu'Énergir se limite aux
14 informations anciennes d'un cadre d'analyse ancien
15 d'il y a dix (10) ans, et on le dit ce matin, la
16 procureur d'Énergir dit : « Bien, c'est
17 prématuré. ».

18 Non. Je pense que si la Régie ordonne à
19 Énergir d'agir en ce sens pour la prochaine année,
20 déjà mettre en place la méthodologie, bien on aura
21 un pas de fait. On sera déjà... On se rapprochera
22 déjà de l'échéance deux mille trente (2030).

23 Donc, Monsieur le Président, Messieurs
24 Madame les Régisseurs, c'est les arguments que je
25 voulais vous rappeler.

1 La FCEI, l'ensemble des recommandations ici
2 c'est d'améliorer, d'optimiser, de calculer et de
3 faire en sorte que la Régie soit davantage informée
4 pour que la Régie puisse rendre une décision qui
5 soit la mieux informée.

6 Alors, ça termine mes représentations pour
7 aujourd'hui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Je vais tenter une question par rapport au sujet
10 que vous avez soulevé tout à l'heure, Maître
11 Turmel, concernant le taux de rendement.

12 J'essayais de retrouver mon calendrier de
13 l'audience et je me posais la question : qu'est-ce
14 qui fait en sorte que votre témoin n'ait pas abordé
15 le sujet lors de son interrogatoire, parce que si
16 je me rappelle bien, l'ACIG a passé avant la FCEI.

17 Comment expliquez-vous qu'entre son
18 témoignage et aujourd'hui, parce que vous
19 représentez finalement ou vous faites le « wrap-
20 up » des recommandations habituellement de ce que
21 votre entreprise... Pas l'entreprise, mais
22 l'organisme, la FCEI, présente. Qu'est-ce qui s'est
23 passé? Pourquoi ne pas avoir parlé de ce volet-là
24 plus tôt dans le cadre de la présentement de la
25 preuve?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Écoutez, dans un premier temps, il fallait voir la
3 preuve déposée, puis quand les preuves sont
4 déposées, certains intervenants décident des
5 orientations X, Y ou Z qui leur appartiennent.

6 Dans le cas de la FCEI, elles se sont
7 limitées à ce que je vous ai parlé aujourd'hui.

8 Maintenant, une fois qu'on prend
9 connaissance de la preuve de l'autre, on se rend
10 compte que certains intervenants abordent des
11 sujets d'intérêt.

12 Comme on l'a vu à l'égard de bien d'autres
13 dossiers, Monsieur le Président, dans les années
14 antérieures, et donc quand on a vu la preuve de
15 l'ACIG, ma compréhension c'est notre analyste a
16 certainement trouvé intéressante la preuve
17 prononcée par l'ACIG de un.

18 Arrive l'audience, et là c'est une question
19 d'économie des ressources.

20 Moi, je n'ai pas à aller contre-interroger,
21 comment dire, la témoin de l'ACIG si je sens que sa
22 preuve nous apparaît intéressante et je n'ai rien à
23 redire et c'est mon strict droit comme procureur de
24 ne pas contre-interroger les témoins d'Énergir sur
25 ce point, puisque je peux trouver que par leur

1 absence de réponse ou leur témoignage, le tout
2 complète ou pas le dossier. Donc, c'est mon droit,
3 mon privilège le plus strict, en argumentation, et
4 je cherche encore la base juridique de maître
5 Sigouin-Plasse pour m'empêcher, empêcher la FCEI de
6 venir dire qu'elle appuie les recommandations
7 faites par un autre intervenant. Ça viendrait
8 changer les vingt (20) dernières années.

9 Moi, depuis que je suis à la Régie là, à de
10 nombreuses reprises, à de nombreux...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je vais vous arrêter, Maître Turmel, parce que ma
13 question portait plus sur qu'est-ce qui s'est passé
14 entre les deux, mais c'est correct pour le reste...

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui, oui. D'accord.

17 LE PRÉSIDENT :

18 ... c'est pris sous réserve. Maître Sicard, je vous
19 ai vu vous lever. Oui, Maître Sicard.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Je m'excuse, j'ai de la misère à me connecter. Est-
22 ce que vous m'entendez au moins?

23 LE PRÉSIDENT :

24 On vous voit et on vous entend.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Bon. Moi, je ne me vois pas, je ne sais pas ce qui
3 se passe. Bon. Écoutez, comme vous avez pris en
4 délibéré là, je ne veux pas vous prendre beaucoup
5 de temps, mais c'est... pour moi là, c'est
6 tellement important, et je vais vous donner deux
7 exemples sur votre...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Sicard, on est en... on l'a pris sous
10 réserve là. Vous êtes en train de revenir sur un
11 thème là actuellement dans lequel on a disposé.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Je reviens sur le même thème parce que c'est
14 important et je veux vraiment que vous ayez toutes
15 les informations en main pour ce qui est de contre-
16 interroger ou d'appuyer la preuve d'un autre
17 intervenant.

18 Dans notre preuve, on a appuyé une
19 proposition du ROÉÉ et ce serait triste de ne pas
20 pouvoir le faire. Et je pense qu'on doit, on a le
21 droit de le faire et on l'a fait historiquement.
22 Madame Falardeau...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Sicard, je vais vous arrêter parce que...

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... ça va faire faire un tour de piste et, ça, vous
5 l'avez déjà plaidé ce que vous me dites
6 actuellement. Et je dirais, c'est plus un débat
7 entre maître Turmel et maître Sigouin-Plasse, entre
8 deux... C'était pendant la plaidoirie de maître
9 Turmel et une objection de maître Sigouin-Plasse.
10 Et je vous ai permis, on vous a permis de faire
11 votre point. Vous répétez un petit peu ce que vous
12 avez dit là...

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Bon. Mais...

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... que vous l'avez déjà fait dans le passé puis et
17 caetera, et caetera. Alors...

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 ... c'est que votre décision là...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je veux éviter... je veux éviter une tournée de la
22 part...

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 O.K.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 ... recommencer le débat. Alors, j'aurais peut-être
3 dû vous poser la question, mais je voulais avoir
4 une précision.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Votre décision là, elle peut avoir un impact sur
7 tous les autres dossiers à l'avenir. Alors, c'est
8 pour ça que c'est très important pour moi de le
9 mentionner.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Nous avons saisi. Nous avons saisi ce point-là.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Maître Sigouin-Plasse, ça va. Maître Turmel,
16 je vois que votre micro est ouvert. Ça va, Maître
17 Turmel. Est-ce que vous avez...

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 C'est simplement pour vous remercier. Non. Je suis
20 disponible s'il y a des questions de la part des
21 Régisseurs.

22 LE PRÉSIDENT :

23 O.K. Alors, merci. Nous allons prendre la pause
24 dîner. On revient à treize heures trente (13 h 30).
25 Pas d'autres questions, ça va? Treize heures trente

1 (13 h 00). Alors, merci, Maître Turmel. Ça
2 complète. Vous m'entendez?

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 O.K. Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (13 h 32)

11 LE PRÉSIDENT :

12 On reprend l'audience avec la plaidoirie de GRAME,
13 Maître Bishai. Donc, vous êtes prêt pour amorcer
14 votre plaidoirie? Parfait. Nous vous écoutons.

15 PLAIDOIRIE PAR Me MARC BISHAI :

16 Merci. Bonjour à la formation. Bonjour à tous. Marc
17 Bishai pour le GRAME.

18 Le premier sujet, c'est le PGEÉ. Puis au
19 paragraphe 3 du plan d'argumentation qu'on a déposé
20 hier, dans son rapport, le GRAME explique pourquoi
21 il est important et nécessaire d'ajuster les aides
22 financières et les plafonds proposés par Énergir
23 dans le présent dossier. Les programmes d'aides
24 financières à l'implantation CII et VGE sont
25 regroupés dans le programme Diagnostics et mise en

1 oeuvre efficaces.

2 Mais ce programme Diagnostics et mise en
3 oeuvre efficaces, ça représente plus de soixante-
4 dix pour cent (70 %) des économies d'énergie du
5 distributeur ici sur la durée du Plan directeur.
6 Alors, d'où l'importance de ce programme pour
7 l'atteinte des cibles d'Énergir en efficacité
8 énergétique sur la durée du Plan directeur. Le
9 GRAME recommande à la Régie d'entériner la
10 proposition d'Énergir, donc d'approuver
11 l'augmentation des plafonds à un million de dollars
12 pour les volets VGE Industriel et Institutionnel et
13 d'approuver l'augmentation des aides financières.

14 Cependant, selon le GRAME, le retrait des
15 plafonds des aides financières, ça, ça permettrait
16 non seulement une simplification des processus,
17 mais ça reconnaîtrait aussi chaque mètre cube
18 économisé à valeur égale, sans égard à l'envergure
19 du projet.

20 C'est sûr que c'est souhaitable que le
21 nombre de participants à l'aide financière soit le
22 plus élevé possible, toute autre chose étant égale,
23 mais les économies de volume qui pourraient être
24 réalisées par des projets d'envergure sont
25 potentiellement tout aussi importantes pour

1 l'atteinte des cibles.

2 Et c'est pour ces raisons que le GRAME
3 recommande à Énergir deux choses essentiellement,
4 un, de reconsidérer l'abolition du plafond pour le
5 volet VGE Industriel sur la base de ce qui est dans
6 la preuve du GRAME, et par souci de simplification
7 et d'uniformisation, d'abolir aussi le plafond du
8 volet VGE Institutionnel; et, deuxièmement, dans ce
9 même ordre d'idée, d'approfondir les connaissances
10 sur l'impact du plafond, non seulement sur le
11 nombre de projets VGE Industriel, mais aussi sur
12 les volumes qui seraient économisés. Un des moyens
13 que le GRAME suggère, c'est en communiquant avec la
14 clientèle, notamment celle qui a fait des études de
15 faisabilité, mais sans poursuivre ensuite vers une
16 implantation des mesures. Donc, ces clients-là, ils
17 ont fait des études, mais ensuite ils ne sont pas
18 allés plus loin. Alors de communiquer avec cette
19 clientèle-là ou encore avec la clientèle qui a
20 limité le nombre de mesures implantées. Voilà pour
21 le PGEÉ.

22 Pour le CASEP. Je suis rendu au paragraphe
23 9 du plan d'argumentation, et plus spécifiquement
24 sur l'obligation annuelle minimale, l'OMA. Le GRAME
25 recommande d'approuver la proposition d'Énergir

1 relative à l'application de l'OMA au-delà de cent
2 vingt-cinq mille mètres cubes (125 000 m³). Mais le
3 GRAME constate que, une fois qu'un client est
4 assujetti à une OMA, il n'y a aucune mesure
5 d'allégement si ce client connaît une baisse de
6 volume en raison d'un programme en efficacité
7 énergétique.

8 Alors, pour le GRAME, c'est essentiel
9 d'envoyer le bon signal à la nouvelle clientèle en
10 conversion du mazout. C'est d'envoyer le signal que
11 l'efficacité énergétique est importante pour
12 Énergir, mais plus particulièrement qu'un client ne
13 sera pas pénalisé s'il réduit sa consommation en
14 appliquant des mesures en efficacité énergétique.

15 Donc, le GRAME recommande de mettre en
16 place un mécanisme d'allégement de l'OMA qui
17 viendrait s'appliquer suite à l'implantation de
18 mesures en efficacité énergétique du PGEÉ
19 d'Énergir, pour la clientèle assujettie à l'OMA qui
20 reçoit une aide à la conversion du CASEP.

21 Je suis rendu maintenant au paragraphe 13
22 du plan d'argumentation sur la question des suivis
23 au rapport annuel. Initialement, le GRAME émettait
24 dans le présent dossier une recommandation portant
25 sur les suivis au rapport annuel pour des

1 remboursements à l'OMA. Suite aux réponses des
2 témoins du panel 5 d'Énergir, on comprend que, dans
3 le cas où un remboursement est demandé au client
4 pour non-respect de l'OMA, ce remboursement fera
5 l'objet d'un reversement dans le montant des aides
6 versées. Donc, le GRAME est satisfait de ces
7 précisions et retire sa recommandation initiale sur
8 ce sujet-là.

9 Je passe certains sujets, mais je
10 mentionne, pour « Équipements efficaces »,
11 paragraphe 7, que pour ce sujet-là, le GRAME
12 réitère que le CASEP devrait être admissible
13 seulement si le client choisi des équipements
14 efficaces et combine l'aide du PGEÉ pour arrimer...
15 pour justement arrimer l'un des objectifs du plan
16 directeur, soit l'amélioration de l'efficacité
17 énergétique.

18 Et, maintenant, le sujet principal, ça sera
19 très court, comme vous le voyez. Le sujet
20 principal, pour nous, c'est cette question de
21 l'impact de la décroissance de la consommation de
22 gaz naturel dans ce contexte de transition
23 énergétique. L'impact de la transition énergétique
24 doit être pris très au sérieux pour évaluer la
25 rentabilité de nouveaux projets de développement.

1 Dans sa présentation, l'analyste du GRAME a
2 rappelé que la transition énergétique est déjà
3 réellement en cours et il a donné des exemples. On
4 peut penser, notamment, au Plan deux mille dix-
5 huit, deux mille vingt et un (2018-2021) de la
6 Ville de Montréal pour des bâtiments municipaux. Ça
7 a été déposé sous la cote C-GRAME-0016.

8 On peut penser à la croissance des coûts du
9 SPEDE, des programmes d'activité de TEQ, de
10 Transition énergétique Québec. Et, ça, ce sont
11 quelques exemples qui sont particulièrement
12 éloquents, mais c'est parmi tant d'autres qu'on
13 pourrait citer.

14 Donc, nous comprenons que les données
15 utilisées par Énergir pour évaluer la baisse de
16 volume, se base sur une combinaison du taux
17 d'effritement de la demande. Donc, le transfert à
18 d'autres sources d'énergie, et la réduction de
19 consommation qui dépendent des mesures en
20 efficacité énergétique.

21 Mais le GRAME souligne dans son rapport, et
22 c'est là le point vraiment central, c'est que les
23 prévisions d'Énergir sont fondées sur des données
24 historiques et non sur des données prospectives. Et
25 dans ces circonstances, c'est difficile pour les

1 intervenants d'identifier des données probantes qui
2 donnent un bon portrait des changements dus à la
3 transition énergétique.

4 Et, par ailleurs, le président d'Énergir,
5 monsieur Lachance, semble être sensible à ces
6 préoccupations-là. Dans son témoignage du trente et
7 un (31) août, si vous me le permettez, il disait...
8 Là, je suis rendu au paragraphe 24 là, du plan
9 d'argumentation, la partie en gras, c'est que le
10 taux sans risque... Je cite :

11 Le taux sans risque ça demeure que
12 c'est un élément important. Il n'en
13 demeure pas moins aussi que dans une
14 cause sur un taux de rendement, on va
15 vouloir parler de la prime de risque
16 et ça, par la force des choses, ça va
17 être influencé par le contexte
18 économique et ça va être également
19 influencé par rapport à, par exemple,
20 le Plan d'économie vert ou encore le
21 Plan Montréal qui sont à venir.

22 Fin de la citation. Alors, la transition
23 énergétique, ça constitue un risque pour le
24 développement du gaz naturel au Québec qui est bien
25 connu d'Énergir.

1 Énergir répond au GRAME, essentiellement
2 que la Régie en fait déjà dans le dossier R-3867-
3 2013 et vu qu'Énergir réfère, ici, au dossier, je
4 me permets de vous lire juste un seul petit passage
5 de ce dossier, dans la décision D-2018-080 au
6 paragraphe 69. Juste deux petites phrases, c'est :

7 La Régie considère que le contexte
8 énergétique évolue rapidement et que
9 les tendances à moyen et long termes
10 laissent entrevoir peu d'opportunités
11 porteuses en matière de développement
12 de réseaux. Elle est d'avis que
13 l'ensemble des éléments contextuels
14 mis en preuve dans le présent dossier
15 milite en faveur d'une approche
16 teintée, en ce domaine, d'une prudence
17 accrue par rapport aux années passées.

18 Fin de la citation. Alors, le GRAME ne demande pas
19 de refaire le dossier 3867, mais de se donner les
20 moyens d'effectuer un suivi des indicateurs, un
21 suivi d'indicateurs, afin de savoir à quel moment
22 est-ce qu'il faudra... en fait, chercher les
23 solutions pour le maintien du réseau de gaz
24 naturel.

25 En bref, ce que le GRAME vous soumet, c'est

1 qu'il faut avoir un mécanisme de surveillance qui
2 permet de voir venir la problématique, qui permet
3 d'agir au bon moment, de manière proactive, plutôt
4 que de réagir.

5 Puis, plus spécifiquement là, pour rentrer
6 plus dans le détail, ce que le GRAME recommande, ce
7 qui a été présenté par l'analyste du GRAME en
8 audience, c'est la mise en place d'un mécanisme de
9 surveillance qui permettrait à la Régie de cibler
10 des indicateurs de changement pour suivre de plus
11 près l'évolution de la transition énergétique.
12 Suivre l'influence de ce changement, notamment sur
13 le taux d'attrition sur des volumes de
14 consommation, notamment, suite aux mesures en
15 efficacité énergétique.

16 Alors, que ce soit par des séances de
17 travail avec la Régie et les intervenants ou tout
18 autre mécanisme de surveillance approprié, la forme
19 importe peu, mais l'idée c'est d'évaluer et suivre
20 l'évolution du risque qui est inhérent au contexte
21 de transition énergétique pour le développement du
22 réseau de distribution.

23 La question à savoir si le développement du
24 réseau de gaz naturel au Québec est toujours
25 soutenable et sur quel horizon de temps, ça c'est

1 une question qu'on ne peut simplement pas ignorer
2 quand on planifie pour les prochaines années. Alors
3 de l'avis du GRAME, une chose est certaine : la
4 transition énergétique, elle est déjà en cours en
5 ce moment, elle est déjà en marche. Et le rythme de
6 ce changement peut aussi évoluer rapidement et
7 c'est tout à fait possible qu'on voit un point de
8 bascule, qu'un point de bascule se présente. Un
9 point de bascule, ce serait un moment où le rythme
10 du changement s'accélère de façon soudaine, de
11 sorte que le passé n'est plus du tout garant de
12 l'avenir. Et ça, ça doit être pris très au sérieux.
13 Quand les circonstances sont propices, il faudra
14 même faire en sorte qu'on accélère, qu'on fasse la
15 promotion de ce point de bascule.

16 Dernier point maintenant. Quand le GRAME
17 soumet dans son rapport que la portée du plan
18 d'approvisionnement est limitée à quatre ans, alors
19 que ça prendrait une analyse des risques potentiels
20 de réduction des volumes sur une plus longue
21 période, par exemple dix (10), quinze (15) ans dans
22 un contexte de transition énergétique, ce que nous
23 vous soumettons c'est que la transition
24 énergétique, elle est planifiée par le gouvernement
25 sur l'horizon vingt-trente (20-30), donc sur une

1 dizaine d'années.

2 Alors quand Énergir répond essentiellement
3 dans son plan d'argumentation, je pense au
4 paragraphe 32 de son plan d'argumentation, qu'il ne
5 faut pas déborder du cadre de quatre ans du plan
6 d'appro, bien le GRAME ne demande pas Énergir de
7 faire des plans d'approvisionnement sur dix ans. Ce
8 que le GRAME demande, c'est de fournir à la Régie
9 ce dont elle a besoin pour surveiller l'impact de
10 la transition énergétique pour que les décisions
11 qui seront prises, surtout quant au développement
12 du réseau, soient prises sur la base de ce qui va
13 arriver en raison de la transition qui est voulue
14 par le gouvernement. Voilà.

15 Le tout, respectueusement soumis.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Bishai. Questions? Alors il n'y a pas
18 de questions. Ça complète votre présentation. On
19 vous remercie. Maintenant, Maître David, pour
20 Option consommateurs.

21 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

22 Oui. Est-ce que vous m'entendez bien?

23 LE PRÉSIDENT :

24 Très bien, merci. On vous voit également.

25

1 PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Excellent. Alors bonjour, Éric David pour Option
3 consommateurs. Bonjour à la formation. J'ai déposé
4 le plan de plaidoirie, là, hier en fin d'après-
5 midi, donc je pense qu'il est apparu dans le SDÉ
6 tôt ce matin. Je vous amène tout de suite au
7 paragraphe 7, qui identifie, au fond, les quatre
8 sujets que nous avons l'intention d'aborder dans le
9 cadre de l'argumentation.

10 Donc, les quatre sujets sont premièrement :
11 les impacts de la crise économique actuelle sur le
12 plan d'approvisionnement et la cause tarifaire,
13 donc la fixation des tarifs; le deuxième sujet
14 qu'on veut aborder c'est la méthodologie de la
15 prévision de la demande; troisième sujet, c'est le
16 taux de rendement; et le quatrième et dernier sujet
17 sera des questions relatives au soutien à la
18 clientèle.

19 Alors je commence d'abord avec la question
20 de l'impact de la crise économique sur le plan
21 d'approvisionnement et la cause tarifaire. Alors
22 c'est de connaissance judiciaire que c'est une
23 crise économique importante que nous vivons
24 présentement. Comme l'a mentionné l'analyste
25 d'Option consommateurs, là, on parle d'une chute

1 assez historique dans le PIB, trente-sept pour cent
2 (37 %) dans le deuxième trimestre, c'est des...
3 c'est une crise économique qui... qu'on peut
4 qualifier de générationnelle, de choses qu'on a
5 vues pendant la Grande dépression, les guerres
6 mondiales, et caetera. Donc, c'est une situation
7 tout à fait unique que nous sommes en train de
8 vivre et la formation doit statuer sur le plan
9 d'approvisionnement et sur les tarifs dans ce
10 contexte. Il est incontournable, le contexte, il
11 est là. Il existe. Et comme je vais vous le
12 démontrer, vous devez prendre en considération la
13 situation actuelle, telle qu'elle existe.

14 Donc, cette crise économique a
15 nécessairement des effets que la Régie doit prendre
16 en considération lorsqu'elle statue sur la
17 prévision des ventes ainsi que le plan
18 d'approvisionnement. On a identifié deux lacunes
19 importantes dans la preuve d'Énergir à ce sujet.
20 C'est dans le mémoire, vous allez retrouver aussi
21 dans la plaidoirie, là, un résumé de ces questions-
22 là.

23 Première lacune importante, c'est toute la
24 question de la position concurrentielle du gaz
25 naturel. La position concurrentielle du gaz naturel

1 s'est détériorée, quand on compare la position du
2 gaz naturel à celle du pétrole où le prix a chuté
3 et celle de l'électricité, parce que maintenant,
4 les tarifs d'électricité sont fixés au taux de
5 l'inflation. On vit actuellement des taux
6 d'inflation qui sont historiquement très bas.

7 Donc, pour ces deux raisons-là, la position
8 concurrentielle du gaz s'est détériorée et on vous
9 soumet que la preuve d'Énergir ne tient pas compte
10 de cette détérioration-là qui est évidente.

11 Deuxième lacune importante, c'est ce que
12 j'ai dit il y a quelques minutes : la prévision des
13 ventes doit tenir compte du contexte contemporain
14 au moment où la Régie est saisie de la question.

15 Et la Régie a déjà statué sur cette
16 question-là, dans le cadre du plan
17 d'approvisionnement d'Hydro-Québec et d'ailleurs,
18 Monsieur le Président, Maître Turmel, vous étiez
19 dans la formation en question. Alors, je vous
20 réfère au paragraphe... je suis maintenant au
21 paragraphe 17 de notre argumentation et on cite les
22 extraits pertinents de la décision D-2017-140 où la
23 Régie s'est prononcée comme suit et je cite donc
24 les paragraphes 49 et 50 de cette décision.

25 La Régie considère que le scénario

1 d'actualité pouvant avoir un impact
2 sur la demande en énergie. Elle note
3 également que les variables
4 économiques et socioéconomiques
5 concordent, à court comme à moyen
6 termes, avec les moyennes des
7 consensus des prévisionnistes.

8 C'est ça, le standard auquel Énergir est tenue.
9 C'est le standard qui a été établi par la Régie
10 elle-même et on vous soumet qu'elle ne rencontre
11 pas ce standard dans cette cause.

12 Il est donc important, et d'ailleurs
13 l'actualisation de la prévision des ventes est
14 d'autant plus important dans ce cas-ci, elle l'est
15 dans tous les cas qui concernent des plans
16 d'approvisionnement, mais dans votre cas en
17 particulier, vu l'ampleur historique de la crise
18 actuelle.

19 En conséquence, Option Consommateurs
20 recommande à la Régie de ne pas accepter la
21 prévision des ventes soumise par Énergir. Option
22 Consommateurs est plutôt d'avis que la Régie
23 devrait considérer la prévision des ventes du
24 scénario COVID A, puisqu'elle représente le
25 scénario le plus probable basé sur une analyse

1 contemporaine.

2 La Régie pourra, par la suite, déterminer,
3 s'il y a lieu, d'étaler l'augmentation tarifaire
4 sur plus d'une année pour éviter un choc tarifaire.
5 À ce sujet, Option Consommateurs est d'accord avec
6 les propos de l'ACEF de Québec, qu'il est important
7 de ne pas créer une dette future ou un choc
8 tarifaire à l'avenir et que la Régie doit garder à
9 l'esprit l'équité intergénérationnelle.

10 Option Consommateurs est donc en désaccord
11 avec les positions exprimées par l'ACIG et l'AHQ-
12 ARQ à ce sujet.

13 Deuxième sujet que je voulais aborder avec
14 vous aujourd'hui, dans le cadre de l'argumentation,
15 c'est la méthodologie de la prévision de la
16 demande.

17 La preuve qui a été préparée et déposée par
18 l'AHQ-ARQ démontre clairement un biais systématique
19 d'Énergir concernant la prévision de la demande. On
20 vous soumet qu'Énergir doit donc réviser son modèle
21 de prévision.

22 Et de façon plus particulière, Énergir doit
23 réduire sa dépendance, les prévisions fournies par
24 les clients Grandes entreprises, parce qu'elles ne
25 sont pas fiables, surtout dans le contexte actuel.

1 Option Consommateurs soumet et c'est
2 l'analyste Cormier qui en a témoigné lors de sa
3 présentation, qu'Énergir devrait plutôt utiliser un
4 modèle de prévision probabiliste objective.

5 Il y a des précédents sur cette question-là
6 également. La Régie a déjà demandé à plusieurs
7 reprises à Hydro-Québec de réviser sa méthodologie
8 de prévision de la demande industrielle.

9 On vous réfère à trois décisions et je vous
10 réfère... Je suis maintenant rendu au paragraphe 32
11 de l'argumentation. La première décision c'est la
12 D-2008-133 et je cite la Régie à sa page 10 de sa
13 décision :

14 Pour le secteur Industriel Grandes
15 entreprises toutefois, le Distributeur
16 convient que la prévision présente un
17 biais statistiquement significatif de
18 surestimation de la demande
19 d'électricité pour les horizons 3 à 8
20 ans.

21 La Régie note de l'analyse effectuée
22 par le Distributeur que la prévision
23 des ventes totales ne comporte pas de
24 biais statistiquement significatif.

25 Quant au biais observé pour le secteur

1 Industriel Grandes entreprises, la
2 Régie constate, tout comme le
3 Distributeur, que l'impact des
4 correctifs apportés peut mettre du
5 temps à se faire sentir et elle lui
6 demande de poursuivre l'amélioration
7 de son modèle de prévision de la
8 demande.

9 En outre, la Régie demande au
10 Distributeur de fournir, dans les
11 prochains plans d'approvisionnement et
12 leurs états d'avancement, la prévision
13 des ventes au secteur Industriel
14 Grandes entreprises ventilée par
15 secteurs d'activités économiques sous
16 la forme suivante...

17 Et la décision offre un modèle. Prochaine décision,
18 sur cette question-là, la D-2009-125, juste faire
19 attention quand on cite les anciennes décisions, il
20 y a deux décisions avec le même numéro. Un c'est
21 juste avec les conclusions et l'autre décision
22 c'est avec les motifs détaillés. Donc, on réfère à
23 celle avec les motifs détaillés.

24 Et je vous réfère plus particulièrement aux
25 paragraphes 14 et 15 de cette décision-là. On lit

1 pour réduire les biais de
2 surestimation des ventes du secteur
3 industriel, notamment en portant
4 attention aux probabilités de
5 réalisation de projets industriels ou
6 de fermetures d'usine.

7 La Régie demande au Distributeur de
8 fournir, dans le cadre des prochains
9 états d'avancement, des plans
10 d'approvisionnement et des prochains
11 plans d'approvisionnement, la
12 prévision des ventes au secteur
13 Industriel grandes entreprises
14 ventilée selon les secteurs d'activité
15 économique suivants...

16 Et on nomme une série de secteurs :

17 ...aluminerie, pâtes et papiers,
18 pétrole et chimie, mines, sidérurgie,
19 fonte et affinage.

20 Alors, voilà.

21 Donc Option consommateurs soumet qu'il y a
22 lieu pour Énergir de revoir sa méthodologie de
23 prévision de la demande et Option consommateurs est
24 d'accord avec la suggestion qu'a formulée
25 maître Locas pendant l'audition à l'effet que ça

1 pourrait être traité dans le cadre du processus de
2 consultation réglementaire.

3 Troisième sujet que je voulais aborder,
4 c'est le taux de rendement. Tout comme... Bon. Je
5 vois apparaître maître Sigouin-Plasse. Je vous ai
6 entendu tantôt. Alors, je vais immédiatement
7 adresser cette question-là, à moins que vous aviez
8 quelque chose de nouveau à dire à cet égard, Maître
9 Sigouin-Plasse.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Alors, je m'adresse, je vais m'adresser au
12 président et non pas à vous, Maître David, avec
13 égard. Alors, simplement pour dire : sous la même
14 objection, Monsieur le Président. C'est-à-dire
15 qu'il n'y a pas de preuve qui a été administrée par
16 OC donc sur le positionnement de l'intervenant dans
17 le cadre du dossier, donc sous la même objection.
18 Je veux être conséquent avec l'intervention que
19 j'ai faite plus tôt. Je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Alors, vous appréhendez ma réponse, que nous allons
22 être conséquent avec ce que nous avons déclaré
23 précédemment avec la FCEI.

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 Avec votre permission, Monsieur le Président,

1 maître Sigouin-Plasse est en train de formuler une
2 objection par rapport à mon argumentation et
3 j'aurais un droit de réplique sur cette question-
4 là...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Allez-y.

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 ... parce que j'ai ma propre position à cet égard-
9 là. Je suis franchement bien étonné de l'objection
10 de maître Sigouin-Plasse. Ça fait depuis deux mille
11 huit (2008) que je plaide devant la Régie. Il est
12 constant que les intervenants prennent position sur
13 des preuves qui ont été soumises par d'autres
14 intervenants. La Régie nous appelle constamment à
15 l'efficience réglementaire et nous demande
16 constamment de ne pas traiter de tous les sujets et
17 d'essayer de se diviser les sujets et de se
18 spécialiser.

19 L'ACIG, depuis des années, a le « lead »
20 sur la question du taux de rendement. C'est pas
21 d'hier, ça fait au moins dix (10) ans que, moi, je
22 suis à la Régie et qu'on a traité des questions au
23 taux de rendement et c'est l'ACIG qui a toujours
24 été le meneur sur ces questions-là.

25 Ce n'est pas parce qu'Option consommateurs

1 n'a pas soumis une preuve particulière sur cette
2 question-là qu'elle n'a pas le droit de plaider sur
3 la question. Je suis d'accord avec maître Sigouin-
4 Plasse que, moi, je n'ai pas le droit, dans le
5 cadre d'une plaidoirie, à vous soumettre une
6 nouvelle preuve. Ce n'est pas ça que je m'appête à
7 faire.

8 Je m'appête à donner la position d'Option
9 consommateurs sur la preuve qui a été faite par
10 l'ACIG à ce sujet. Et nous avons strictement le
11 droit de le faire, Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Sigouin-Plasse, avez-vous un complément?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Tout à fait. Alors, que maître David indique, à
16 tort ou à raison, que depuis deux mille huit (2008)
17 on fait des choses d'une façon ou d'une autre. Si
18 cette façon de faire là n'est pas la bonne, on peut
19 quand même soulever des questions maintenant.

20 Alors, ce que je fais, je vous indique que
21 d'intervenir en argumentation et de positionner un
22 intervenant en disant... Et c'est pas, c'est pas
23 rien là, c'est pas anecdotique. Quand, au
24 paragraphe 37 du plan d'argumentation, maître David
25 dit :

1 OC partage les préoccupations de
2 l'ACIG...

3 alors, vous avez un avocat qui vous dit ça.

4 Alors, écoutez, moi, j'ai mes
5 représentants, j'ai mon objection là-dessus que je
6 sais tout à fait exceptionnel d'intervenir dans le
7 cadre des représentations. Et je m'en excuse
8 pratiquement auprès de maître David et maître
9 Turmel à nouveau qui apparaît.

10 Mais, quand même, s'il faut revoir les
11 façons de faire à la Régie pour qu'on voit
12 apparaître des positionnements aussi importants que
13 ça dans le cadre des représentations, alors que la
14 preuve est au dossier de la part de l'ACIG depuis
15 juillet. Alors que vous avez eu des analystes qui
16 ont par la suite été assermentés, ça veut dire
17 quelque chose là, pour pouvoir prendre la parole au
18 nom de ces organismes-là, et qu'on ferme le tout.
19 Et qu'en argumentation plus tard là on fait
20 apparaître des positionnements.

21 Écoutez, prenez... vous avez pris mon
22 objection sous réserve. On va vous lire. Mais, on
23 peut peut-être aussi repenser les façons de faire.
24 Je vous soumets bien franchement, je ne pense pas
25 que mon intervention et ma surprise aujourd'hui

1 soient complètement déplacées. Je vous le soumets
2 en tout respect. Et en tout respect pour mes deux
3 confrères que je côtoie maintenant depuis quinze
4 (15) ans.

5 Maître David nous parle de deux mille huit
6 (2008), je suis là depuis peut-être pas quinze (15)
7 ans, pour être franc et honnête, depuis douze (12)
8 ans maintenant. Alors, quand même, on peut se
9 parler puis se dire qu'il y a des façons de faire
10 qui ne sont pas optimales ici.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Turmel, je vous vois debout. Finalement, je
13 sais que vous allez probablement venir dire ce que
14 vous avez dit tout à l'heure, je présume. Alors,
15 nous avons décidé que nous prenions le tout sous
16 réserve et reviendrions dans la décision finale.
17 Est-ce que vous avez un complément, vraiment un
18 complément?

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Moi, je suis d'accord avec vos propos puis je me
21 préparais à simplement réagir, mais maître Sigouin-
22 Plasse a simplement répété ce qu'il a dit. Alors,
23 j'ai noté...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Exactement.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 J'ai simplement hâte de vous lire.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, oui, oui. Nous aussi. Alors, Maître David, on
5 continue.

6 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

7 Oui. Je continue avec...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci.

10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11 ...un dernier commentaire à ce sujet. C'est que si
12 la formation en vient à la décision qu'il n'est pas
13 possible en argumentation pour un intervenant de se
14 prononcer sur un sujet qui a été mis en preuve par
15 un autre intervenant, vous nous forcez alors à
16 traiter dans notre preuve tous les sujets qui
17 peuvent être soulevés dans toutes les causes.
18 Alors, voilà la résultante de cette position que
19 défend maître Sigouin-Plasse.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Alors on poursuit.

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 Sur le taux de rendement. Tout comme Option
24 consommateurs est d'avis que la crise actuelle, la
25 crise économique actuelle exige une révision à la

1 baisse de la prévision de la demande, de la même
2 façon nous sommes d'avis que la crise actuelle
3 milite en faveur d'une réévaluation du mécanisme de
4 détermination du taux de rendement.

5 Option consommateurs maintient que le taux
6 de rendement devrait être déterminé par le biais
7 d'une formule d'ajustement automatique. C'est une
8 position que nous avons adoptée historiquement
9 depuis plusieurs années sur ces causes-là.
10 Toutefois, Option consommateurs est d'accord avec
11 l'ACIG que les circonstances actuelles pourraient
12 justifier une correction ponctuelle de la formule
13 qui est présentement en vigueur.

14 Quant au timing de quand est-ce qu'on doit
15 faire ça. Selon Option consommateurs, le plus vite
16 est le mieux. Cependant, on comprend que ça prend
17 un certain temps pour monter une preuve qui peut
18 somme toute être assez complexe. Donc, sur la
19 question de l'échéancier, on s'en remet à la Régie
20 de l'énergie.

21 Le dernier sujet que je voulais aborder,
22 c'est le sujet du soutien à la clientèle. J'entrais
23 dans l'argumentation brièvement aux paragraphes 40
24 à 43. Option consommateurs a été heureuse de
25 constater qu'Énergir avait adopté rapidement une

1 série de mesures pour soutenir sa clientèle pendant
2 la pandémie, dont la suspension des procédures de
3 recouvrement, l'absence de frais d'intérêts et la
4 possibilité de prendre des ententes de paiement au
5 terme élargi.

6 On comprend que ces mesures ont pris fin le
7 premier (1er) septembre dernier. Cependant, force
8 est de constater que la crise économique causée par
9 la pandémie continue de sévir, continuera sans
10 doute de sévir pendant encore plusieurs mois, peut-
11 être plus. En conséquence, Option consommateurs
12 trouve important qu'Énergir demeure flexible et
13 soit ouverte à faire des arrangements particuliers
14 si des clients ont des difficultés de paiement.

15 À cet égard, Option consommateurs a pris
16 note des commentaires du président d'Énergir à
17 l'effet qu'Énergir allait continuer de tenir compte
18 de la réalité de ses clients (et j'ai mis le
19 passage pertinent dans l'argumentation) et
20 qu'Énergir allait essayer de trouver des solutions
21 adaptées à leurs circonstances.

22 Finalement, dans son mémoire, Option
23 consommateurs a souligné que le programme CASS
24 affiche un solde important et qu'il est donc
25 souhaitable de publiciser davantage ce programme

1 auprès de la clientèle résidentielle et d'être plus
2 souple au niveau de la qualification pour ce
3 programme.

4 Donc, je termine avec nos recommandations
5 qui se retrouvent au paragraphe 44. On en a quatre.

6 La première recommandation, c'est :

7 - que la Régie utilise le niveau de demande
8 équivalent au scénario COVID A pour adjuger de la
9 prévision de la demande;

10 - deuxième recommandation, que la Régie demande à
11 Énergir d'améliorer ses modèles prévisionnels de la
12 demande, incluant l'établissement des scénarios
13 d'encadrement (favorable et défavorable) et
14 l'utilisation d'un modèle de prévisions
15 probabilistes objectives;

16 - troisième recommandation, que la Régie initie un
17 dossier afin de revoir la Formule d'ajustement
18 automatique du taux de rendement afin de tenir
19 compte, entre autres, du présent contexte
20 économique;

21 - quatrième et dernière recommandation, que la
22 Régie enjoigne Énergir à démontrer de la
23 flexibilité pour soutenir sa clientèle ayant de la
24 difficulté à payer leur facture, notamment sa
25 clientèle à faible revenu et de publiciser

1 davantage le programme CASS auprès de la clientèle
2 résidentielle.

3 Merci à la formation.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître David. Je vais vérifier avec mes
6 collègues s'ils ont des questions. Alors il n'y a
7 pas de questions, Maître David.

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 D'accord.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Donc c'est complet. Merci bien.

12 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors merci à Option consommateurs. Maintenant,
16 Maître Gertler.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Oui. Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui. Je présume que vous avez amélioré votre
21 équipement pour que ça fonctionne bien aujourd'hui?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Moi, je pense que c'était chez moi comme tel,
24 c'était chez les collègues, mais on en pratique
25 d'améliorations continues.

1 LE PRÉSIDENT :

2 On continue.

3 PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 C'est ça. Comme les grandes entreprises. Ce n'est
5 pas facile avec trente-cinq (35) ans de pratique de
6 s'améliorer. J'avais annoncé... D'abord, Franklin
7 Gertler pour le ROEÉ. J'avais annoncé une trentaine
8 de minutes. Je pense qu'on va être moins que ça,
9 mais... je ne fais pas de promesse d'ivrogne, me
10 connaissant, mais...

11 Alors, je vous ai soumis un plan
12 d'argumentation, le C-ROEÉ-0016, je ne le lirai
13 pas. Et je vais passer à travers les sujets en
14 faisant des arrêts ponctuels dans le texte, comme
15 tel.

16 Ma plaidoirie porte sur trois grands
17 sujets, la prévision de la demande en gaz naturel
18 en périodes de crise sanitaire et économique.
19 L'arrimage du CASS et du PGEÉ, et des modifications
20 du PGEÉ.

21 Par contre, je voulais... avant d'amorcer
22 ces sujets de preuve et de positionnement, si on
23 veut, je veux juste faire un petit saut dans la
24 loi, dans votre Loi, votre Loi pour situer, un
25 petit peu, le dossier.

1 Je trouve le dossier intéressant dans le
2 sens que ça met vraiment en valeur la nature des
3 fonctions spécialisées et la compétence exclusive
4 de la Régie de gérer, dans ce cas-ci, en temps de
5 crise, la régulation, en l'occurrence d'Énergir.

6 Et, évidemment, ça demande l'application de
7 votre article 5. Et, bon, j'ai bien entendu Énergir
8 parler de l'aspect équité pour les distributeurs,
9 mais il y a évidemment bien plus de choses là-
10 dedans. Puis, pour mes clients, qui a trait
11 beaucoup à l'aspect intérêt public puis aussi à
12 l'aspect du développement durable.

13 Comme le dit le GRAME, il ne faut pas
14 perdre de vue le contexte de crise climatique. Et
15 je pense que, dès que nous ne sommes pas d'accord,
16 nécessairement, sur le rôle que peut jouer le gaz
17 naturel dedans, on était quand même encouragé
18 d'entendre le président d'Énergir, monsieur
19 Lachance, au moins en parler, parler du fait que
20 oui, on était aux prises avec une énergie fossile
21 pour plusieurs années encore, dans le cas
22 d'Énergir. Puis de ne pas, au moins... ne pas
23 mettre en doute le fait qu'on parle de gaz de
24 schiste essentiellement qui est distribué et sur le
25 fait qu'évidemment pour nous, le gaz de schiste

1 implique de grandes émissions de gaz à effet de
2 serre.

3 Maintenant, l'autre chose que je veux vous
4 dire, et c'est un peu qu'est-ce que j'ai dit en
5 commençant, c'est que le dossier, ici, met vraiment
6 en valeur ou met à l'oeuvre vos compétences en
7 continu sur la régulation économique d'Énergir.
8 Autrement dit, on n'est pas simplement en train de
9 faire... Vous ne devez pas simplement fixer les
10 tarifs à un moment ponctuel puis parler aussi de
11 plan d'approvisionnement. Ça, ça fait un petit
12 peu... Des fois, les gens l'oublient. Pas seulement
13 en tarif, mais je pense que c'est très important de
14 parler, de l'article... votre article 31 de la
15 compétence, évidemment, pour fixer les tarifs, de
16 surveiller les opérations, c'est le deuxième petit
17 paragraphe de l'alinéa 1 du paragraphe 31 :

18 De surveiller les opérations du
19 titulaire de droits exclusifs de
20 distribution de gaz naturel afin
21 d'assurer que le consommateur ait des
22 approvisionnements suffisants.

23 Ça, ça va. Et 2.1 :

24 Surveiller les opérations du
25 Transporteur [...] ainsi que le

1 Distributeur de gaz naturel afin de
2 s'assurer que les consommateurs paient
3 selon un juste tarif.

4 Alors, lorsqu'on parle, dans ce cas-ci, dans ce
5 dossier-ci, de la prévision de la demande puis
6 l'impact de la COVID puis l'impact économique de la
7 COVID sur l'activité économique et donc sur la
8 demande pour le gaz naturel, l'article 31 nous
9 indique de manière très claire que vous n'êtes pas
10 là juste de manière ponctuelle, mais que vous devez
11 prendre des décisions et garder même le droit de
12 revenir sur le sujet lorsqu'il faut pour vous
13 assurer en continu que vous surveillez comme il
14 faut les opérations d'Énergir afin d'assurer les
15 approvisionnements suffisants et un tarif juste...
16 un juste tarif, comme on dit. Alors ça, je pense
17 que c'est important à souligner.

18 Dans le même ordre d'idée, je voulais
19 simplement aussi vous parler brièvement de - puis
20 c'est au paragraphe 6 de notre plan - certains des
21 principes directeurs qui animent le ROEÉ et
22 notamment la primauté de la conservation et de
23 l'efficacité énergétique sur toute autre forme de
24 production d'énergie afin notamment d'opérer une
25 diminution de l'utilisation de combustibles

1 fossiles.

2 Deuxième chose : la réduction de la
3 consommation d'énergie ainsi que des émissions de
4 gaz à effet de serre à travers des choix de
5 consommation plus judicieux. Et enfin la primauté
6 des nouvelles formes d'énergies renouvelables sur
7 les énergies conventionnelles.

8 Alors mes clients sont... ne s'en cachent
9 pas, on n'est pas convaincus puis on n'accepte pas
10 que le gaz naturel, même saupoudré d'un peu de...
11 un peu de gaz naturel renouvelable est une énergie
12 de transition.

13 Alors là, je vais arriver dans le vif du
14 sujet, ce qui veut dire la prévision de la demande
15 en période de crise économique. C'est l'aspect qui
16 fait le plus objet de positionnement et de preuve
17 devant vous dans notre cause ici. Moi, je peux dire
18 à maître Sigouin-Plasse que je ne vais pas me
19 prononcer sur le taux de rendement, alors il peut
20 prendre ça « mollo » pour le moment sur le... sur
21 l'objection.

22 Alors, nous... en tout cas j'ai essayé
23 de... un peu de donner un... de résumer, si je peux
24 m'exprimer ainsi, l'approche d'Énergir dans les
25 circonstances. Puis je pense que l'approche c'est

1 vraiment, c'est dans l'ère du temps, c'est que ça
2 va bien aller. C'est ça qu'ils disent
3 essentiellement au niveau de la prévision de la
4 demande : ça va bien aller.

5 Et, nous, on se pose plutôt la question
6 c'est : si, dans le contexte d'une crise sans
7 précédent au niveau sanitaire et au niveau
8 économique, on ne modifie pas la proposition de
9 base, puis on vous dit : bien approuvez les choses,
10 telles qui ont été proposées, avec un petit
11 ajustement qui s'est fait à la proposition de base.
12 Si on ne le change pas en termes de pandémie, à
13 quoi bon faire d'autres types de scénarios ou
14 d'autres propositions? Alors je pense que vous
15 devez avoir... vous sentir bien à l'aise pour...
16 pour vous éloigner de la proposition de base
17 d'Énergir dans les circonstances, ce serait bien
18 exercer vos compétences dans la matière. C'est à
19 vous justement que revient cette... ce jugement-là.

20 Alors là, je fais le saut directement au
21 titre qui commence au paragraphe 19 de mon plan,
22 c'est : « Le scénario de base ne devrait pas être
23 retenu ». Alors je note au paragraphe 21 que
24 plusieurs intervenants ont souligné que les
25 prévisions du scénario de base sont trop optimistes

1 dans le contexte économique actuel. Alors je pense
2 que les nouvelles c'est de connaissance officielle
3 des derniers jours, rendent encore moins
4 vraisemblable la proposition ou le scénario d'une
5 augmentation d'un point cinquante-six pour cent
6 (1,56 %) du produit intérieur brut et progression
7 au maintien de niveaux qui vont avec, dans la
8 composition de six mille cent quatre-vingt-sept
9 millions de mètres cubes (6 187 000m³) de ventes et
10 des revenus de cinq cent cinquante-huit millions
11 (558M), qui donnerait une certaine hausse tarifaire
12 mais peut-être pas aussi grand que ça devrait
13 l'être.

14 Bon, dans ce contexte-là, il y a deux
15 visions qui s'affrontent devant vous, on ne se le
16 cache pas et les grands, Énergir et certains des
17 intervenants, notamment les grandes industrielles
18 et si je comprends bien aussi, les restaurateurs
19 qui disent, vous disent d'accepter le scénario de
20 base estimant qu'il vaut mieux, en ces temps
21 incertains de privilégier les bas prix et éviter
22 ainsi les effets délétères sur la clientèle.

23 Et ils agitent le spectre évidemment de
24 faire des faillites et des fermetures, mais
25 pourtant, ils ont bénéficié de tarifs quand même

1 très favorables puis des baisses de tarifs
2 récemment.

3 Donc, pour nous, il y a de la place, si on
4 veut, il y a une marge qui permet d'accepter un
5 scénario qui va dans le sens de... qui est moins
6 optimiste, qui fait finalement accepter tout de
7 suite qu'il va y avoir une hausse de tarifs.

8 C'est pour ça que nous sommes dans le
9 groupe de ceux qui ont... des petits consommateurs,
10 des groupes environnementaux qui disent de ne pas
11 retenir le scénario de base et qui jugent qu'il
12 vaut mieux être prudent et que ce scénario est trop
13 optimiste.

14 Et nous, on pense que cette convergence-là
15 que je lis au paragraphe 25, s'explique,
16 convergence entre les petits consommateurs et le
17 point de vue de ROEÉ s'explique de deux manières :
18 premièrement, le coût de la molécule et donc les
19 tarifs de gaz naturel ont été particulièrement bas
20 dans les dernières années, notamment parce qu'ils
21 ne reflètent pas, et ça, les dommages directs à
22 l'environnement et les très importantes émissions
23 de gaz à effets de serre, surtout en méthane,
24 associés au cycle de vie du gaz de schiste.

25 Une hausse de prix de gaz favoriserait une

1 hausse de la rentabilité des programmes en
2 efficacité énergétique et ultimement, une baisse de
3 la consommation de gaz naturel hydrocarbures que je
4 souligne est une source de gaz à effets de serre.

5 Et ça, j'ouvrirais peut-être une
6 parenthèse, c'est que, à un moment donné, vous
7 allez être obligé, je vous soumets, de faire une
8 évaluation plus large des gains associés aux
9 mesures d'efficacité énergétique et simplement en
10 utilisant le signal du prix du molécule ou des
11 tarifs, parce que ces mesures-là ne captent pas de
12 manière suffisante les véritables coûts associés.
13 Alors, il faut trouver une façon de réglementer qui
14 permet de faire plus d'efficacité énergétique qu'on
15 en fait présentement, même en circonstances de bas
16 prix pour les molécules.

17 La deuxième raison pour la convergence,
18 c'est qu'il n'y a rien qui m'indique, du point de
19 vue économique, que la situation va être beaucoup
20 plus favorable en deux mille vingt-deux (2022),
21 vingt-trois (23) ou deux mille vingt-trois (2023),
22 vingt-quatre (24). Et dans ce contexte-là, en nous
23 disant qu'accepter les scénarios de base risque de
24 rimer, de manière répétée, avec des baisses de
25 consommation par rapport aux prévisions qui

1 créerait à long terme des chocs tarifaires absorbés
2 par les clientèles des prochaines années.

3 Puis, là, en continuant, en faisant un peu,
4 dire un peu les mêmes choses que Maître Sicard sur
5 le fait que, bon, ces choses-là vont... ces coûts
6 vont être répercutés beaucoup sur les petits
7 consommateurs puis les grands consommateurs
8 industriels ne seront même pas... Peut-être plus là
9 pour les payer.

10 Et on note notamment qu'accepter la
11 prévision... De ne pas accepter la prévision de
12 base est un bon choix réglementaire pour éviter des
13 répercussions inévitables et on note également que
14 c'est seulement en raison de sa position de
15 monopole et la formule paramétrique sur les revenus
16 qui permet à Énergir de ne pas avoir modifié sa
17 prévision de manière plus prudente.

18 Puis j'étais intéressé d'entendre, je pense
19 encore c'est maître Sicard, je ne suis pas sûr,
20 mais on avait nettement l'impression quand Énergir
21 parle des outils réglementaires dont il dispose, il
22 parle surtout pour sa propre peau, juste pour son
23 propre bénéfice et non pas pour qu'est-ce que ça va
24 faire de manière plus large pour la clientèle.

25 Alors, je vais vous épargner le détail,

1 mais je vous dirai que chose certaine, c'est que
2 le... Ou bien quand on a de la difficulté à le
3 quantifier.

4 Puis moi, j'ai souvent vu dans le cas
5 d'évaluations environnementales par exemple, on a
6 tendance à dire que si quelque chose qu'on n'est
7 pas capables de quantifier, on va lui attribuer la
8 valeur de zéro.

9 C'est un peu ça l'approche d'Énergir. On
10 dit : « Bien alors, on ne sait pas alors faites
11 rien, puis approuvez ça comme s'il rien n'était. ».

12 Alors, nous, on vous dit que ce n'est pas
13 une approche qui est justifiée par la réalité
14 contemporaine.

15 On sait qu'il y a une crise importante et
16 selon les informations des derniers jours, puis je
17 pense que c'est de connaissance officielle, la
18 possibilité d'un confinement régional est de plus
19 en plus probable, et même peut-être un second
20 confinement provincial, mais on ne peut pas juste
21 dire que ça va bien aller.

22 Alors, comme la preuve de ROÉÉ a démontré,
23 la vérité dans toutes ces circonstances-là se
24 trouve probablement entre le scénario COVID A et
25 COVID B et nous on n'est pas en mesure d'élaborer

1 de nouveaux scénarios avec tous les calculs, puis
2 les intrants, puis les répercussions, notamment en
3 détails sur les tarifs.

4 Alors, c'est pour ça que notre
5 recommandation c'était d'utiliser minimalement le
6 scénario COVID A qui implique un test de volume de
7 deux point un pour cent (2,1 %) par rapport au
8 scénario de base.

9 Mais notre véritable recommandation, puis
10 on ne sait pas exactement comment on pourrait y
11 arriver au niveau réglementaire, mais ce serait une
12 proposition qui demanderait à Énergir de refaire
13 ses devoirs avec comme issu une prévision qui
14 tiendrait compte de tests de volumes de ventes
15 entre le deux point un pour cent (2,1 %) du COVID
16 A, puis le dix point six pour cent (10,6 %) de
17 baisse du COVID B.

18 Donc, dans les circonstances, on disait
19 autrefois en matière d'études stratégiques que la
20 façon que « l'establishment d'intelligence » aux
21 États-Unis en sécurité nationale faisait pour
22 contrôler le président, c'est qu'il présentait
23 toujours trois options.

24 Un, c'est « drop the big one now ». C'était
25 déclencher la guerre nucléaire. Le deuxième, c'est

1 ne faire rien ou faire qu'est-ce qu'on vous dit de
2 faire.

3 Alors, c'est un petit peu... On est devant
4 cette situation-là. Énergir aura probablement
5 étudié d'autres scénarios, mais ceux qui vous ont
6 été présentés, le « A » est probablement trop
7 optimiste, puis le « B » est peut-être trop
8 pessimiste dans les circonstances.

9 La vérité se trouverait entre les deux,
10 puis vous dans l'exercice de votre compétence en la
11 matière, je comprends qu'il y a une date butoir
12 pour établir des tarifs, mais vous avez, comme j'ai
13 dit, des pouvoirs continus.

14 Puis je ne pense pas que cette date-là doit
15 faire en sorte que, je vous soumets, qu'on doit
16 simplement dire « bien, on n'y peut rien » puis on
17 va simplement faire répercuter pour les générations
18 futures l'impact d'une baisse de volume importante.

19 Parce que c'est pas comme si on est devant
20 une crise qui s'est déclenchée au mois de juillet.
21 Ça dure depuis le mois de mars. Et alors, qu'est-ce
22 qu'on vous propose, c'est au premier (1er) octobre
23 ou le quatre (4) octobre pour prendre une décision.
24 C'est quoi? C'est quelques huit mois ou neuf mois
25 plus tard, une décision qui finalement, qui parle

1 d'un monde dans lequel il n'y a pas de... il n'y a
2 pas de pandémie puis on s'arrangera plus tard les
3 impacts.

4 Alors, ça, on vous dit qu'il faut, notre
5 recommandation, la recommandation du ROEÉ, c'était
6 de trouver une manière d'arriver, d'atterrir sur un
7 scénario à quelque part entre la COVID A et la
8 COVID B.

9 Maintenant, je voulais passer vite sur le
10 deuxième sujet, c'est-à-dire l'arrimage du CASS et
11 du PGEÉ.

12 Depuis longtemps le ROEÉ est préoccupé par
13 les très faibles résultats du programme de soutien
14 aux ménages à faible revenu. Et devant cette
15 situation, la ROEÉ a proposé diverses solutions.
16 Tout d'abord, il y en a une, c'est au paragraphe
17 49, sur la collecte d'informations pour relier les
18 clientèles MFR aux programmes du PGEÉ et du TEQ.

19 Une autre proposition exige d'Énergir
20 d'organiser la mise en oeuvre de diverses mesures
21 d'économie d'énergie telles les thermostats
22 intelligents chez la clientèle locataire et
23 propriétaire participant au CASS et pour l'ensemble
24 de la clientèle MFR participant aux PGEÉ.

25 Alors, ça, c'est quelque chose qu'on

1 préconise depuis très longtemps. C'est l'espèce
2 de... l'approche « Hands on » qui donne de
3 meilleurs résultats qu'on avait vu à l'époque avec
4 négawatt qui prévoit que ce soit intégré. C'était
5 pour Hydro-Québec, mais traitait vraiment du
6 travail de terrain avec les gens pour
7 l'installation des mesures.

8 Et ce niveau-là, on recommande notamment
9 l'installation de mesures « low cost et no cost »
10 comme les thermostats intelligents à une clientèle
11 MFR afin de les soutenir. Ça permettrait de
12 commencer à réduire une équité qui fait en sorte
13 que ces clients payent pour les mesures, mais n'en
14 tirent pas les bénéfices.

15 Alors, à ce niveau-là, on a bien noté
16 l'appui de... nous sommes content de l'appui de
17 l'ACIG du Québec à notre recommandation.

18 Maintenant, au chapitre de la modification
19 du PGEÉ, on a remarqué que, là je commence avec les
20 thermostats électroniques programmables et les
21 thermostats intelligents. On a remarqué que Énergir
22 propose d'éliminer les aides financières à l'achat
23 des thermostats programmables. Et nous appuyons, le
24 ROEÉ a appuyé cette proposition-là.

25 Mais, par ailleurs, la preuve démontre que

1 dans l'évaluation du programme, la majorité des
2 thermostats intelligents devraient être... qui
3 devraient être installés, mais sont non programmés
4 par les entrepreneurs dans les nouvelles
5 habitations.

6 Alors, le potentiel de ces mesures-là, des
7 thermostats intelligents n'est pas révisé. Là, on a
8 noté qu'Énergir a l'intention de transmettre une
9 communication spécifique directement aux
10 constructeurs dans le but de les sensibiliser sur
11 les thermostats intelligents. Ça, on est content de
12 ça. Mais on n'est pas d'accord lorsque Énergir dit,
13 bien, les thermostats intelligents auraient le
14 potentiel de corriger l'absence de programmation
15 chez la clientèle puisqu'ils « s'ajustent par
16 eux-mêmes ». Encore faut-il qu'ils soient
17 programmés.

18 C'est pour ça que nous disons que la
19 communication qui est prévue envers les
20 entrepreneurs est insuffisante et qu'Énergir
21 devrait plutôt communiquer directement avec des
22 futurs utilisateurs de ces thermostats, soit les
23 acheteurs de maisons neuves. Bon. On a vu que, en
24 audience, Énergir dit qu'ils vont faire quelque
25 chose de la sorte. Puis on dit à la Régie qu'il

1 faudrait faire le suivi de cette mesure-là.

2 Sur la nouvelle construction efficace, nous
3 remarquons qu'Énergir n'a pas administré une preuve
4 en contradiction de notre preuve à l'effet qu'on
5 devrait prendre des mesures pour favoriser la
6 conception intégrée qui demanderait une subvention
7 plus grande que de simplement simulation
8 énergétique. Et on dit que ça comporte plusieurs
9 bénéfices et que ça devrait être adopté à même la
10 mesure.

11 Enfin, sur la question de l'encouragement
12 de l'implantation de CII, VGE industriel et VGE
13 institutionnel, on dit ici qu'Énergir propose de
14 bonifier substantiellement les aides financières
15 unitaires et de rehausser les plafonds afin de
16 couvrir une plus grande partie des surcoûts. Et,
17 là, le ROEÉ, évidemment, est toujours favorable au
18 programme d'efficacité énergétique, mais on est
19 toujours soucieux d'avoir des dépenses qui sont
20 plus judicieuses. C'est pour ça qu'on recommande de
21 ne pas approuver cette mesure-là.

22 Là, je remarquais au paragraphe 152
23 notamment de l'argumentation d'Énergir, ils disent
24 que les hausses demandées sont nécessaires pour
25 faire... pour atteindre la cible du premier...

1 Nous, on n'est pas du tout d'accord. Puis la preuve
2 de monsieur Finet a bien indiqué que la preuve est
3 que ça prend cinq ans pour que les mesures se
4 répercutent à travers le système... pour que les
5 mesures soient vraiment intégrées et que les
6 résultats soient évidents. Et dans ce contexte-là,
7 il n'y a pas de danger qui court d'atteindre les
8 cibles du Plan directeur. Et le ROEÉ recommande de
9 ne pas accorder l'augmentation des aides en
10 attendant de voir comment ceux qui sont déjà
11 accordés vont se répercuter dans le système.

12 Ça fait le tour, Monsieur le Président, le
13 tout respectueusement soumis. Puis un petit peu
14 moins du temps que prévu, je pense. Évidemment,
15 s'il y a des questions, je serais heureux de les
16 entendre.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci bien, Maître Gertler. Voyez-vous, vous vous
19 êtes encore amélioré après trente-cinq (35) ans de
20 pratique. Alors bravo.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Questions? Pas de questions. Ça va. Non, il n'y a
25 pas de questions de la part de la formation. Nous

1 vous remercions ainsi que l'équipe du ROÉÉ. Maître
2 Sigouin-Plasse, je voyais que vous étiez debout.
3 Bien, debout, peut-être assis.

4
5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Oui, oui. Bien, écoutez, simplement pour la suite
7 des choses, pour vous signaler où on se situe au
8 niveau de la réplique, si ça peut vous aider, pour
9 planifier les quelques minutes qu'il nous reste.

10 Nous, on serait prêt à plaider la réplique,
11 aujourd'hui, en tout et partout avec maître Lemay
12 Lachance, on en aurait pour une vingtaine de
13 minutes là.

14 LE PRÉSIDENT :

15 O.K. Parfait. Maître...

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Mais, évidemment, sous réserve... Excusez-moi, sous
18 réserve de ce que maître Neuman, en tout respect,
19 évidemment, peut nous annoncer dans les prochaines
20 minutes.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça va. Maître David.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Oui, très brièvement, je voulais juste corriger une
25 chose que j'ai dite en plaidoirie sur la question

1 de la méthodologie de prévision de la demande.
2 J'avais dit que maître Locas avait suggéré que ça
3 pouvait être traité lors du processus de
4 consultation réglementaire. Ce n'est pas tout à
5 fait ça ce qui est arrivé. C'est que c'est plutôt
6 l'analyste d'Option Consommateurs qui a suggéré ça.
7 Vous allez voir, dans les notes sténographiques,
8 c'est les notes du trois (3) septembre, la page
9 127, les lignes 17 et suivantes. C'est que
10 l'analyste a référé au fait que maître Locas avait
11 dit ça sur un autre sujet. Il ne l'a pas dit sur le
12 sujet de la méthodologie de la prévision de la
13 demande. Alors, je ne voulais juste pas qu'on
14 m'accuse d'avoir prêté des propos à un avocat
15 d'Énergir qui n'étaient pas fondés.

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est très bien. Merci de cette précision, c'est
18 apprécié. Bon... Maître Neuman, je vous ai vu
19 apparaître dans un petit coin, tout à l'heure, vous
20 êtes là, maintenant. Oui.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Vous êtes en ligne. On vous entend, on vous voit.
25 C'est toujours...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, c'est réciproque.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui.

5 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN

6 Alors, Dominique Neuman pour Stratégie énergétique
7 et l'AQLPA. Donc, je vais vous référer à mon plan
8 d'argumentation qui, essentiellement, reprend les
9 recommandations telles que modifiées qu'on avait
10 déposées hier. Le texte des recommandations est
11 identique à celui d'hier, mais on élabore un peu
12 plus c'est ce que je vous aurais dit verbalement,
13 mais maintenant c'est par écrit. Comme ça, vous
14 pourrez y référer.

15 Donc... attendez... je vais ouvrir mon
16 document...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Qui est la pièce 22?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Qui est la pièce... euh... Regardez que je regarde
21 le numéro. C'est la pièce 22, effectivement. Oui,
22 donc mon argumentation, tel que c'est indiqué à la
23 page 2, comprendra cinq sujets, mais le très grand
24 sujet, c'est le sujet du chapitre 1. Donc, chapitre
25 1 qui est le plan d'approvisionnement vingt-vingt,

1 vingt, vingt-quatre (2020-2024) d'Énergir.

2 Ensuite, au chapitre 2, je parlerai d'un
3 aspect du plan global en efficacité énergétique.
4 Ensuite, chapitre 3, le compte d'aide à la
5 substitution d'énergies plus polluantes. Le
6 chapitre 4, la planification des investissements.
7 Et chapitre 5, là, j'aurai plus de choses à dire,
8 aussi, sur le revenu requis, vingt vingt, vingt
9 vingt et un (2020-2021). Ce sont les mêmes
10 chapitres qui sont dans le mémoire et ce sont les
11 mêmes numéros de recommandation qui sont dans le
12 mémoire.

13 Comme monsieur Schiettekatte vous l'avait
14 mentionné lors de son témoignage oral, on a été
15 parmi les premiers intervenants, voire les premiers
16 intervenants, a soulevé au présent dossier l'enjeu
17 de la justesse de la prévision de la demande
18 d'Énergir a son plan d'approvisionnement vingt
19 vingt, vingt vingt-quatre (2020-2024), compte tenu
20 du ralentissement économique issu de la part de la
21 pandémie.

22 Est-ce que vous voyez que je suis à la page
23 3, au paragraphe 6?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Et une constante dans nos interventions,
3 depuis plusieurs années, lors de l'examen des
4 causes annuelles d'Énergir, y compris pour les
5 années antérieures et de ses rapports annuels, et
6 des dossiers réglementaires plus spécifiques, nous
7 nous préoccupons... et c'est également le cas pour
8 Hydro-Québec et pour Gazifère, de la justesse de la
9 prévision de la demande. Ceci, afin de réduire le
10 report entre générations de clients, d'écarts de
11 revenus qui pourraient résulter d'une prévision
12 incorrecte, dans le cas où les mécanismes en place
13 permettent de récupérer ces écarts ou d'amener
14 Énergir à effectuer des coupures budgétaires
15 incontrôlées en cours d'année pour s'éviter un
16 manque à gagner qui serait irrécupérable.

17 Donc, notre intervention se situe dans ce
18 cadre. C'est le cadre général de nos
19 représentations sur la prévision de la demande, que
20 nous faisons depuis plusieurs années.

21 Donc, tel qu'exprimé à notre recommandation
22 1.1.2 et 1.1.4, nous recommandons à la Régie de
23 requérir qu'Énergir remette à jour sa prévision de
24 la demande et son plan d'approvisionnement vingt
25 vingt, vingt vingt-quatre (2020-2024) selon le

1 scénario défavorable car il s'agit d'un scénario
2 réaliste des effets économiques de la pandémie et
3 fonde sa prévision de coûts et de revenus et ses
4 tarifs deux mille vingt, deux mille vingt et un
5 (2020-2021) sur cette prévision de la demande,
6 notamment en mettant à jour la prévision de ses
7 coûts et moyens d'approvisionnement gaziers et de
8 la position concurrentielle du gaz naturel à
9 l'horizon du Plan.

10 Nous précisons que nous recommandons ce
11 « scénario défavorable » non pas en raison des
12 motifs qui avaient amené à son élaboration, avant
13 la pandémie, mais parce que ce « scénario
14 défavorable » constitue un substitut raisonnable et
15 plus aisé à implanter, un « proxy », qu'un scénario
16 plus précis... qu'un scénario plus précis, qui
17 serait « COVID entre A et B » qu'Énergir risquerait
18 de ne pas avoir le temps de constituer en temps
19 utile pour une fixation de tarifs au premier (1er)
20 décembre vingt vingt (2020).

21 Je vous indique, notez, c'est pas
22 nécessaire d'y référer immédiatement, mais de
23 noter... excusez-moi, je suis en train de... de
24 noter aux notes sténographiques... aux notes
25 sténographiques nous avons... monsieur

1 Schiettekatte avait effectué une comparaison
2 entre... entre les différents scénarios A et B et
3 le scénario défavorable. Il arrivait à la
4 conclusion, il avait indiqué les montants de
5 réduction... de réduction... les taux de réduction
6 de la demande auxquels correspondaient ces
7 scénarios COVID A et B et défavorable. Il
8 constatait que le scénario défavorable était un
9 petit peu plus défavorable que le scénario COVID A
10 et qu'il ressemblait au scénario élaboré par
11 l'International Energy Association. On était
12 presque dans le même ordre de grandeur.

13 Donc, ça rejoint ce que d'autres
14 intervenants mentionnent, qui proposent d'aller
15 rechercher un scénario COVID entre A et B. Nous
16 avons déjà quelque chose qui ressemble à ce
17 scénario entre A et B de COVID, qui est le scénario
18 défavorable et qui est déjà... qui est déjà
19 constitué, qui semble être en mesure d'être...
20 d'être traduit dans la présente cause tarifaire
21 sans occasionner de retard pour l'échéance du
22 premier (1er) décembre vingt vingt (2020). Et c'est
23 pour ça que nous proposons ce scénario... que ce
24 scénario soit retenu pour la prévision de la
25 demande.

1 Je reviens au paragraphe 10 de mon
2 argumentation. Donc, nous recommandons aussi à la
3 Régie de requérir, tel que convenu, qu'Énergir
4 dépose une prévision de la demande et un Plan
5 d'approvisionnement vingt vingt, vingt vingt-quatre
6 (2020-2024) révisés le premier (1er) novembre vingt
7 vingt (2020). Et ce que nous ajoutons, que la Régie
8 demande à Énergir de... qu'Énergir propose à cette
9 date à la Régie un ajustement de ses coûts et de
10 ses revenus et de ses tarifs vingt vingt, vingt
11 vingt et un (2020-2021), basé sur cette nouvelle
12 prévision de la demande, avec l'état de la position
13 concurrentielle du gaz.

14 Et je sais qu'Énergir a exprimé des
15 réticences à faire cela dans un si court délai, à
16 proximité de l'échéance du premier (1er) décembre,
17 mais nous... si... en fait, nous inviterions la
18 Régie à demander à Énergir de faire ce travail du
19 mieux qu'il peut. Et la Régie pourra alors décider
20 si ces ajustements méritent d'être apportés à sa
21 décision tarifaire pour vingt vingt, vingt vingt et
22 un (2020-2021).

23 La raison pour laquelle on demande ça,
24 c'est que la situation évolue et elle évolue
25 rapidement. Les... le portrait de la COVID au

1 Québec a considérablement évolué, ne serait-ce que
2 depuis la clôture de la preuve il y a quelques
3 jours. Le nombre de cas augmente considérablement,
4 on parle déjà de... de faire passer certaines
5 régions du Québec au code... il y en a qui sont
6 code jaune, à les faire passer au code orange.
7 Donc, c'est une situation qui évolue très
8 rapidement et il serait imprudent pour la Régie de
9 ne pas s'être doté d'avance d'un outil qui lui
10 laisse la flexibilité en novembre de changer la
11 prévision de la demande et donc les calculs de
12 coûts et revenus... de coûts et revenus et tarifs
13 qui en résultent.

14 Ça ne veut pas nécessairement dire que le
15 moment venu la Régie, nécessairement, va faire
16 cela. Peut-être qu'elle trouvera que les choses
17 sont gérables avec le scénario défavorable dont...
18 qui aura déjà été utilisé à cette fin. Mais on
19 souhaiterait que la Régie ne se ferme pas la porte
20 parce que l'objectif c'est de réduire le risque
21 d'un transfert entre génération de clients, des
22 ajustements tarifaires qui seraient liés au
23 mécanisme de découplage des revenus ou à tout autre
24 compte reporté éventuel ou d'amener Énergir à
25 couper, de façon incontrôlée, des dépenses en cours

1 d'année pour éviter un manque à gagner qui serait
2 irrécupérable, selon le mécanisme de traitement des
3 écarts.

4 On souhaiterait que la Régie se garde cette
5 porte ouverte.

6 Au paragraphe 11, je vous mentionne que la
7 Régie pourrait éviter de fixer les tarifs d'Énergir
8 de vingt vingt, vingt et un (2020-2021), sur la
9 base d'une prévision qu'on sait sciemment fausse de
10 la demande, aujourd'hui, on la sait fausse. À
11 l'époque, quand elle a été faite, elle était
12 raisonnable mais maintenant, on sait qu'elle est
13 fausse et qui se base sur un impact de la pandémie
14 qui serait nul et ceci, dans le seul but que cette
15 prévision sciemment fausse réduirait les tarifs en
16 reportant une hausse à des générations de clients
17 futurs.

18 Comme nous l'avons mentionné dans notre
19 preuve écrite et orale, garder la prévision
20 initiale d'Énergir, de la demande pour vingt vingt,
21 vingt et un (2020-2021), sans y apporter de
22 changements, ça signifie que nous accepterions
23 comme étant convaincante une preuve que la
24 prévision de l'effet de la pandémie serait égale,
25 exactement au chiffre de zéro pour cent (0 %).

1 Or, il n'y a aucune preuve qui supporte le
2 fait que l'impact de la pandémie aurait un impact,
3 serait de zéro pour cent (0 %). Aucune étude, rien
4 ne vient supporter ça. Au contraire, tout nous
5 amène à croire que ce n'est pas zéro pour cent
6 (0 %). Donc, la Régie ne peut pas se baser sur cet
7 impact nul de la pandémie et la Régie doit chercher
8 un autre scénario et comme j'ai mentionné, le
9 scénario le plus pratique et en même temps qui se
10 rapproche le plus d'un certain impact de la COVID
11 qui apparaît raisonnable, c'est le scénario
12 défavorable.

13 Et fait, ce qu'Énergir proposait
14 initialement et appliquer sa prévision de la
15 demande de façon inchangée, ça irait à l'encontre
16 des principes réglementaires reconnus et je suis à la
17 page 5 de mon argumentation.

18 D'abord, je vous rappelle que la Commission
19 Brundtland en mil neuf cent quatre-vingt-neuf
20 (1989) recommandait mondialement des politiques
21 visant à fixer les prix de l'énergie, en fonction
22 de leurs vraies valeurs.

23 Je n'ai pas indiqué d'hyperlien mais il
24 existe un hyperlien, si vous le souhaitez, je peux
25 vous le faire parvenir. De toute façon, l'hyperlien

1 au rapport de la Commission Brundtland est
2 trouvable sur Internet.

3 Et la Régie a déjà su, à juste titre, en
4 deux mille cinq (2005), résister à la tentation de
5 report international d'augmentation tarifaire que
6 lui avait alors proposé Hydro-Québec Distribution
7 au dossier R-3579-2006, à la décision D-2006-34 et
8 j'en ai reproduit des extraits où la Régie
9 indique :

10 La Régie considère que fausser le
11 signal de prix en permettant de
12 consommer l'électricité sous le prix
13 coûtant - soit à un tarif moindre que
14 ce qu'il en coûte pour la fournir, la
15 transporter et la distribuer - est non
16 souhaitable.

17 Ça revient à consommer de l'électricité à crédit.

18 Il est souhaitable que les
19 consommateurs connaissent le coût réel
20 de l'électricité qu'ils consomment car
21 cela leur permet d'effectuer des choix
22 éclairés et les incite à adopter des
23 comportements qui favorisent les
24 économies d'énergie.

25 Ne pas facturer les coûts réels de

1 Consommateurs et Option Consommateurs sont
2 favorables à ne pas utiliser le scénario avant
3 pandémie mais utiliser des scénarios basés sur un
4 impact de la COVID. Donc, c'est significatif.

5 Et c'est également significatif dans le
6 sens suivant : c'est que nous ne savons pas ce que
7 nous réservent les années futures. Nous ne savons
8 pas s'il est sage de reporter des hausses qui
9 résulteraient de la pandémie qui auraient été non
10 incorporées à la prévision de la demande, en vingt
11 vingt, vingt vingt et un (2020-2021) et reportées à
12 des années futures. Parce qu'au cours des années
13 futures, peut-être qu'il y aura d'autres enjeux qui
14 auront des impacts tarifaires sur les
15 consommateurs.

16 Donc, il est plus sage de faire répercuter
17 le mieux que l'on peut les impacts réels de cette
18 modification à la prévision de la demande dès
19 l'année deux mille vingt, deux mille vingt et un
20 (2020-2021).

21 Et d'autant plus et nous le signalons et
22 là-dessus j'attirerais l'attention de la Régie
23 simplement pour référence, ce n'est pas nécessaire
24 d'aller voir ce document en ce moment, à une pièce
25 que nous avons déposée qui était la pièce C-SÉ-

1 AQLPA-0019.

2 Nous avons cité une multitude de
3 références. Donc d'autres sources. L'International
4 Energy Agency (IEA), d'autres sources qui
5 supportent les scénarios que l'on pourrait
6 qualifier entre COVID A et COVID B de prévision de
7 la demande et aussi, nous avons reproduit dans
8 cette pièce les extraits de la preuve d'Énergir où
9 elle souligne, et ça a été confirmé même en
10 audience, elle souligne que la facture des clients,
11 la facture totale incluant le coût de la
12 fourniture, du transport et de la distribution, que
13 la facture d'un grand nombre de clients sera à la
14 baisse.

15 Donc, il y a une marge de manoeuvre pour la
16 Régie qui lui permet de tolérer un léger impact
17 haussier qui ne sera pas catastrophique, puisque la
18 facture sera probablement encore maintenue à la
19 baisse et Énergir dans l'audience orale, a
20 mentionné que la position du gaz naturel, sa
21 position concurrentielle par rapport au mazout, se
22 maintient, même si elle est affaiblie, mais elle se
23 maintient.

24 Donc, le gaz... Donc, on n'est pas en train
25 de créer une situation où le mazout viendrait

1 cannibaliser le gaz naturel si jamais il y avait
2 cette légère hausse provenant d'une prévision
3 juste, d'une prévision réaliste de la demande,
4 tenant compte du ralentissement économique.

5 Donc, nous avons reproduit notre
6 recommandation 1.1.2 qui reformule cette
7 recommandation dont je viens de vous parler, avec
8 un complément qui est 1.1.3.

9 Je vais vous parler maintenant, et je suis
10 à la page 7 de mon plan d'argumentation, de la
11 partie GNR du plan d'approvisionnement. À notre
12 recommandation 1.1.4 qui se trouve reproduite après
13 la page 7, qui est une recommandation modifiée. Je
14 m'excuse. Quand on l'avait déposée hier, on n'avait
15 pas écrit le mot « modifiée », parce qu'elle est
16 effectivement modifiée par rapport à la
17 recommandation du mémoire.

18 Et notre recommandation c'est de reporter
19 au dossier R-4008-2017 l'adoption de la partie du
20 plan d'approvisionnement vingt vingt, vingt vingt-
21 quatre (2020-2024), relative au GNR contenue à son
22 à son tableau qui se trouve à sa pièce B-0010.

23 Je précise, et c'est en caractères gras au
24 paragraphe 12, que les motifs que nous soulevons ne
25 constituent pas des matières déjà décidées au

1 dossier R-4008-2017, mais qui restent à décider.

2 Je réponds en cela à un commentaire, à une
3 discussion qui a eu lieu un peu plus tôt, lorsque
4 la formation a posé une question à Énergir.

5 Au dossier R-4008-2017, nous avons invité
6 le tribunal à traiter dès son étape « C » qui est
7 son étape qu'elle va débiter bientôt, du sujet
8 suivant, mais sinon si la Régie au 4008 ne décide
9 pas d'empiéter à l'étape « C », elle devra quand
10 même en traiter à une autre étape de ce dossier.
11 Donc, ça reste au 4008 que ça va être fait.

12 Donc, ce sujet est le suivant. On l'a
13 formulé comme étant le problème de fiabilité des
14 livraisons de GNR, tel que nous l'avions déjà
15 annoncé dans d'autres lettres au 4008.

16 Je vais vous le lire, parce que je vais
17 vous lire également certains extraits des notes
18 sténographiques dans quelques instants au présent
19 dossier pour vous convaincre... Ce dont je veux
20 vous convaincre c'est que les choses ne sont pas
21 simples pour déterminer quel devrait être le plan
22 d'approvisionnement en ce qui concerne le GNR pour
23 la période deux mille vingt, deux mille vingt-
24 quatre (2020-2024).

25 Il y a quelques éléments que nous avons

1 soulevés, et nous n'avons fait que débiter de les
2 aborder. Ça nécessiterait une preuve beaucoup plus
3 complexe qui n'a pas été faite et qu'on ne demande
4 pas de faire dans ce dossier puisque la Régie, au
5 dossier 4008, aura tout le temps et toute la
6 latitude pour faire cette preuve, pour entendre
7 cette preuve et pour aller au fond des choses.

8 Donc, dans la citation que nous avons
9 reproduite qui est à la fin de la page 7 de mon
10 argumentation qui se trouve au bas de cette page,
11 nous indiquons que :

12 Nos connaissances sur le terrain nous
13 amènent à constater le phénomène
14 inquiétant suivant : Déjà, l'on
15 constate que plusieurs fournisseurs
16 actuels ou projetés de GNR
17 envisageraient de se concurrencer pour
18 s'arracher la même matière première
19 (matières résiduelles) auprès des
20 mêmes fournisseurs, plutôt que de
21 chacun rechercher sa propre matière
22 première.

23 Vous verrez tout à l'heure, monsieur Schiettekatte
24 l'a répété dans son témoignage oral au présent
25 dossier. Cela signifie inévitablement que plusieurs

1 positions de GNR seront à risque de devenir à
2 défaut de livrer ou si cela leur coûte moins que la
3 pénalité contractuelle pour défaut de livraison, à
4 tenter de s'approvisionner d'urgence et à perte en
5 matières premières plus éloignées et plus
6 coûteuses.

7 Plus loin, je suis à la page 8 :

8 Il s'agit là d'un phénomène bien réel
9 qui existe déjà sur le terrain et qui
10 pose déjà ce risque de fiabilité
11 d'approvisionnement. Il existe déjà,
12 sur le terrain, un risque réel de
13 défaut de livraison quant aux contrats
14 d'approvisionnement actuels et/ou en
15 cours de finalisation.

16 Et vous verrez dans quelques instants que c'est pas
17 seulement les autres producteurs de GNR, parce
18 qu'il n'y en a pas beaucoup, ils ne font
19 qu'émerger, qui risquent de concurrencer les
20 producteurs de GNR existants. C'est aussi et
21 surtout les sites d'enfouissements qui s'arrachent
22 littéralement la matière première.

23 Donc, nous le mentionnions, et ça, c'est
24 pour le 4008, le dossier 4008, que :

25 [...] En tant qu'acheteur en vertu...

1 de

2 ... l'ensemble de ces contrats, il se
3 peut qu'Énergir dispose d'un levier
4 pour contribuer à une plus grande
5 discipline dans les approvisionnements
6 en matière première, dans l'objectif
7 global de maintenir sa propre
8 fiabilité d'approvisionnement et la
9 réputation de la filière.

10 Donc, nous citons également, je suis à la suite de
11 la page 8, la pièce A-0030 qui est l'article du
12 Courrier de Saint-Hyacinthe que la Régie a déposé
13 et dont je reproduis en page 9 des faits saillants
14 où il est mentionné qu'au début de l'année deux
15 mille dix-neuf (2019), Saint-Hyacinthe avait stoppé
16 complètement la production de GNR durant près de
17 quatre mois. Et elle a dit que :

18 [...] Lorsque l'usine ne peut produire
19 du gaz naturel, elle doit tout de même
20 traiter les déchets organiques qui
21 continuent d'arriver à l'usine. Le
22 produit est alors simplement brûlé à
23 la torchère.

24 Plus loin dans cet autre extrait du journal, il est
25 mentionné que la grande quantité des revenus de

1 l'usine proviennent plutôt des tarifs perçus auprès
2 des usines qui payent pour se débarrasser de leurs
3 déchets organiques.

4 Donc, comme il y a une perte... comme il y
5 a une certaine perte de zéro virgule cinq millions
6 (0,5 M\$) de moins que les prévisions budgétaires
7 parce que Saint-Hyacinthe reçoit moins de déchets
8 organiques que prévus.

9 Et plus loin, et ça, ça nous a sidéré, il
10 est indiqué que :

11 Le plan de match initial, qui était de
12 transformer en gaz naturel les déchets
13 organiques des citoyens de la région,
14 n'est effectivement pas encore une
15 réalité.

16 Donc, la biomasse urbaine n'est pas celle qui se
17 retrouve dans l'usine de biométhanisation de Saint-
18 Hyacinthe. Et il mentionne qu'il y a un enjeu de
19 contamination de cette biomasse urbaine par
20 d'autres matériaux inorganiques.

21 Donc, j'arrive maintenant à l'audience du
22 premier (1er) septembre, je suis à la page 10 de
23 mon plan d'argumentation. Donc, je demandais à
24 Énergir, à monsieur Jean-Sébastien Huet, je lui
25 demandait de voir ce qu'ils font s'il y a un défaut

1 de livraison puisque l'article de journal mentionne
2 qu'il y a eu un défaut de livraison pendant quatre
3 mois. Donc, est-ce que :

4 [...] vous garder vos outils
5 d'approvisionnement en transport pour
6 vous prémunir de possibles défauts de
7 livraison? [...]

8 et monsieur Huet répond :

9 C'est bien ça, je le confirme, aux
10 approvisionnements, on va conserver
11 des outils de transport tant que
12 l'approvisionnement n'a pas été stable
13 pendant deux années consécutives.

14 Et je pose la question suivante :

15 [...] vous avez dû vous approvisionner
16 en d'autre chose que du GNR? Donc, du
17 gaz naturel traditionnel. [...]

18 et monsieur Huet répond :

19 [...] Bien, au global là... à demande
20 stable là, pour une même demande [...]

21 Je pose la question :

22 [...] c'est ce que vous avez
23 vraisemblablement fait pendant la
24 période d'interruption de livraison de
25 Saint-Hyacinthe?

1 Il me répond :

2 [...] Bien, à demande égal,
3 conceptuellement, c'est effectivement
4 ce qui se passe.

5 Alors, c'est très troublant d'entendre ça, parce
6 que ça veut dire qu'il y a du GNR planifié et que
7 des clients volontaires achètent. Et ils ne
8 reçoivent pas... Surtout actuellement, on sait qu'à
9 Saint-Hyacinthe c'est un client volontaire qui
10 achète tout le GNR de Saint-Hyacinthe. Donc,
11 pendant ces quatre mois, ou quand il y a eu
12 d'autres pannes, il n'a pas reçu de GNR. Je ne sais
13 pas s'il a reçu autre chose. Il n'a pas reçu de GNR
14 de Saint-Hyacinthe.

15 Mon confrère maître Locas mentionnait en
16 page 117 des notes sténographiques que, tout ça,
17 c'est un article de journal, on n'a personne en ce
18 moment de la ville de Saint-Hyacinthe pour décrire
19 correctement le détail de ce qui s'est passé.
20 Alors, c'est une des raisons pour lesquelles il est
21 peut-être préférable de référer ça au dossier 4008
22 où là il y aura peut-être des témoins de
23 Saint-Hyacinthe, on ne sait pas, qui seront soit...
24 qui soit se présenteront volontairement, soit
25 seront les témoins d'Énergir ou d'un intervenant.

1 Ou ces choses-là pourront être expliquées de façon
2 plus fine, plus dans le détail.

3 Et d'autant plus qu'il y a aussi des
4 témoins d'Énergir qui ne sont pas là au présent
5 dossier 4119 et qui sont au 4008. Et je réfère à ce
6 que je posais comme question aux pages 121 et 122,
7 je demandais s'il y a des discussions en ce moment
8 pour réduire avec Saint-Hyacinthe les projections
9 de livraison pour les années à venir? Est-ce qu'il
10 y a ce genre de discussions qui ont lieu
11 actuellement?

12 La raison pour laquelle je posais cette
13 question, c'est en raison de ce qui semble être un
14 problème peut-être d'approvisionnement en matières
15 premières de l'usine de biométhanisation. Si elle
16 n'arrive pas à recevoir toutes ces matières
17 premières, je ne parle pas juste des pannes, peut-
18 être qu'il y a ce genre d'enjeu qui va se poser. Et
19 en réponse, c'est en page 12 de mon argumentation,
20 monsieur Huet d'Énergir dans ce dossier n'était pas
21 en mesure de répondre à la question. Mais il réfère
22 à l'équipe d'Énergir qui s'occupe du GNR. Et
23 justement on va avoir cette équipe dans le dossier
24 4008.

25 Je complète pour vous convaincre encore

1 davantage qu'il y a lieu de référer... qu'il y a
2 des enjeux réels et qu'il y a lieu de référer ces
3 enjeux réels au dossier 4008. C'est le témoignage
4 oral de monsieur Schiettekatte qui se trouve
5 reproduit -donc je suis toujours à la page 12 de
6 mon plan d'argumentation- qui dit qu'il est au
7 courant du problème de pannes, il dit que c'était
8 en fait les systèmes de chauffage qui permettent de
9 chauffer à une certaine température les réservoirs
10 de traitement du biogaz qui n'étaient pas équipés
11 suffisamment pour la température. Mais il
12 mentionne, ce qui est plus grave, c'est qu'il y a
13 une guerre actuellement, une concurrence pour
14 obtenir des matières résiduelles, on va peut-être
15 se retrouver dans une situation où peut-être juste
16 cinquante pour cent (50 %) de la quantité de GNR
17 qui était prévue dans ce tableau-là se trouve
18 réellement livrée à Énergir.

19 Il répète qu'il y a une concurrence très
20 agressive des sites d'enfouissement et de d'autres,
21 d'autres projets qui s'en viennent, qui sont pour
22 aller chercher ces matériaux de biomasse là. Et il
23 mentionne, il dit qu'on pourrait analyser ce qui
24 pourrait être fait, tant à Saint-Hyacinthe,
25 qu'auprès de d'autres fournisseurs de GNR, pour pas

1 qu'on se retrouve dans ces volumes
2 d'approvisionnement qui vont devenir instables.

3 Il mentionne qu'il serait sage de la part
4 d'Énergir, pour les deux premières années, de
5 garder les autres d'approvisionnement pour se
6 protéger. Ce qu'Énergir a fait comme j'ai cité plus
7 haut. Mais ce problème-là, ça va continuer, mais
8 peut-être pas sur des défauts technologiques, mais
9 sur des problèmes d'approvisionnement.

10 Et je suis maintenant à la page 13 au
11 paragraphe suivant où je mentionne que dans notre
12 lettre indiquant nos sujets de participation au
13 dossier 4008-2017 étape C, que nous soulèverons
14 aussi l'enjeu des unités non achetées. Vous savez
15 qu'il y a un enjeu d'unités non vendues, donc qui
16 seraient achetées des fournisseurs de GNR mais qui
17 ne trouvent pas preneurs auprès de clients GNR.
18 Mais, là, on a peut-être aussi un problème inverse,
19 qui serait celui d'unités non achetées.

20 Si on se réfère à ce qui s'est passé
21 pendant quatre mois à Saint-Hyacinthe, pendant
22 quatre mois, on a un client volontaire qui payait
23 un tarif GNR pour avoir du GNR. Et je ne sais pas
24 s'il a eu du GNR d'autres sources. S'il a eu
25 simplement du gaz naturel ordinaire, ça veut dire

1 qu'on se trouverait dans une situation où il y a
2 une accumulation négative, donc d'unités non
3 achetées, donc qui ont été consommées d'avance par
4 le client volontaire d'Énergir, mais qu'il reste à
5 obtenir plus tard de Saint-Hyacinthe. Et ça cause,
6 aussi, tout le problème de la stratégie de
7 commercialisation du GNR auprès de sa clientèle
8 volontaire.

9 Ça fait que s'il y a un doute sur la
10 fiabilité de ce qui les clients volontaires qui
11 paient pour avoir du GNR sur ce qu'ils reçoivent
12 réellement, ça prendra une très, très bonne
13 stratégie de communication de la part d'Énergir,
14 surtout si un enjeu d'unités non achetées qu'il
15 faut expliquer et surtout si on veut marauder, si
16 on veut récolter... si Énergir... pour remplir son
17 plan d'approvisionnement tel qu'inscrit dans la
18 pièce B-0010, si elle adjoint de trouver deux mille
19 sept cent soixante-quinze (2 775) clients
20 volontaires.

21 Et dans le texte de notre recommandation
22 1.4, on mentionne la difficulté d'obtenir ces deux
23 cent soixante-quinze (275) (sic) clients
24 volontaires. Non seulement pour le problème que je
25 viens de mentionner de fiabilité des

1 approvisionnements, mais du fait que le coût des
2 approvisionnements en GNR est à la hausse.

3 La prévision qu'on a, elle est basée sur un
4 coût moyen d'approvisionnement en GNR de seize
5 dollars le gigajoule (16 \$/Gj). Et sans dévoiler
6 les chiffres dont certains sont confidentiels, qui
7 sont discutés au dossier 4008, je vous invite
8 fortement à vérifier ou...

9 J'invite la formation à vérifier auprès,
10 peut-être, de son personnel qui est au courant de
11 ce qui a été déposé au dossier 4008. Et si les
12 conditions de confidentialité sont respectés, à se
13 renseigner sur le genre de prix dont on est en
14 train de discuter au dossier 4008.

15 Et si, comme nous l'avons mentionné,
16 monsieur Schiettekatte en a fait état dans son
17 témoignage oral, une partie du GNR produit au
18 Québec devient exportée. Et, ça, ça peut résulter,
19 à la fois, du fait que les subventions au PTMOBC
20 seront bonifiées.

21 Et on sait, et ça a été mentionné lorsque
22 la formation a interrogé monsieur Schiettekatte. On
23 sait qu'une des règles du PTMOBC, c'est que ce
24 qu'il sert à subventionner devient du GNR qui va
25 dans les marchés québécois. Je comprends ça, mais

1 l'impact global d'une subvention bonifiée peut
2 faire en sorte qu'un producteur pourrait
3 légitimement se dire qu'il a plus d'argent à faire
4 s'il garde une partie de son GNR, donc celle qui
5 n'est pas subventionnée, qui va au-delà de la
6 partie subventionnée, et qu'il la réserve à
7 l'exportation parce que les prix pourraient être
8 meilleurs.

9 Donc, si cela arrive, cela change les
10 perspectives d'approvisionnement qui sont déposées
11 publiquement par Énergir dans le dossier 4008 où
12 elle prévoit une certaine portion de contrats de
13 long terme au Québec pour s'approvisionner. Et
14 l'autre portion qui serait des achats à plus court
15 terme, beaucoup plus chers, évidemment.

16 Donc, si la partie achat court terme doit
17 augmenter pour Énergir parce qu'il n'y aura pas
18 assez de volume produit au Québec, bien ça va se
19 traduire par une hausse du coût moyen du GNR. Et
20 donc, une hausse du tarif du GNR que les clients
21 GNR vont payer, ce qui sera encore plus difficile
22 pour en attirer deux mille sept cent soixante-
23 quinze (2 775) clients.

24 Donc, dans le bloc de la recommandation
25 1.4, on mentionne aussi, oui, que... le premier

1 boulet, c'est que pour satisfaire les seuils
2 gouvernementaux, la décision qui a été rendue au
3 mois de mai au dossier 4008, est à l'effet que si
4 du GNR est produit au Québec et qu'il est livré par
5 Énergir pour un client à la frontière du Québec et
6 de l'Ontario ou des États-Unis, donc c'est du GNR
7 exporté et ça fait partie... Cette livraison par
8 Énergir à ses clients exportateurs fait partie de
9 l'atteinte du seuil gouvernemental de volume à
10 livrer.

11 Donc, c'est un autre facteur qui nous
12 emmène encore à croire qu'il pourrait y avoir une
13 partie de GNR déjà difficile à obtenir, à produire
14 au Québec, une partie qui ne servirait même pas à
15 Énergir, qui serait exportée. Et, donc... Et
16 Énergir devrait, si elle veut réellement satisfaire
17 ses clients volontaires, acheter du court terme à
18 plus cher.

19 O.K. Dans la suite... dans la suite du bloc
20 de la recommandation à 1.1.4, nous vous faisons à
21 la toute fin quelques recommandations quant à les
22 ajustements au tableau B-0010. Vous en avez déjà
23 connaissance, donc simplement pour tenir compte de
24 cette exportation de GNR, qui fait... qu'on doit
25 maintenant tenir... comme faisant partie des seuils

1 de un pour cent (1 %) ou cinq pour cent (5 %) du
2 gouvernement, ce qui n'est pas exprimé actuellement
3 dans la pièce, dans le tableau de la pièce B-10
4 qu'on retrouve actuellement.

5 Donc, c'était le premier point qui était le
6 plus long et le plus volumineux dont j'avais à vous
7 traiter. Je ne vais pas passer autant de temps sur
8 les autres points.

9 Pour ce qui est de... je vais... je vais
10 passer rapidement sur le plan global en efficacité
11 énergétique vingt-vingt et un (20-21) d'Énergir.
12 Essentiellement, nous vous invitons, à notre
13 recommandation 1.2, à tenir compte des effets...
14 des effets du ralentissement économique de la
15 pandémie pour vingt vingt-vingt vingt et un (2020-
16 2021), qui pourraient amener à la fois une baisse
17 de la demande en efficacité énergétique (ou, au
18 contraire, une modification de l'intérêt et une
19 redirection des ressources des consommateurs). Mais
20 ça s'applique aussi au calcul des gains par rapport
21 au scénario sans efficacité énergétique des
22 différentes mesures et des coûts de livraison des
23 mesures en efficacité énergétique et sur la
24 capacité de les livrer (en raison notamment des
25 coûts des mesures de distanciation et de certains

1 coûts d'approvisionnement des fournisseurs). Mais
2 nous sommes réalistes et comprenons qu'Énergir n'a
3 pas été en mesure de rajuster son PGEÉ en
4 conséquence et que la Régie ne le lui a pas
5 demandé.

6 On s'est demandé, dans les circonstances,
7 est-ce qu'on retire notre recommandation qu'il est
8 peut-être irréaliste qu'elle se réalise cette
9 année? Ou est-ce que... bien on la maintient quand
10 même et la Régie statuera, mais nous ne sommes pas
11 en train d'insister de manière démesurée là-dessus
12 et on comprend qu'à l'impossible nul n'est tenu,
13 mais ça aurait été mieux si le PGEÉ avait été
14 réajusté de cette manière, mais nous comprenons
15 qu'il ne l'a pas été. Et on est le dix-sept (17)
16 septembre en ce moment. Ça fait que donc notre
17 recommandation là-dessus est exprimée au long.
18 C'est la recommandation 1.2. Donc je veux être sûr
19 que vous ne perceviez pas que nous sommes en train
20 d'insister sur quelque chose que la Régie a peut-
21 être jugé moins nécessaire de façon systématique.
22 Peut-être qu'il y aurait... qu'il aurait des
23 ajustements ponctuels à certains programmes,
24 puisque certains des programmes sont déjà discutés
25 par d'autres intervenants spécifiquement. Et pas

1 simplement par d'autres intervenants, mais par
2 Énergir.

3 Et une des recommandations que fait Énergir
4 - et je sors de mon texte - et là, je vais faire
5 quelque chose... j'espère que je n'aurai pas une
6 objection d'Énergir parce que je vais citer un
7 autre participant pour dire que je suis d'accord
8 avec cet autre participant. Et comme... comme ça
9 arrive dans toutes les causes de la Régie de
10 l'énergie, en argumentation on cite les autres
11 participants pour dire si on est en d'accord ou en
12 désaccord, donc cet autre participant c'est
13 Énergir.

14 Donc, je vous cite, Énergir, pour dire que
15 nous sommes d'accord avec Énergir pour accroître
16 les... les aides financières pour les programmes
17 d'aide à l'implantation parce que justement en
18 période de pandémie ou de post-pandémie, ça peut
19 être très... très sage et très... très approprié
20 d'augmenter ses aides financières pour inciter les
21 consommateurs - on parle des consommateurs du
22 secteur... du secteur commercial et industriel,
23 institutionnel - à rediriger des investissements.
24 Peut-être qu'ils ont... peut-être qu'ils ont des
25 réaménagements de budget à faire, mais de profiter

1 de l'occasion, s'ils en ont la possibilité, s'ils
2 sont bien incités par des bonnes aides financières,
3 à effectuer, en profiter pour... pour réno... pour
4 faire des... des ajustements d'accroissement
5 d'efficacité énergétique que leurs établissements.

6 Et vous avez la connaissance judiciaire
7 plusieurs établissements ont fait ça. Il y a des
8 restaurants, il y a des hôtels, il y a des
9 commerces qui ont profité de leur fermeture totale
10 ou partielle pendant la pandémie pour en profiter
11 pour faire des rénovations. Alors c'est peut-être
12 justement une bonne occasion d'avoir ce genre... ce
13 genre d'accroissement d'aide financière et qui...
14 qu'Énergir voulait déjà faire avant la pandémie,
15 mais qu'il est encore plus justifié de faire
16 après... avec ou pas dans la pandémie.

17 Je passe à la page 17. Donc, nous
18 recommandons à la Régie... fortement à la Régie
19 d'accueillir le budget prévu de un million (1 M) en
20 deux mille vingt-vingt vingt et un (2020-2021) pour
21 le CASEP et la prévision d'Énergir de verser en
22 deux mille vingt-vingt et un (2020-2021) quelque un
23 point cinq million (1,5 M), ce qui lui permettrait
24 de dépenser la presque totalité du solde accumulé
25 du CASEP, tout en réalisant qu'une partie de cela

1 est en partie le résultat de la hausse du seuil
2 proposé d'admissibilité de un point cinq million
3 (1.5 M) à quatre millions (4 M) par projet.

4 Et cette recommandation est contenue à
5 notre mémoire et j'ajoute, je sors de mon texte
6 pour vous souligner que, également en cette période
7 de pandémie, pour les mêmes raisons que je viens de
8 mentionner concernant la bonification des
9 programmes d'efficacité énergétique pour
10 l'implantation, cela pourrait être l'occasion pour
11 Énergir d'être plus agressive qu'elle ne l'est
12 d'habitude pour essayer de solliciter et d'obtenir
13 des clients, parce que, comme j'ai mentionné, ils
14 pourraient, ces clients pourraient choisir
15 d'utiliser leur fermeture totale ou partielle pour
16 faire des travaux et peut-être que certains de ces
17 travaux seront des travaux de substitution
18 d'énergie plus polluante vers le gaz.

19 Donc, je reviens à mon texte, page 18.
20 Donc, nous recommandons à la Régie, nous avons
21 soumis notre recommandation, 1.4.1, recommandant à
22 la Régie de demander à Énergir de mettre à jour la
23 planification de ses investissements afin de donner
24 suite aux productions de GNR pouvant émaner du
25 nouveau PTMOBC dont une partie pourrait être

1 destinée à l'exploitation.

2 On maintient le texte de cette
3 recommandation mais comme je le mentionne au
4 paragraphe suivant, il se peut toutefois que la
5 Régie souhaite, pour cette recommandation, attendre
6 la cause tarifaire vingt vingt et un (2021), vingt
7 vingt-deux (2022) d'Énergir alors que des
8 précisions auront pu être obtenues au dossier
9 R-4008-2017 quant à ce qui se passera effectivement
10 en termes de production, des producteurs, quel
11 impact ça aura sur l'accroissement éventuel des
12 exportations.

13 Je passe à la page 19. Donc, nous
14 constatons implicitement, même si ce n'est pas
15 nécessairement dit dans ces termes, dans la preuve
16 d'Énergir, qu'elle est en train d'adopter, de
17 mettre en oeuvre une nouvelle approche de
18 planification des investissements, basée sur le
19 service plutôt que sur l'outil, comme l'expert
20 d'Elenchus, mandaté par la Régie, souligne cette
21 nouvelle approche d'Énergir pour ses coûts et
22 moyens d'approvisionnement.

23 Et je mentionne un exemple dans le bloc de
24 la recommandation, à partir du milieu du bloc :

25 Bien que le dossier R-3867 soit

1 toujours en cours, ce changement
2 n'aurait alors été proposé par Énergir
3 que pour ses coûts
4 d'approvisionnement. Nous croyons que
5 ce changement de paradigme majeur
6 devrait être symétriquement appliqué à
7 la planification des investissements
8 eux-mêmes.

9 Ainsi, l'exemple qui était à notre mémoire.
10 On voit qu'une production de GNR stratégiquement
11 localisée en certains endroits du Québec, que le
12 gaz soit contractuellement vendu à Énergir à des
13 clients cléricaux ou exportés, peut avoir pour
14 effet de reporter ou inviter des investissements en
15 transmission qui auraient été physiquement requis
16 autrement.

17 De même, la stratégie de redondance N+1
18 devrait être basée non pas sur la redondance entre
19 outils identiques mais sur la redondance entre
20 plusieurs outils, même différents, rendant le même
21 service.

22 À la page 20, nous appuyons la stratégie de
23 façon déjà approuvée par la Régie, de redondance.
24 La solution de redondance N+1 à l'usine LSR et en
25 recommandant, en invitant la Régie, Énergir à

1 continuer ses travaux pour une solution permanente.

2 À la page 21 et donc, je vais passer un peu
3 plus de temps sur cette dernière partie de mon
4 argumentation. Je suis à la page 21, au paragraphe
5 20 :

6 Nous soumettons respectueusement à la Régie
7 d'accueillir la stratégie globale que nous
8 proposons, visant... et contenue à notre
9 recommandation 1.4.1... je m'excuse pour quelques
10 coquilles dans le texte de l'argumentation, donc,
11 il conclut à notre recommandation 1.4.1 modifiée
12 ci-après, afin de gérer de façon coordonnée les
13 différents points d'écart, impacts tarifaires
14 haussés ou baissiers, selon le cas, issus d'une
15 perturbation économique causée par l'actuelle
16 pandémie.

17 L'important est de ne pas agir de manière
18 non harmonisée en accélérant les ajustements
19 tarifaires baissiers tout en reportant aux années
20 ultérieures les impacts tarifaires haussiers. Les
21 perturbations économiques causées par l'actuelle
22 pandémie amènent non seulement des révisions à la
23 baisse de la demande, mais aussi à la hausse des
24 coûts, tel qu'expliqué au chapitre 5 de notre
25 mémoire.

1 Dans notre recommandation de compte reporté
2 pour deux mille vingt, vingt et un (2020-2021) ci-
3 après...

4 Enfin, avant de lire ce paragraphe, je vais
5 vous expliquer en quoi consiste cette
6 recommandation... Je vais vous amener directement
7 au texte de la recommandation qui est à la page 22.

8 Donc, on constate d'abord ce qui suit
9 concernant les écarts deux mille dix-neuf deux
10 mille vingt (2019-2020).

11 Premièrement, la fourniture de gaz de
12 réseau a coûté moins cher que prévu en deux mille
13 dix-neuf deux mille vingt (2019-2020).

14 Donc, Énergir a logé à cet égard une
15 demande urgente, afin de remettre aux clients le
16 trop-perçu dès août vingt vingt (2020), de façon
17 accélérée et sur un an.

18 La Régie a accueilli sa demande par sa
19 décision D-2020-096.

20 Mais la demande de gaz naturel a été aussi
21 inférieure à celle prévue pour deux mille dix-neuf
22 deux mille vingt (2019-2020), ce qui amène un
23 manque à gagner à récupérer auprès des clients par
24 le mécanisme de découplage des revenus.

25 Si aucun traitement accéléré n'est prévu,

1 la récupération de ce manque à gagner s'effectuera
2 après constatation au rapport annuel deux mille
3 dix-neuf deux mille vingt (2019-2020), lors des
4 tarifs deux mille vingt et un deux mille vingt-deux
5 (2021-2022) et Énergir dans sa preuve écrite avait
6 même mentionné que si c'est une trop grande
7 récupération, ça pourrait être étalé sur plusieurs
8 années, ce que nous ne trouvons pas souhaitable.

9 Donc, au présent mémoire, au présent
10 dossier, afin d'éviter une multiplication des
11 reports de solde de compte, nous recommandons
12 qu'une estimation de ce manque à gagner de deux
13 mille dix-neuf deux mille vingt (2019-2020) soit
14 déjà récupérée de façon accélérée dans les tarifs
15 deux mille vingt deux mille vingt et un (2020-2021)
16 avant que le solde exact éventuel restant soit
17 récupéré lors des tarifs deux mille vingt et un
18 deux mille vingt-deux (2021-2022).

19 Je passe au boulet suivant. Toujours dans
20 le bloc des recommandations.

21 Les autres écarts de deux mille dix-neuf
22 deux mille vingt (2019-2020) d'Énergir qui sont son
23 manque à gagner, autres que ceux récupérables par
24 le mécanisme de découplage des revenus, fait
25 l'objet de ce boulet.

1 Nous recommandons à la Régie de l'énergie
2 l'imprévisibilité qu'ont eu ces écarts comparables
3 à ce que serait un facteur « Z » dans un mécanisme
4 incitatif, de demander à Énergir de les inscrire
5 dans un compte reporté comme les régulateurs du
6 Michigan et de l'Ontario l'ont déjà fait.

7 Je fais une parenthèse et je sors du texte,
8 de ce paragraphe pour référer à ce qui était écrit.

9 Avant le bloc des recommandations, ce
10 qu'Énergir dans son argumentation soulève ce serait
11 tellement compliqué de comparer les systèmes
12 régulateurs du Michigan et de l'Ontario et du
13 Québec et que vu la complexité énorme de cette
14 chose-là, on ne peut pas adopter cette
15 recommandation, parce que je vous dis, oubliez le
16 fait que ça se fait déjà au Michigan et en Ontario,
17 la Régie... C'est un gros problème.

18 De tout temps, la Régie de l'énergie du
19 Québec a à de multiples occasions constitué les
20 comptes reportés sur de multiples sujets,
21 lorsqu'elle souhaitait se garder la flexibilité
22 d'en disposer d'une manière autre que ce qui
23 surviendrait en l'absence de comptes reportés si
24 elle le juge opportun.

25 Alors, c'est exactement ce que nous

1 proposons ici. Pour qu'on ne se retrouve pas dans
2 quelque... Enfin, en janvier, lorsqu'on examinera
3 le rapport annuel deux mille dix-neuf deux mille
4 vingt (2019-2020) d'Énergir, on ne se retrouve pas
5 dans la situation où on dira que le mécanisme de
6 partage empêche toute récupération de ce manque à
7 gagner, que ça aurait peut-être été souhaitable que
8 le mécanisme de partage soit différent, mais il est
9 ce qu'il est et on ne peut rien faire d'autre et on
10 n'a pas prévu la possibilité d'y déroger en ayant
11 un compte de frais reportés pour mettre ces écarts
12 de coûts.

13 Alors, ce que je vous propose, c'est de
14 décider de constituer ce compte de frais reportés
15 comme ça, lors de l'étude du rapport annuel, vous
16 pouvez toujours décider de garder le mécanisme de
17 partage des manques à gagner inchangé comme ça été
18 fait, comme il existe depuis plusieurs années, mais
19 vous aurez aussi la flexibilité nécessaire de faire
20 autre chose, de dire que l'écart est tellement
21 grand qu'il serait... Que l'année deux mille...

22 Enfin, l'année tarifaire n'est pas terminée
23 et on n'a pas encore tous les bilans pour juger
24 qu'il y a lieu de transmettre aux clients une
25 partie du manque à gagner si vous le jugez

1 opportun. Au moins vous n'aurez pas les mains
2 liées, vous aurez cette flexibilité exceptionnelle,
3 parce que la situation est exceptionnelle.

4 Donc, je continue dans ce bloc pour vous
5 parler des écarts vingt vingt-vingt vingt et un
6 (2020-2021). Donc en sus de la prévision de la
7 demande plus juste de deux mille vingt-vingt et un
8 (2020-2021) qui serait réalisée suivant les
9 recommandations déjà énoncées, nous recommandons à
10 la Régie de l'énergie de constituer un compte
11 reporté du même type que celui que je viens de
12 mentionner, des écarts qui pourraient survenir en
13 vingt-vingt et un (20-21) quant aux revenus et
14 coûts et qu'on pourrait préciser comme étant les
15 écarts causés par la pandémie, si on peut les
16 quantifier. Mais même si on ne peut pas les isoler,
17 on constituerait cet écart, ce grand écart et comme
18 ça, lorsque la Régie examinera le rapport annuel
19 vingt vingt-vingt vingt et un (2020-2021)
20 d'Énergir, elle aura la flexibilité, si elle le
21 souhaite, de répartir le manque à gagner autrement
22 que... que de simplement le faire assumer par...
23 par le Distributeur. On n'a aucune idée de ce qui
24 nous attend pour vingt vingt-vingt vingt et un
25 (2020-2021). Et c'est justement parce qu'on n'en a

1 aucune idée, que c'est une situation
2 exceptionnelle, qu'il est souhaitable pour la Régie
3 de garder cet outil à sa disposition.

4 Et finalement je passe à la page 24. Donc,
5 en tant qu'organisme environnemental, nous
6 insistons de manière toute particulière sur notre
7 recommandation 1.5.2 d'une révision à la hausse du
8 budget d'Énergir de repavage de pistes cyclables
9 après ces interventions. C'est une question de
10 budget faisant partie du revenu requis pour la
11 cause tarifaire. Nous vous référons à la partie
12 donc du chapitre 5 de notre mémoire, qui présente
13 ça de façon très élaborée, qui présente le problème
14 et qui fait clairement ressortir que le budget est
15 insuffisant. Donc, s'il est insuffisant, ça veut
16 dire qu'on aura d'autres situations, comme c'est
17 illustré dans le mémoire que nous avons déposé,
18 de... de pistes cyclables réparées de façon
19 grossière, grossière de manière telle que pour les
20 cyclistes c'est plus sécuritaire de circuler hors
21 de la piste cyclable parce que c'est plein de nids-
22 de-poule, c'est plein de... de crevasses.

23 Donc... et ça... pour vous dire en
24 référence qu'il y a une politique de mobilité
25 durable à Montréal et dans plusieurs municipalités

1 au Québec, donc ça fait partie des enjeux sociétaux
2 de développement durable. Et Énergir ne peut plus
3 se mettre la tête dans le sable en croyant que
4 son... je ne pense pas qu'Énergir croit que son
5 budget est suffisant, elle réalise qu'il ne l'est
6 pas, mais la solution c'est d'accroître ce budget
7 spécifique d'une manière à ce qu'Énergir puisse
8 faire les travaux correctement lorsqu'elle va
9 refermer les chantiers d'excavation qui auraient
10 lieu dans des pistes cyclables. Et d'autant plus
11 que des pistes cyclables, il y en a de plus en plus
12 sur le bord des... sur le bord des routes et donc
13 sur les endroits précisément où se trouvent des
14 conduites de gaz. Les conduites de gaz ne passent
15 pas au milieu de la route, elles passent sur le
16 côté de la route.

17 Donc, ceci complète mes représentations. Je
18 vous remercie beaucoup. Je suis prêt à répondre à
19 toute question que vous pourriez avoir. Je vais
20 essayer de répondre à... celles auxquelles je
21 pourrai répondre parmi les questions que vous me
22 poserez.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Neuman. Pas de questions? Oui,
25 j'aurais... j'aurais deux questions, Maître Neuman.

1 La première...

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Attendez, je ne vous entends pas très bien. Est-ce
4 que vous pouvez parler un peu plus fort?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, oui, oui, je vais parler un peu plus fort.

7 Est-ce que vous m'entendez mieux maintenant?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Euh... quand vous parlez directement en face, en
10 face, mais...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Là maintenant vous m'entendez mieux?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Un peu mieux, mais je dois me rapprocher ça fait
15 que ça... je vais me rapprocher.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bon. Votre recommandation 1.1.2 lorsque vous dites
18 qu'Énergir dépose une prévision de la demande et un
19 plan d'approvisionnement vingt vingt-quatre...

20 vingt vingt-vingt vingt-quatre (2020-2024) révisé
21 le premier (1er) novembre vingt vingt (2020), est-
22 ce que vous voulez dire que sur le plan procédural,
23 que la Régie devrait rendre une décision
24 procédurale... une décision avec des motifs
25 provisoires le premier (1er) décembre vingt vingt

1 (2020)? Ou c'est un nouveau dossier qu'on ouvre ou
2 c'est un complément?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Ce serait... ce serait un nouveau dossier et
5 d'ailleurs j'ai oublié de vous dire, la dernière
6 page de mon argumentation qui est la conclusion, au
7 paragraphe 23.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Donc, nous recommandons au présent dossier un
12 processus écrit permettant aux participants de
13 commenter tout ajustement de preuve que la Régie
14 pourrait accepter de requérir de la part d'Énergir
15 aux fins de la cause tarifaire vingt vingt, vingt
16 vingt et un (2020-2021). Donc, c'est des
17 ajustements à la prévision de la demande deux fois
18 parce que la première fois, ce serait... ce serait
19 le scénario défavorable et la deuxième fois ce
20 serait le premier (1er) novembre.

21 Eventuellement, au plan global en
22 efficacité énergétique et au plan d'investissement
23 vingt vingt, vingt vingt et un (2020-2021), s'il
24 requiert une telle preuve nouvelle. Donc, ce
25 serait à la Régie de voir comment est-ce qu'elle

1 peut gérer, compte tenu du calendrier et des délais
2 qui sont requis, cette situation. Mais, on insiste
3 beaucoup pour que vous gardiez cette porte ouverte
4 en novembre.

5 Comme ça, s'il y a un ajustement à faire,
6 si vous réalisez que le scénario défavorable est
7 nettement trop optimiste par rapport à ce que vous
8 recevez comme information le premier (1^{er}) novembre,
9 gardez-vous l'option. Comme ça, peut-être que ça
10 peut vouloir dire fixer des tarifs provisoires pour
11 le premier (1er) décembre et fixer ensuite une
12 révision de ces tarifs qui seraient soit
13 rétroactifs le premier (1er) décembre, soit
14 applicables un petit peu après. Mais c'est mieux
15 d'avoir un mois incorrect, le premier (1er)
16 décembre, que d'avoir toute l'année et de se
17 retrouver à récupérer les écarts dans un an ou deux
18 après.

19 Donc, si on s'aperçoit que quelque chose ne
20 va pas avec le scénario défavorable, il y a des
21 moyens de gérer la situation. Et je conviens que
22 c'est exceptionnel mais nous sommes dans une
23 situation exceptionnelle. Et la Régie doit utiliser
24 ses outils ou utiliser le présent dossier pour être
25 à l'affût.

1 La Régie ne peut pas être... ne peut pas se
2 retrouver être en retard d'un an. Donc, si on
3 s'aperçoit que le scénario défavorable ne marche
4 pas, que la Régie se soit elle-même bâillonnée
5 pendant un an et ne puisse rien faire pour réagir.

6 Cet outil, c'est de garder le dossier
7 ouvert en novembre et de voir s'il y a quelque
8 chose qui est souhaitable à ce moment-là.

9 Et j'en profite pour mentionner le dernier
10 paragraphe 24 qui était : il est possible que la
11 Régie, de sa propre initiative ou à la demande
12 d'Énergir, demande à Énergir de lui présenter
13 promptement une cause de modification des tarifs et
14 conditions qui serait rétroactive au premier (1er)
15 décembre vingt vingt (2020) ou avant, afin
16 d'ajuster les obligations minimales de consommation
17 pour tenir compte du contexte du ralentissement
18 économique suite à la pandémie et qu'illustrerait
19 la révision à la baisse de la prévision de la
20 demande.

21 Mais, ça, nous n'avons pas fait de preuve
22 là-dessus, mais je sais, j'ai vu que ça a été
23 mentionné. Donc, ça se peut que ce soit... que ça
24 fasse partie des cartes, des coffres à outil que la
25 Régie, de la Régie ou Énergir peuvent se garder.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Une dernière question, vous avez souligné
3 qu'il serait plus approprié que nous transférons
4 l'approbation du plan d'approvisionnement sous le
5 volet GNR. Énergir demande d'approuver le plan
6 d'approvisionnement, vingt vingt et un, vingt
7 vingt-quatre (2021-2024) et de prendre acte de la
8 prévision d'approvisionnement et de distribution de
9 GNR.

10 Est-ce que la Régie peut approuver un plan
11 d'approvisionnement sans se prononcer sur les
12 approvisionnements, la prévision
13 d'approvisionnement en matière de GNR? Est-ce que
14 c'est pas...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 La Régie...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Est-ce que l'un ne va pas... Est-ce que c'est pas
19 qu'on ne doit pas regarder l'ensemble?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Bien, la Régie doit regarder l'ensemble, mais la
22 Régie a déjà dans le passé reporté des aspects d'un
23 plan d'approvisionnement qui était soumis à plus
24 tard. Écoutez, j'ai à l'esprit Hydro-Québec, il y
25 avait la prévision de l'efficacité en puissance

1 résultant des chauffe-eaux interruptibles. Si je me
2 rappelle bien, ça avait été reporté à un dossier
3 ultérieur. Et donc le plan d'approvisionnement de
4 l'époque d'Hydro-Québec Distribution avait été
5 adopté sous cette réserve.

6 Et même dans le tout premier plan d'Hydro-
7 Québec Distribution qui était donc le 3070, le 3070
8 le tout premier...

9 LE PRÉSIDENT :

10 3070, oui.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 ... la Régie avait fait ça en plusieurs... avait
13 fait ça en plusieurs temps et elle avait même
14 reporté tout l'aspect non négligeable puisqu'on
15 était là et on souhaitait qu'il en soit question,
16 qui était l'approvisionnement en énergie
17 renouvelable. Donc, à l'époque, c'était pas prévu
18 du tout dans le plan d'approvisionnement. Et la
19 Régie, la Régie avait approuvé le plan en réservant
20 pour plus tard les modalités, donc les critères de
21 sélection et...

22 En fait, la décision sur les aspects à
23 venir d'approvisionnement en énergie renouvelable,
24 même si ça faisait partie de la période décennale
25 du plan d'approvisionnement.

1 Donc, il y a sûrement beaucoup d'autres
2 exemples. Et si vous voulez, je peux essayer de
3 vous en faire plus.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non. Ça va.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui. Il y a d'autres exemples où des aspects ont
8 été reportés. Donc, ça veut dire que le plan
9 d'approvisionnement est approuvé sous réserve de...
10 Je sais que dans un autre dossier sympathique, le
11 dossier 4041, la Régie a rendu une décision sous
12 conditions suspensives. Mais, enfin, c'est pas ça
13 que je vous demande de décider.

14 Mais, décider de réserver une partie du
15 plan d'approvisionnement à une décision ultérieure,
16 ça se fait et donc... et il y a d'autres cas aussi
17 de... En tout cas, ça s'est déjà fait.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Neuman. C'est complet?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, c'est complet.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bon. Merci. Alors, je vous remercie beaucoup,
24 Maître Neuman, et l'organisme que vous représentez.
25 Maître Sigouin-Plasse...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je vous remercie.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Vous avez besoin de combien de temps ou est-
5 ce que vous êtes prêt maintenant ou vous voulez une
6 pause?

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Non, Monsieur le Président, pas besoin de pause. Je
9 regarde autour de moi. Ça va bien, on est prêt à
10 partir pour la réplique comme annoncée pour au plus
11 vingt (20) minutes, à mon avis.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui. Et on vous voit très bien cette fois.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Oui.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Oui. Oui.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Parfait. Excellent. Alors, j'y vais, donc sans plus
20 tarder, Monsieur le Président, je me lance. Et
21 ensuite... Vous m'entendez bien? Ça va. Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Vous avez dit que vous en avez pour vingt (20)
24 minutes?

25

1 RÉPLIQUE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Exact. Exact. Puis je vais m'assurer, je vais
3 m'assurer de suivre ce tempo. Alors, vous venez de
4 terminer, Monsieur le Président, une discussion, et
5 maître Lemay Lachance, je lui céderai la parole,
6 elle va clore les représentations, donc vous venez
7 d'avoir une discussion avec maître Neuman sur la
8 question du report d'une partie de l'approbation du
9 Plan d'approvisionnement.

10 Et, là, c'est une illustration un petit peu
11 de mes commentaires d'ouverture lors des
12 représentations un petit peu le prix à payer d'être
13 le plan B devant vous puis de vous faire des
14 représentations dans ce dossier, puis de ne pas
15 avoir eu toute la finesse des discussions au cours
16 des dernières semaines. Et, là, je reviens sur la
17 question, la discussion, Maître Roy, que nous avons
18 eue ensemble lorsque vous questionniez à la fin des
19 représentations. Je pense que ça nécessite
20 précision de ma part.

21 Quand je faisais, j'essayais de départager
22 ce qui est pertinent aux fins du dossier 4008 et ce
23 qui est pertinent aux fins du dossier qui nous
24 concerne maintenant, le dossier 4119. Pour être
25 bien clair, à notre avis, il n'est pas approprié de

1 reporter, comme le suggère SÉ-AQLPA, une portion,
2 l'approbation d'une portion du Plan
3 d'approvisionnement, parce que ça concernerait du
4 GNR. Vous avez, vous êtes saisi d'une demande et
5 d'une preuve à son soutien qui, clairement, permet
6 de constater que les prévisions d'Énergir au
7 soutien de ce Plan d'approvisionnement sont
8 réalistes.

9 Alors, vous avez tout ce qu'il faut entre
10 les mains. Puis allez voir les réponses qui ont été
11 données par monsieur Tremblay notamment le premier
12 (1er) septembre dernier, au volume 2, à la page 109
13 et suivantes. Vous avez les explications de
14 monsieur Tremblay qui nous indique pourquoi, à
15 notre avis, ce qui se retrouve au Plan
16 d'approvisionnement dont nous vous demandons
17 l'approbation, c'est des informations qui sont
18 justes et envers lesquelles nous avons grandement
19 confiance.

20 Alors, pour ce faire, nous vous invitons à
21 donner suite à la demande telle que formulée. On se
22 rapporte à la requête B-202 qui est la quatrième,
23 de mémoire, quatrième demande réamendée où on
24 demande d'approuver le Plan d'approvisionnement
25 pour la période visée et de prendre acte de la

1 prévision des volumes de GNR. Alors, c'est les
2 conclusions auxquelles vous êtes invité à donner
3 suite. Vous avez toutes les informations
4 nécessaires pour disposer de ça dans ce forum-ci.
5 Et je ne vois pas, nous ne voyons pas pourquoi on
6 devrait renvoyer ce sujet de discussion au dossier
7 4008.

8 Et tout à l'heure quand j'ai eu la
9 discussion avec maître Roy, c'est que,
10 effectivement, il y a eu... Puis, là, en écoutant
11 mon confrère maître Neuman, en me familiarisant
12 peut-être un peu plus avec ce dossier-ci, et je
13 m'en excuse encore une fois, je le fais sur les
14 dents, je me familiarise avec ce dossier-ci sur le
15 tas, et, là, il y a beaucoup de questions, il y a
16 beaucoup d'éléments qui sont soulevés par maître
17 Neuman que je présume être bien campés dans la
18 preuve des derniers jours à partir du trente et un
19 (31) août et suivants. Donc, il y a plusieurs
20 éléments qui concernent peut-être davantage le
21 dossier 4008.

22 Maintenant, ça ne fait pas pour autant, ça
23 ne discarte pas, excusez-moi l'expression, ou ça
24 n'élimine pas la pertinence et la nécessité pour
25 vous d'approuver le Plan d'approvisionnement dans

1 son ensemble, y compris la composante GNR, et de
2 prendre acte des prévisions GNR comme on vous
3 propose de le faire à la requête B-202.

4 Alors voilà. Ça, c'est la précision, en
5 espérant, parce que je ne pense pas que, tout à
6 l'heure, avec l'échange avec maître Roy, j'aie été
7 très clair, alors me voilà de retour avec cette
8 précision-là. Sinon... alors ça je fermerais la
9 parenthèse pour les représentations en lien avec ce
10 qui vient d'être discuté, avec le représentant ou
11 l'avocat de SÉ-AQLPA.

12 Sans surprise, puisque j'avais annoncé donc
13 quelques représentations en réplique sur le taux de
14 rendement. Quand on a pris connaissance de
15 l'argumentation écrite de l'ACIG sur le taux de
16 rendement, pour être franc, il faut s'arrêter, vous
17 et moi, je vous le soumetts, à la lecture du
18 paragraphe 17. Tout ce qui suit le paragraphe 17,
19 donc qui est le contexte, parce qu'avant le
20 paragraphe 17, maître Hamelin nous a fait part de
21 l'introduction des remarques préliminaires, du
22 contexte et des échanges avec la Régie.

23 Alors, tout ce qui suit le paragraphe 17
24 concerne le fond du dossier d'un examen de taux de
25 rendement qui n'est pas, encore une fois et je le

1 répète, sujet de discussions dans ce dossier-là,
2 devant nous, aujourd'hui.

3 Et, là, je vais reprendre... Donc, je vais
4 me concentrer sur les quelques paragraphes, 1 à 17.
5 Bien, en fait, pas tous les paragraphes. Je vais
6 cibler quelques paragraphes où.. D'abord, l'ACIG,
7 au paragraphe 5 nous dit qu'on n'a pas demandé la
8 révision de la décision D-2020-069 qui était votre
9 décision procédurale sur les demandes
10 d'intervention.

11 Alors... et ça, cet argument-là, on l'a
12 déjà vu, on l'a déjà lu puisque dans les
13 commentaires écrits qu'on s'était échangés, l'ACIG
14 et nous, suivant le dépôt de la preuve de l'ACIG,
15 on l'a soulevé cet argument-là.

16 Alors, là, je vous pose la question
17 suivante : Qu'aurions-nous attaqué de la décision
18 D-2020-069? Qu'est-ce que nous aurions porté en
19 révision exactement? Cette décision D-2020-069
20 était silencieuse à l'égard du taux de rendement.
21 Je peux vous assurer que si Énergir avait porté en
22 révision une décision interlocutoire, procédurale,
23 en raison d'un silence, on nous aurait assurément
24 opposé une fin de non recevoir et d'irrecevabilité
25 sur une mesure comme celle-là.

1 Cette décision procédurale-là ne traitait
2 pas spécifiquement du taux de rendement. Et c'est
3 la raison pour laquelle à la première occasion
4 suivante, lorsqu'on a constaté l'état de la preuve
5 de l'ACIG, là on s'est adressé à la Régie, on a
6 transmis une note à la Régie. On a dit : Écoutez,
7 là, on a besoin d'orientation puis
8 d'éclaircissement de la part de la Régie parce
9 qu'on constate que la décision procédurale ne
10 traitait pas, n'autorisait pas le traitement du
11 dossier du taux de rendement pour l'année deux
12 mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021).

13 Alors, grosse nuance à apporter au niveau
14 de l'allégation faite au paragraphe 5 du plan
15 d'argumentation de l'ACIG quant au fait qu'on
16 n'aurait pas demandé, on n'aurait pas exercé un
17 droit de révision à l'égard d'une décision qui est,
18 par ailleurs, silencieuse sur la question dont nous
19 discutons.

20 Ensuite, je fais un saut de quelques
21 paragraphes. Puis on en vient, en fait, au coeur du
22 débat. Puis je ne veux pas me répéter, mais il faut
23 que je revienne sur ces paragraphes-là qu'on porte
24 en argumentation et qu'on a soutenus oralement
25 devant vous.

1 Maître Hamelin a réitéré que, au paragraphe
2 11, l'ACIG s'est questionnée. Elle a reçu votre
3 lettre du quatorze (14) août deux mille vingt
4 (2020) qui est limpide, quant à nous, quant à
5 l'objet des audiences deux mille vingt, deux mille
6 vingt et un (2020-2021) sur le taux de rendement.
7 Et elle nous dit, par écrit, et elle persiste
8 oralement pour nous dire : « On s'est posé des
9 questions ».

10 Alors, ils se sont posés entre eux des
11 questions qui, à notre avis, n'étaient pas
12 justifiées puisque la lettre était très claire.
13 Pourquoi l'ACIG n'a-t-elle pas posé de questions à
14 la Régie? Pourquoi l'ACIG n'a-t-elle pas écrit
15 suivant... si elle avait tant de questions? Écrit
16 comme on l'a fait à la Régie pour dire : « Écoutez,
17 on a des doutes quant à la portée des audiences. »

18 Je vous soumets, puis je serais même prêt à
19 parier mon salaire, une deuxième fois, que si
20 l'ACIG avait posé la question, elle n'aurait pas
21 été satisfaite de la réponse. Alors, la raison pour
22 laquelle l'ACIG ne s'est pas davantage questionnée,
23 qu'elle n'a pas eu une discussion avec le
24 régulateur, c'est qu'elle était satisfaite de ce
25 flou-là.

1 Alors, ce qu'elle a fait, l'ACIG, c'est
2 qu'elle a mis ses ornières, elle a foncé, tête
3 baissée... tête baissée malgré le fait que la
4 lettre était très claire et qu'elle avait soit
5 disant un questionnement quant à la portée de cette
6 lettre-là.

7 Elle n'a pas posé de question parce qu'elle
8 ne voulait pas connaître la réponse. C'est ça la
9 réalité, Monsieur le Président, Madame, Messieurs
10 les régisseurs, quant à la portée très claire de
11 cette lettre-là du quatorze (14) août.

12 Et au paragraphe 16, on nous dit : « Bien,
13 vous n'avez pas soumis de moyens préliminaires. »
14 Je vous pose la question : Pourquoi Énergir, saisie
15 d'une lettre aussi claire que ça qui précise qu'il
16 n'y a pas de débat sur le taux de rendement deux
17 mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021),
18 dans la lettre du quatorze (14) août deux mille
19 vingt (2020), pourquoi aurions-nous soumis un moyen
20 préliminaire?

21 Le débat, il était clair. Pour nous,
22 c'était clair et on s'est préparé en conséquence
23 dans l'administration de notre preuve. Je n'avais
24 aucun... et Énergir n'avait aucun intérêt, pour ne
25 pas personnaliser ça. Énergir n'avait aucun intérêt

1 à formuler un moyen préliminaire.

2 Maintenant, que l'ACIG présente un témoin,
3 monsieur Sebaa, qui, longuement relit son mémoire,
4 relit, je dis bien relit, sans avoir peut-être pris
5 en considération la directive très claire de la
6 Régie à l'effet qu'elle invitait les parties à ne
7 pas relire intégralement leur position, mais plutôt
8 d'en faire un résumé, hein. Le onze (11) août
9 dernier, la Régie a été très claire dans une
10 directive aux témoins.

11 Alors, on a fait fi, parce qu'on nous a
12 reproché d'avoir fait dire à l'ACIG qu'elle avait
13 fait fi de certaines directives. On vous soumet que
14 la directive du quatorze (14) août a été très
15 claire. Il y avait une autre directive qui était
16 très claire, c'est le fait de ne pas lire en
17 audience le contenu des mémoires.

18 Alors, on n'a pas formulé, séance tenante,
19 une objection parce qu'on n'avait pas l'intérêt de
20 le faire parce que vous aviez été très clairs dans
21 votre lettre du quatorze (14) août, hein.

22 Et on aurait pu se retrouver à la toute fin
23 du témoignage de monsieur Sebaa et il aurait dit,
24 dans les derniers souffles de son témoignage: ceci
25 étant dit, depuis les 45 minutes, on a compris que

1 la Régie ne voulait pas traiter du taux de
2 rendement deux mille vingt (2020), deux mille vingt
3 et un (2021).

4 Bon, alors, il n'y avait aucune raison en
5 droit, compte tenu des ordonnances qui avaient été
6 données et des lettres qui avaient été rédigées par
7 la Régie, qu'on s'objecte de manière préliminaire
8 en audience au témoignage.

9 Donc, le paragraphe 16 de l'argumentation
10 de ma consœur est un peu, je vous le soumets, un
11 peu étrange, dans ce contexte-là parce que s'il
12 fallait qu'Énergir se lève en audience à chaque
13 fois qu'un intervenant, je vous soumets en tout
14 respect, déborde du cadre d'analyse fixé par la
15 Régie, nous aurions des audiences qui sont très
16 lourdes, très, très lourdes.

17 Alors, on se lève en audience, comme on se
18 lève exceptionnellement en argumentation, quand il
19 y a quelque chose qui fondamentalement ne
20 fonctionne pas et c'est ce à quoi nous sommes
21 confrontés ici. Il y a quelque chose qui,
22 fondamentalement ne fonctionne pas.

23 L'ACIG, avec l'approche qu'elle a prise
24 dans ce dossier-ci nous invite collectivement ou
25 invite la Régie, mais aussi collectivement au Québec,

1 dans le processus réglementaire, un dangereux
2 précédent, c'est-à-dire qu'on puisse revoir.

3 Et je persiste et signe avec des analyses
4 de coin de table. Et je persiste et signe sur cette
5 expression-là, parce qu'il faut se mettre dans la
6 perspective du taux de rendement.

7 Je ne dis pas que monsieur Sebaa,
8 l'analyste de l'ACIG n'est pas un bon analyste,
9 mais dans la perspective du taux de rendement,
10 c'est insuffisant. Je peux et je suis, je pense,
11 justifié que dans la perspective d'un débat de taux
12 de rendement, qu'on qualifie l'exercice d'analyse
13 de coin de table.

14 Il faut vraiment se mettre dans la
15 perspective du débat dont nous sommes saisis. Et
16 l'ACIG, et plutôt l'analyste de l'ACIG n'a
17 aucunement été reconnu comme étant un expert,
18 d'aucune façon, en matière financière pour pouvoir
19 discuter de sujets aussi importants que ceux-là.

20 Il y a, et c'est le seul commentaire que je
21 ferai, qui porte sur les paragraphes qui vont au-
22 delà du paragraphe 17 du plan d'argumentation,
23 parce que, comme je vous dis, au-delà du paragraphe
24 17 du plan d'argumentation, on engage le débat sur
25 le fond, ce qu'on a décidé de ne pas faire dans le

1 cadre de ce dossier-ci, mais la seule chose, la
2 seule exception que je pourrais vous dire, c'est
3 que, au paragraphe 24, on nous donne un exemple, un
4 exemple de situation où il y aurait eu une
5 possibilité pour la régie d'analyser, prima facie,
6 ça a été relevé à différentes occasions par maître
7 Asselin, sans qu'il y ait d'expert au dossier.

8 Alors, il faut regarder, le cas échéant, ce
9 que ce dossier-là disait et la situation, le cas
10 d'espèce qui est porté à notre attention au
11 paragraphe 24, je vous sou mets, c'est s'il y a eu
12 une analyse sans expert, c'est qu'il n'y avait pas
13 une demande de modification de taux de rendement,
14 comme il s'agit ici du cas apporté et porté à notre
15 attention par l'ACIG.

16 Dans le cas d'espèce porté à notre
17 attention, on demandait une reconduction du taux de
18 rendement et c'est la raison pour laquelle c'est
19 une nuance extrêmement importante, une reconduction
20 du taux de rendement versus de revoir un taux de
21 rendement à la baisse ou à la hausse.

22 Si je vous avais demandé, encore une fois,
23 une augmentation à la hausse, probablement qu'on
24 aurait eu une réaction, donc, de modifier le taux
25 de rendement de cent cinquante (150) points de

1 base. Clairement, on est dans un autre cas de
2 figure qui nous appelle à une analyse beaucoup plus
3 pointue, avec des experts dans la salle qui
4 proviennent, peu importe l'origine.

5 Alors, pour toutes ces raisons, nous vous
6 invitons respectueusement à mettre de côté les
7 prétentions de l'ACIG. Nous vous invitons à nouveau
8 à se donner rendez-vous dans un forum qui est
9 ordonné dont la première échéance, à notre avis
10 vient en deux mille vingt-deux deux mille vingt-
11 trois (2022-2023) et en tout respect pour mes
12 confrères d'opinion contraire, les représentations
13 qui sont faites pour les paragraphes 18 et suivants
14 de l'argumentation ne respectent pas l'encadrement
15 réglementaire suggéré... Pas suggéré, défini par la
16 Régie dans cette lettre très claire du quatorze
17 (14) août deux mille vingt (2020).

18 Alors, là-dessus, je me tais à moins que ça
19 soit pour vous encore une occasion de discuter de
20 certains aspects, mais je me tais et je donnerai la
21 parole à maître Lemay-Lachance.

22 LE PRÉSIDENT :

23 On peut en profiter pour vous poser des questions
24 avant maître Lemay-Lachance... Vous avez disparu
25 là. Vous êtes revenu.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui. Voilà.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Questions? Oui. Une question à ma droite et une
5 question après de ma part.

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 Alors, bonjour maître Sigouin-Plasse.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Bonjour.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Écoutez, je comprends, concernant le taux de
12 rendement là, qui est un sujet on va dire
13 « chaud », mais donc je comprends très bien que le
14 message d'Énergir c'est...

15 Bien, il y a plusieurs thèmes là dans son
16 message ou sous-thèmes, mais d'abord favoriser la
17 stabilité, la prévisibilité et puis la cote que le
18 marché reconnaît à Énergir très important et bon,
19 puis le deuxième point, il va me revenir là,
20 mais...

21 Et donc, d'abord et avant tout ça, mais la
22 réalité, puis je comprends que tout le monde
23 favorise la stabilité, prévisibilité, puis garder
24 sa cote, toutes les entreprises du Québec
25 favorisent ça en ce moment, tous les salariés

1 favorisent ça en ce moment, mais la réalité du
2 marché c'est que ce n'est pas ce qu'on vit.

3 Donc, on vit une époque qui est très
4 instable et puis, on ne sait pas si on est au début
5 de la récession ou si on est à la fin de la
6 récession, parce que certains chiffres nous
7 indiquent que peut-être que ça a commencé à
8 remonter, puis que ça aurait été une récession en
9 « V ». Donc, on ne sait pas.

10 Donc, ma question, puis en fait votre
11 président, monsieur Lachance, en avait glissé un
12 mot, j'avais posé une question, si jamais la Régie
13 engageait un dialogue, une réflexion sur comment
14 devrait être établi le taux de rendement?

15 On sait qu'on a une formule qui a été mise
16 en place il y a déjà fort longtemps qu'on n'a
17 jamais ou en tout cas, corrigez-moi, peut-être une
18 seule fois appliquée, donc qui nous a pas, disons-
19 le, bien servie là.

20 Donc, on sait qu'on a une réflexion à faire
21 sur comment ça devrait être établi un taux de
22 rendement, puis est-ce que ça devrait être une
23 formule, puis si c'est une formule, bien quelle
24 formule?

25 Donc, c'est une réflexion qui peut être

1 quand même de longue haleine là. Donc, si la Régie
2 engageait une réflexion qui englobait, qui
3 regroupait les distributeurs gaziers à tout le
4 moins, prochainement, on a compris qu'Énergir
5 verrait ça d'un bon oeil et là, si ça nous menait
6 en vingt vingt-deux, vingt vingt-trois (2022-2023)
7 tant mieux, si ça nous menait un peu avant ça, bien
8 ça sera avant ça. Je ne le sais pas là. Il était
9 question de date tout ça, mais que le contexte
10 actuel milite en faveur qu'on engage cette
11 réflexion-là prochainement.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Donc, vous voulez que je réagisse à ça.

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Oui.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Il y a pas de problème.

18 Mme ESTHER FALARDEAU :

19 Bien, ça a été posé à votre président.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Oui.

22 Mme ESTHER FALARDEAU :

23 On a compris que c'était plutôt positif...

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Oui.

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 Puis bien là, je cherche une confirmation là que
3 notre compréhension est bonne.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Je vais confirmer les propos de notre président et
6 chef de la direction et puis ça va de soi... Non,
7 mais sans cabotinage aucun là comprenez-moi bien,
8 je...

9 Clairement, je pense que le message que
10 monsieur Lachance vous a livré c'est : écoutez,
11 comme il n'y a aucunement... L'objectif n'est pas
12 de faire obstacle à aucune réflexion. C'est juste
13 de s'assurer que la réflexion se fasse dans les
14 bons forums et qu'on donne l'occasion à tout le
15 monde, à l'ACIG et y compris à Énergir, puis là si
16 ça doit se faire de manière conjointe avec un autre
17 distributeur pour faire des économies techniques
18 pour en avoir un forum, si ça peut se faire, je
19 pense qu'effectivement, le message que vous devez
20 recevoir d'Énergir, il n'y a aucun problème avec
21 ça, on va...

22 Il y a toujours le plaisir de se retrouver
23 dans la même salle avec nos collègues de chez
24 Gazifère, puis même d'Hydro-Québec si vous le
25 désirez.

1 Alors, pour ça je ne le sais pas si...
2 Encore une fois, je ne sais pas si ça peut se
3 faire, mais il n'y a pas de fermeture d'emblée
4 d'Énergir à ce genre de discussion-là.

5 Alors, si la Régie c'est de créer ce forum-
6 là, le message, puis le signal qu'on vous donne
7 c'est : d'accord.

8 Et là, par contre, j'ajoute, lorsqu'on
9 créera ce forum-là, lorsqu'on établira un
10 échéancier ou un calendrier, gardons à l'esprit que
11 pour ne pas refaire ce débat-là, parce qu'on peut,
12 sauf erreur, on a employé le terme générique dans
13 cette ligne de questions-là avec monsieur Lachance,
14 si on avait à faire un dossier générique, des
15 dossiers génériques on ne les refait pas à chaque
16 année. C'est ça le propre d'un dossier générique
17 c'est qu'on puisse... que ce soit pérenne pour des
18 années et des années et des années.

19 Ah! Un dossier générique, certes, il faudra
20 juste s'assurer qu'il tombe au bon moment pour que
21 les données qu'on va analyser pour déterminer quels
22 sont les intrants nécessaires à la mise en place
23 d'un mécanisme efficace, bien que ce soit des
24 intrants qui ne soient pas volatiles puis qu'on
25 n'ait pas justement à cogner à la porte de la

1 Régie, un an après ce dossier générique là et de
2 dire « la formule est brisée, on se doit à nouveau
3 de faire un examen. »

4 Alors, c'est juste ça. C'était ça. C'est un
5 équilibre difficile à atteindre. « Équilibre » je
6 me permets d'ajouter qui n'est clairement pas
7 présent dans le dossier dont on est saisi ici là en
8 termes de profondeur d'analyse puis de nécessité de
9 réflexion. Je ne sais pas si ça vous aide ma
10 réponse, Madame Falardeau.

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 Oui, oui, oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est complet?

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Non, vas-y.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bon. Alors, j'y vais. Une petite question. Vous
19 avez parlé de tarifs provisoires. Vous avez donné
20 plusieurs dates ce matin, hein!

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Oui. Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Pour les provisoires, le provisoire, si je me
25 rappelle bien, c'est pour le premier (1er) octobre.

1 Donc, la décision doit arriver combien de jour
2 avant le premier (1er) octobre pour que...

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 En fait, en fait, je vous dis que vous pourriez,
5 sur le banc, aujourd'hui dire...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Mais, par aujourd'hui, hein!

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 ... qu'on est de manière provisoire... Non, mais je
10 pense que... C'est ça, exactement. Merci. Comme
11 c'est les mêmes tarifs que nous conservons...

12 Évidemment, si vous nous disiez le trente (30)
13 septembre « nous reconduisons le provisoire sur des
14 tarifs en vigueur, sauf... » Là on aurait de la
15 difficulté à vivre avec cette reconduction
16 provisoire partielle.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Je comprends.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Si c'est une reconduction totale, elle peut venir
21 le trente (30) semaine. Plus tôt ce sera, le mieux
22 que ce sera, là.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Je comprends. Ça va.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je n'ai pas d'autres questions. Ça va ici? C'est
5 complet. Donc, on peut revenir... On ne vous
6 reverra pas. On vous remercie pour votre
7 plaidoirie. Avec votre fond de scène...

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Avec plaisir.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Avec votre fond de scène, je vous vois toujours
12 comme un animateur météo, hein! C'est...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Ah! Oui, aussi. C'est peut-être moi...
15 effectivement. Je cède la parole à maître Lemay-
16 Lachance.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci et bonne fin de journée, Maître Sigouin-
19 Plasse. Maître Lemay-Lachance.

20 RÉPLIQUE PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

21 Oui. Bonjour. Ce sera très bref, c'est seulement un
22 petit élément. Je voulais revenir sur la demande de
23 l'ACEFQ, de n'autoriser pour l'année vingt vingt,
24 vingt vingt et un (2020-2021) qu'un budget total de
25 cent mille dollars (100 000 \$) pour les programmes

1 Soutien MFR.

2 Et puis il faut comprendre que les
3 représentants que je m'apprête à faire s'inscrivent
4 dans un contexte plus général du fait qu'on se
5 retrouve avec un intervenant qui demande à la Régie
6 de modifier des budgets d'un programme du PGEÉ en
7 l'absence d'une demande d'ajustement à la marge de
8 la part du Distributeur.

9 Je souhaitais revenir sur deux passages de
10 la décision, tout simplement. D'abord, votre
11 décision procédurale, la D-2020-069 où la Régie
12 soulignait à juste titre dans sa décision que ces
13 programmes-là avaient fait l'objet d'une
14 approbation de la Régie dans le dossier du plan
15 directeur, le dossier 4043, si je ne m'abuse.

16 Et je souhaitais également souligner la
17 décision D-2019-088 où la Régie mentionnait qu'elle
18 s'attendait à ce que la révision de l'offre en
19 efficacité énergétique entre deux plans directeurs,
20 soit faite à l'initiative de TEQ ou des
21 distributeurs et qu'un peu plus tard, la Régie
22 vient mentionner que les distributeurs vont devoir
23 consulter TEQ afin d'obtenir son aval avant de
24 déposer une demande d'ajustement à la marge.

25 Alors, je vous soumets que, pour ces

1 programmes-là, il n'y a pas de demande d'ajustement
2 à la marge pour les programmes Soutien MFR.

3 Comprenez bien qu'Énergir n'est pas insensible aux
4 représentations ayant été effectuées par l'ACEFQ.
5 En fait, on serait les premiers à se réjouir du
6 succès des programmes et puis on a bon espoir que
7 ce sera le cas pour l'année... l'année en cours et
8 les années suivantes. C'est d'ailleurs... ça a déjà
9 été mentionné dans la preuve à quelques reprises.

10 Alors, le cadre réglementaire fait
11 toutefois en sorte que la Régie ne pourrait pas
12 donner suite aux recommandations ou, en fait, aux
13 conclusions recherchées par l'ACEFQ dans le présent
14 dossier.

15 C'est tout ce que je voulais mentionner à
16 cet effet. Puis ça termine donc les représentations
17 d'Énergir. J'ai donc le mot de la fin. J'en profite
18 pour vous remercier, vous remercier tous, Madame et
19 Messieurs les Régisseurs, le personnel de la Régie,
20 les intervenants, leur représentant, de même que
21 monsieur le sténographe. C'est vrai qu'il a fait un
22 travail assez exceptionnel.

23 Je pense qu'on est tous satisfaits des
24 audiences qui viennent de se dérouler par
25 visioconférence. On peut dire que ce fut un succès.

1 C'est une première pour une cause tarifaire.
2 Maintenant, il reste à voir si ce sera la dernière
3 fois qu'on se verra comme ça par visio dans une
4 cause tarifaire.

5 LE PRÉSIDENT :

6 J'en doute, mais nous acceptons vos mots. Est-ce
7 que vous avez des questions, vous, de votre côté?
8 Non, ça va. Alors, il n'y a pas de questions.
9 Alors, effectivement, nous vous remercions
10 également, toute l'équipe d'Énergir. Nous savons
11 qu'il y a beaucoup de monde qui travaille dans ce
12 dossier annuel.

13 On remercie également tous les
14 intervenants, ça s'est très bien déroulé. On est
15 très satisfait de l'expérience. En fait, il n'y a
16 pas eu de retard en soi. Même que c'est au-delà des
17 espérances de fonctionnement par vidéoconférence.

18 Alors, merci également à l'équipe de la
19 Régie. Madame la Greffière, on ne vous a pas
20 entendu parler aujourd'hui, mais c'était des
21 plaidoiries et c'est normal.

22 Merci également aux gens avec monsieur
23 Morin de la sténographie. Alors, il me reste à vous
24 souhaiter une bonne fin de journée et profitez de
25 la journée de demain. Vous allez travailler quand

1 même, je suis persuadé.

2 Merci. Alors, bonne fin de journée.

3

4 AJOURNEMENT

5

6

7 SERMENT D'OFFICE :

8 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
9 certifie sous mon serment d'office, que les pages
10 qui précèdent sont et contiennent la transcription
11 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
12 moyen du sténomasque d'une retransmission en
13 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

14

15 ET J'AI SIGNE:

16

17

18

Sténographe officiel. 200569-7